

LA VIE INTERNATIONALE

REVUE MENSUELLE
DES IDÉES, DES FAITS
ET DES ORGANISMES
INTERNATIONAUX

TOME V. 1914. — Numéro 4
Fascicule 22 de la collection.



PUBLIÉE PAR
Office Central des Associations Internationales
BRUXELLES

La Vie Internationale.

(00)

(05)

1913 - .. *La Vie Internationale*. Revue mensuelle des idées, des faits et des organismes internationaux, publiée par l'Union des Associations Internationales, Bruxelles. In-8°, 100 à 120 p. par fasc. Par an 25 fr., 1 £., 20 Mk., 5 \$.

(RÉDACTEURS EN CHEF: 11. La Fontaine et P. Olet, Directeurs de l'Office Central des Associations Internationales.)

Pour les abonnements et les annonces s'adresser à l'Office Central des Associations Internationales, rue de la Régence, 3bis, Bruxelles.

SOMMAIRE DU FASCICULE 22 :

Marcel Laurent.— Les Grandes Agences Internationales d'Informations 291

Notices. — Enquête internationale sur l'Accession des Femmes à certaines professions libérales, 303 ; — La Fédération Pharmaceutique Internationale, son but, ses aspirations, 312.

Faits et Documents. — Valeur commerciale des habitants de l'Europe, 319 ; — Population des principaux États du monde, 321 ; — Statistique comparée des mariages en Europe, 324 ; — Puissance coloniale des différents pays, 324 ; — Migrations ouvrières et le chômage, 326 ; — Production mondiale de la soie, 327 ; — Production et consommation mondiales du charbon, 329 ; — Entente internationale des lignes de navigation maritime, 330 ; — Arbitrage international en matière commerciale, 331 ; — Statistique internationale des fonctionnaires, 333 ; — Étudiants étrangers dans les universités américaines, — 334 ; — Commerce extérieur de la Chine, 335 ; — Importation des produits de basse-cour en Allemagne, 338 ; — Exportations belges de verre, 339 ; — Rôle international de la langue française, 341 ; — Terminologie des machines, 343 ; — Le tour du monde par la télégraphie sans fil, 344 ; — Vitesse comparée des trains dans les différents pays, 345 ; — Enquête internationale sur les conditions les plus favorables à la conservation des denrées périssables, 346 ; — De Saint-Petersbourg à Pékin en aéroplane, 347.

Associations Internationales. — Bureau international de la Paix, 349 ; — Fédération abolitionniste, 350 ; — Boissons spiritueuses, 351 ; — Bureau socialiste international, 352 ; — Enseignement ménager, 353 ; — Chambres de commerce, 359 ; — Conseil international des femmes, 359 ; — Étude du cancer, 360 ; — Tuberculose, 361 ; — Chirurgie du cœur, 363 ; — Sciences orthodontologiques, 363 ; — Oto-Rhino-Laryngologie, 364 ; — Agriculture, 365 ; — Fermières, 367 ; — Fabricants de cêruse, 373 ; — Olympique, 373 ; — Automobile-Clubs, 376.

Union des Associations Internationales. 379

Calendrier des Réunions Internationales (en annex

Les Grandes Agences Internationales d'Informations

PAR

Marcel LAURENT

[07.016(00)]

L'histoire économique et sociale du XIX^e siècle n'a pas encore revêtu une forme définitive. Elle est si près de nous que nous n'en mesurons pas exactement les vastes dimensions. Nous voyons appliquer des découvertes scientifiques qui synthétisent les efforts de génie dont elles sont issues et nous ressentons leurs innombrables et bienfaisants effets. Nous observons l'utilisation merveilleuse d'instruments propres à confondre les intelligences, mais le cours mouvementé des jours ne nous laisse pas le loisir de songer à l'origine de ces inventions et d'apprécier l'influence parfois déterminante qu'elles ont exercée sur l'évolution des mœurs contemporaines. S'il fallait toutefois caractériser d'un terme net et définitif cette ère, fertile en progrès, aussi gigantesques que logiques, coordonnés et concordants, nul terme ne conviendrait mieux que le mot : *vitesse*. Vitesse, vitesse des gens et vitesse des choses : est-il un vocable s'adaptant davantage à cette période magique qui réalisa le prodige de tracer des lignes ferrées sur tous les continents et de donner à la pensée humaine l'instantanéité de l'éclair, sous l'aspect concret d'une dépêche, expédiée d'un point du globe et presque aussitôt reçue sur un autre? Toutefois, entre le chemin de fer et la télégraphie, qui sont parallèles

en ce sens que le chemin de fer aide à la vitesse des hommes et que la télégraphie aide à la vitesse de leurs pensées, surgit cette différence : le chemin de fer est la résultante d'une découverte antérieure, celle de James Watt ; alors que la télégraphie est elle-même une découverte ; sa résultante immédiate est l'agence télégraphique d'informations.

Ce singulier intentionnel désigne l'énorme outillage qui relie entre elles toutes les parties du monde civilisé, établissant des circuits si nombreux et si rapidement aimantés que la vibration d'un fait, qui vient à peine de se produire, se répand, se répercute de proche en proche, dans une diffusion miraculeuse à travers l'espace, avec une promptitude si vertigineuse que l'événement de la veille n'est plus qu'une chose vieillotte et périmée. Le public recueille quotidiennement les fruits de cet arbre colossal aux incalculables ramifications ; il n'en pénètre qu'imparfaitement le tronc aux mille racines. Il goûte la substance de « dernière heure » que son journal familial place sous ses yeux ; il ne se représente pas l'importance de la main-d'œuvre dont l'effort cohérent et convergent lui permet d'apprendre, à sept heures du matin, ce qui s'est déroulé, la veille au soir, à Moscou ou à Yokohama. Il sait que des agences d'informations coopèrent avec les journaux à cette tâche immense et incessante. Il a entendu parler d'arrangements, de conventions, d'associations, de pactes, mais, s'il est le bénéficiaire de ces multiples accords, il n'en devine, par contre, ni l'esprit ni l'exécution. On pourrait le comparer à cet amateur qui admire, à la vitrine lumineuse d'un magasin de joaillerie, des diamants aux feux scintillants, en méconnaissant le travail ingrat, acharné et utile, préalablement opéré dans les tailleries lointaines où la matière est entrée à l'état brut pour en sortir, policée et négociable. De même, l'agence d'informations est un lieu de labeur où la foule n'a pas accès.

* * *

Nous tenterons de montrer le déploiement de cette force invisible dont la puissance ininterrompue a pour objet d'approvisionner de nouvelles abondantes les colonnes imprimées que ne revendique pas la littérature. Trop d'accointances intimes rapprochent les agences de la presse elle-même pour que la clarté du sujet ne nous engage, de plain-pied, dans les annales du jour-

nalisme moderne. Choisissons, à titre d'exemple, la presse française, qui fut la première, avec la presse britannique, à abattre ses cloisons étroites sous la ruée des nouvelles et reconstituons la physionomie qu'elle offrait avant que la télégraphie eût commencé à la métamorphoser. Presse *d'idées*, elle comprenait un certain nombre d'organes périodiques, d'un faible tirage, qui variaient par la présentation de la page et la diversité des doctrines, mais qui se ressemblaient par l'analogie de leurs procédés. En exceptant quelques journaux impersonnels, royalistes comme la *Gazette de France*, graves comme le *Journal des Débats*, littéraires comme le *Figaro* de Villemessant, dogmatiques comme le *Constitutionnel*, la plupart d'entr'eux servaient à exprimer les idées d'un leader, d'un polémiste, d'un pamphlétaire. La tradition de Camille Desmoulins et de Paul-Louis Courier se perpétuait. On ne lisait guère une gazette pour savoir ce qui se passait, de par le monde. Ce souci était très accessoire. On faisait, en quelque sorte, un acte de foi, en dépliant sa feuille. On s'abreuvait d'opinions politiques. On communiait avec un écrivain, plus ou moins subversif, qui daubait sur le Gouvernement, quand il n'était pas à la dévotion du régime. Les esprits moins austères, réservaient leurs préférences à des publications satiriques harcelées par la censure ; les dessins en soulignaient la verve et en illustraient l'humeur frondeuse. Parmi tous ces professionnels : polémistes, chroniqueurs, vulgarisateurs, confectionneurs de calembours ou auteurs de diatribes, se distinguait un journaliste qui s'efforça de donner à la presse une tournure plus démocratique, en la mettant à la portée des masses populaires, jusque-là tenues hors de ces hautes sphères de spéculation politique, philosophique ou simplement boulevardière ; ce fut Emile de Girardin, l'initiateur du journal à un sou, qui sentait obscurément la nécessité de ménager au lecteur une autre pâture intellectuelle que des phrases sonores et des mots facétieux. Il devait, avec Millaud, le fondateur du *Petit Journal*, contribuer le plus à transformer cette presse immobile d'idées en une presse mouvante, en une presse d'informations. Nous arrivons à cette curieuse phase transitoire où l'information nébuleuse allait devenir timidement un fait positif. Ce n'était pas, assurément, qu'on ignorât les principaux événements. Mais, lorsqu'une catastrophe avait affligé les antipodes, on n'en

recevait les détails sommaires qu'au moment où les dégâts en étaient déjà réparés. Nous sourions aujourd'hui à la lecture d'une note de chancellerie qui nous annonce, deux mois après la mort d'un souverain, que son successeur délègue auprès des chefs d'État une ambassade extraordinaire, chargée de notifier le décès d'un monarque et l'avènement de son héritier au trône. Ce formalisme archaïque semble se jouer du télégraphe qui a transmis la nouvelle aussitôt que le défunt roi eût exhalé l'âme ; il maintient, en réalité, la survivance d'une coutume de Cour. Cette désuète tradition protocolaire nous rappelle — avec l'éloquence d'un objet ancien de musée, — des pratiques indispensables au temps aboli où les courriers étaient les seuls messagers dont pussent disposer les plus grands de la terre. Les journaux, paraissant vers 1840, se contentaient de ces moyens rudimentaires. Un peu avant cette date, cependant, en 1835, un négociant retiré des affaires enrichi sous le premier Empire, avait ouvert à Paris, en plein centre de la ville, dans le quartier de la Bourse, le modeste bureau d'une agence d'informations. Le fondateur se nommait Charles Havas. Ce faisant, il avait fait mieux que de planter un jalon : il avait lancé un câble qui devint, quelque quinze années plus tard, un câble télégraphique. Le champ primitif de son action était borné. Le local, à ses débuts, fut presque uniquement un bureau de traductions. Havas réunit une équipe de polyglottes auxquels il confia la besogne de dépouiller les journaux étrangers, spécialement les journaux anglais, pour en extraire les nouvelles les plus capables d'intéresser les journaux français. Dès l'arrivée du coche, qui correspondait, à Calais ou à Dieppe, au bateau de la grande île, les traducteurs de *l'Agence Havas*, puisèrent avec discernement la meilleure matière des feuilles de la Cité. Leur directeur proposa aux rédactions parisiennes le travail mis au point, prêt à l'insertion. On écouta généralement avec faveur l'exposé de ce programme, sans vaste envergure, et le *Constitutionnel* souscrivit un abonnement. Ainsi l'Agence Havas, agence d'informations étrangères, existait-elle, il y a soixante-dix-neuf ans, tout au moins à l'état embryonnaire. Son créateur poursuivait pourtant un but plus ambitieux : il entendait faire de ce bureau non pas seulement une entreprise de traductions, mais une agence de communications officielles. Le Ministre de l'Inté-

rieur, saisi de ses intentions, agréa le projet. L'homme intelligent et convaincant, qui l'entretenait, lui avait fait miroiter les qualités d'une institution qui répondrait toujours à l'appel du Gouvernement pour transmettre simultanément aux journaux les notes émanant du pouvoir : nouvelles royales, nouvelles politiques, déplacement d'un prince du sang, annonce d'un discours, bref, toutes informations assez *officielles* pour être publiées sous l'estampille du Cabinet, sans être assez *officielles* pour être insérées au *Moniteur*. On rassemble, à l'ordinaire, ces informations dans la rubrique des nouvelles *officieuses*. L'observation vaut d'être notée ; il y avait auparavant des journaux plus ou moins officieux ; il n'y avait pas un seul bureau neutre qui fût le journal des journaux. Le principe fondamental des agences d'informations résidait en diminutif dans la conception initiale de ce précurseur qui se doutait, du reste, que son rôle ne tarderait pas à s'élargir. A supposer même qu'il n'eût pas eu l'intuition des perfectionnements de la télégraphie Chappe, il entrevoyait les facilités que lui procurerait l'extension, rapidement croissante, des modes de locomotion. Quel réceptacle, alors mieux conditionné et mieux approprié, que son office? En attendant ces lendemains, Havas recourut à la collaboration gratuite et zélée de pigeons voyageurs qu'il styla pour leur faire accomplir, sans discontinuer, un service de va-et-vient entre Paris et Bruxelles, apportant, d'une capitale à l'autre, des nouvelles microscopiques enroulées dans une bague. Mieux encore, les premiers trains circulaient, suppléant à la marche un peu lente des messageries, hâtant l'acheminement des courriers. L'Agence n'eut garde de négliger ces commodités ; c'est de là que date, incontestablement, l'évolution décisive de la presse ; sans perdre de leur vigueur, les polémiques diminuèrent de volume, afin de permettre l'introduction, dans les colonnes flexibles du journal, d'un élément irrésistible : l'Actualité, une actualité encore « tâtonnante », voire balbutiante. En 1846, la croix de la Légion d'honneur récompensait Charles Havas, en même temps qu'elle consacrait sa place indiscutable en marge de la presse française. Voici le moment où un Allemand, natif de Cassel, Julius Reuter, qui s'était fixé en France quelques années auparavant, eut également l'idée, en 1849 — soit quatorze ans après Charles Havas, — d'inaugurer un petit bureau de traductions, résumant les

nouvelles étrangères, les déposant sur des feuilles imprimées à la lithographie et les communiquant aux journaux — moyennant leur souscription à un abonnement. Le procédé était calqué sur le précédent. Dénué du mérite de la nouveauté, ce second bureau risquait de souffrir de la concurrence, d'autant que, le Gouvernement possédant une agence officieuse, il était impossible qu'une entreprise similaire, fondée et dirigée par un étranger, rivalisât avec elle et la supplantât. Que serait-il advenu de l'Agence Reuter si son créateur, éclairé par l'expérience, n'avait transféré, dès la fin de la même année, cette organisation dans son propre pays où des voies lucratives venaient de lui apparaître? Le Cabinet prussien mettait à la disposition de la presse la ligne télégraphique, construite de Cologne à Aix-la-Chapelle. Reuter s'installa dans la première de ces villes et établit un service rapide de Cologne à Bruxelles ; le télégraphe envoyait la nouvelle de Cologne à Aix-la-Chapelle ; une équipe de quarante pigeons voyageurs la portait ensuite d'Aix-la-Chapelle à Verviers, à Liège et à Bruxelles, d'où les messagers rentraient, chargés d'informations. Un bureau auxiliaire, rattaché aux services de Reuter, fonctionna à Bruxelles ; d'autres équipes de volatiles, venues de Paris, fournissaient à cette succursale des informations de tous les points cardinaux de France : Calais, Lille, Bordeaux et Marseille. Doué d'une activité et d'une ingéniosité que ne rebutait aucune difficulté, Reuter employait les trains qui, de Cologne, gagnaient la route du Nord par Berlin et la route d'Orient par Vienne. Il affrétait des bateaux, il mobilisait des convois, il répandait partout, chaque jour, la manne de ses copieuses informations : il encaissa des bénéfices. Deux années après, en 1851, après avoir lui-même surveillé, à Verviers, l'achèvement de la ligne télégraphique de Cologne, qui aboutissait directement en Belgique ; il émigra à Londres, se faisant fort d'utiliser le câble sous-marin posé entre Calais et Douvres. Ce Reuter était trop avisé, au surplus, pour ne pas deviner que l'Angleterre serait, un jour, l'entrepôt international qui centraliserait les informations mondiales et en ravitaillerait l'univers. Il comprenait qu'une agence devait être apte à prendre la direction de ce gouvernail ; il voulut que ce fût la sienne. Il y réussit. C'est ainsi que fut créée l'Agence Reuter. A vrai dire, ses premiers pas sur le sol britannique ne furent pas triomphants. Les grands

journaux londoniens se déclarèrent longtemps rebelles. Non pas qu'ils pussent nier le besoin d'informations qui se manifestait. Mais ils dédaignèrent, avec une morgue jingoïste, les offres de l'Allemand assez hardi pour leur proposer son concours. Reuter lassa leur résistance par sa ténacité. Il s'acharna, tout en s'abouchant avec les puissants financiers du Stock-Exchange et les industriels des grandes villes du Royaume-Uni, moins réfractaires. N'y avait-il pas, pour les uns et pour les autres, avantage à être promptement renseignés sur les mouvements, les fluctuations, les oscillations des marchés internationaux des Bourses des valeurs et des Bourses de commerce? Le sens pratique des suggestions de Reuter les frappa et les décida. Pourtant la clientèle des journaux importait essentiellement à cet homme d'audace ; il l'obtint, à la suite de efforts extraordinaires qu'il déploya en 1859, lors de la guerre d'Italie, et en 1865, lors de la guerre de Sécession, en tenant la presse au courant, jour par jour, presque heure par heure, grâce à des câbles spéciaux, de toutes les péripéties des hostilités. On imagine les sacrifices auxquels il consentit pour s'imposer définitivement à la considération générale. Ces campagnes coïncidèrent avec la capitulation des orgueilleux journaux de Londres. La reddition du *Times*, l'un des plus récalcitrants, fut suivie de celle de tous les organes anglais qui se respectaient suffisamment pour ne pas persister à endiguer le flot impétueux des informations. Le Gouvernement royal, à l'instar du Gouvernement français, avait, dès cet instant, son agence officieuse. Et, tandis qu'à Paris, Havas était décoré, à Londres, Reuter était anobli et devenait Sir Julius Reuter. Les progrès accomplis, pendant ce laps de temps, par l'Agence Havas, étaient à la hauteur des perfectionnements enregistrés par l'Agence Reuter. Les câbles télégraphiques s'étaient multipliés, supprimant la distance, enserrant le globe dans des réseaux de circuits, où les nouvelles se pressaient, rapides, électriques, foudroyantes. Le journalisme avait fait, en quelques années, un bond stupéfiant. Le même bourgeois, qui, en 1845, se délectait à une chronique ou à un article purement idéologique, se fût fâché, au point de se désabonner, si sa feuille favorite ne lui avait donné l'écho de ce qui se passait au bout du monde. Comment sa gazette eût-elle exaucé son souhait sans avoir, derrière elle, pour alimenter ses pages, l'agence d'informa-

tions, instrument prédestiné à cet emploi, que nécessitait une vie fiévreuse, avide de renouveau, impatiente de changement, en proie à une sorte de frénésie grandissante — et qui n'a pas cessé de grandir !

Sur ces entrefaites, d'autres agences, visant le même objet, étaient écloses dans toutes les capitales européennes. A Berlin, c'était le bureau fondé par le docteur Wolff et qui allait être l'Agence Wolff, bureau de dépêches tout d'abord commerciales et plus tard d'informations politiques. Cette Agence Wolff — Kontinental Telegraphen-Compagnie, — s'est constituée par la suite en société par actions, créant, en Allemagne même, près de cinquante succursales et embauchant un personnel de cinq cents employés. A Vienne, c'était l'*Oesterreichische Korrespondenz*, postérieurement le *Kaiserliche Königliche Telegraphen-Korrespondenz Bureau*, qui se sépare des autres agences, parce qu'absolument inféodé à l'État, il a pris le caractère d'un service public. A Rome, enfin, l'Agence Stefani se taillait à son tour un programme, découpé sur ces amples modèles.

Les agences internationales d'informations — agences télégraphiques, — si prodigieusement accrues par leur importance, leur influence, leur prestige, se considérèrent alors, sans présomption, comme de grandes puissances, et, à ce titre, elles signèrent, entre elles, des traités de paix et même des traités d'alliance. Loin de se faire concurrence, elles crurent devoir collaborer plus solidairement en contractant des engagements réciproques. Nous touchons au pacte d'association en vertu duquel, se partageant le monde en tranches d'opérations nettement délimitées, ces institutions se communiquent les unes aux autres, à charge d'échange, les informations particulières à un domaine assigné et stipulé. N'est-ce point le fameux trust des Agences, qui laisse aux maisons participantes leur autonomie, leur indépendance *nationales* (chacune d'elles étant, dans son pays, respectif, une agence d'Etat), mais mettant dans la propriété commune, en jouissance collective, le bien international? Ces agences se sont réparti l'univers qu'elles ont traité, moralement, à la manière d'un territoire conquis. L'Agence Havas s'est adjudé la France, les colonies françaises, la Belgique, l'Espagne, le Portugal et la Grèce. L'Agence Reuter règne sur la Grande-Bretagne, les pays d'Extrême-Orient et les colonies anglaises. L'Agence Wolff s'est

implantée en Allemagne, en Scandinavie, en Suisse et en Russie d'où l'Agence Havas reçoit également des informations directes. Le « Korrespondenz Bureau » mobilise le contingent d'Autriche-Hongrie et du Levant. L'Agence Stefani, plus modeste, ne dépasse pas les frontières de la péninsule, des possessions italiennes et des pays d'influence italienne. Enfin, les agences de Paris, de Londres et de Berlin transmettent à leurs « alliées » les nouvelles, de sources sud-américaines. Le premier traité de ce genre a été passé, il y a quarante-sept ans. Un très grand nombre de textes se sont greffés sur lui, l'amplifiant et le précisant. Ces pactes n'exemptent pas de dépenses dispendieuses les agences affiliées au Cartel. Les statistiques de l'Agence Wolff nous montrent, en effet, que les frais de télégraphe et de téléphone s'élèvent annuellement à plus d'un million de marks ; il est vrai que ses dépêches ont un droit assuré de priorité sur tous les télégrammes privés. On n'aurait de ces agences qu'une notion superficielle si l'on ne savait qu'à leurs attributions d'organes officiels du Gouvernement et d'agences internationales d'informations s'ajoutent les départements productifs des annonces commerciales et de la publicité financière qui leur permettent parfois d'affermir les rubriques « d'affaires » des journaux. Orientée dans cette voie, l'Agence Reuter est allée jusqu'à ouvrir une banque : la *Banque Reuter*, qui porte pignon sur une rue de Londres. Désireuse d'augmenter l'essor de ses combinaisons financières, elle a adressé, l'an dernier, aux banques et aux établissements anglais d'émissions, une circulaire exultant de la supériorité que lui valaient, sur ses concurrentes, ses rapports professionnels avec la presse. Elle expliquait qu'elle seule, parmi toutes les autres agences de publicité, pouvait garantir l'insertion des réclames sous forme d'articles et d'informations. Cette circulaire, aussitôt connue dans les salles de rédaction, provoqua de violentes protestations. Le *Times* exprima sévèrement son irritation et tous les journaux, suivant cet exemple, reprochèrent, en termes véhéments, à l'Agence Reuter de s'être flattée d'une influence qu'elle ne possédait pas et qu'elle ne posséderait jamais. Cet incident refroidit momentanément les relations demi-séculaires de l'Agence et des journaux. Aussi bien, est-ce moins un mariage d'inclination qui les unit qu'un mariage d'intérêts et les intérêts en jeu exigent beaucoup de ménagements !

On remarquera que les États-Unis ne figurent pas sur les cartes géographiques des grandes agences. L'Amérique du Nord vit sous un régime spécial ; elle échappe aux institutions européennes. Elle leur communique des nouvelles mais elle ne consent pas à en recevoir par leur truchement. Les journaux de la Confédération se dispensent d'un appui qu'ils jugeraient inefficace ; ils ont préféré adopter un système très ingénieux et très florissant, qu'il serait évidemment difficile, sinon impossible, d'acclimater ailleurs. Son titre : l'« Associated Press » l'indique. C'est une association. Plus de 850 organes, de toute importance, ont créé une coopérative dans le but de recueillir et d'échanger des informations. Ils ont pris, en souscrivant à ces conditions, des engagements formels. Ils ne prétendent tirer aucun bénéfice de leurs échanges et ne jamais vendre leurs nouvelles. L'« Associated Press » est assujettie au contrôle d'un bureau, comportant un président, un vice-président et des membres dont les fonctions sont gratuites. Les journaux adhérents sont dispersés sur tout le territoire américain, d'un océan à l'autre, du Canada au Mexique. Ils représentent les opinions politiques, sociales et religieuses les plus dissemblables. Leur mission se borne à colporter les informations provenant de leur région respective. Ces différents journaux, payant une cotisation annuelle assez chère, emploient un réseau de fils télégraphiques de 22 milles, pendant le jour et de 28 milles, pendant la nuit. Des bureaux locaux fonctionnent partout. Les feuilles reçoivent la quantité dosée de mots quotidiens qu'il leur faut ; les unes, 500 mots, les autres, 50,000 mots. Primitivement, l'« Associated Press » se cantonnait en Amérique ; elle était tributaire, pour le reste du monde, des grandes agences internationales. Or, elle reconnut, à la longue, que les dépêches, qui lui étaient expédiées, reflétaient des tendances anglaises, françaises, italiennes, allemandes et jamais américaines. Elle résolut alors de se servir elle-même. Elle posta, dans les grands centres du monde, à Londres, à Paris, à Berlin, à Rome, à Vienne, à Saint-Petersbourg, même à Tokio et à Pékin, des correspondants particuliers. Dans une étude, très claire et très intéressante, le président de l'« Associated Press » insiste à ce sujet, avec des arguments probants sur les inconvénients du système antérieur :

« Les relations directes que nous avons établies, écrit-il,

» offrent, entre autres avantages, celui de réduire à leur juste
» valeur les effets fâcheux des *articles inflammables de journa-*
» *listes étrangers inconséquents*. Autrefois, l'on attachait à ces
» articles une grosse importance ; avec une connaissance plus
» directe et plus approfondie des choses, il est possible mainte-
» nant de juger de la valeur des journaux étrangers. L'inconvé-
» nient qui résulte du manque de nouvelles directes est particu-
» lièrement frappant en ce qui concerne les relations des États-
» Unis avec les pays de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du
» Sud. Ces contrées reçoivent, par la voie de l'Europe, leurs nou-
» velles des Etats-Unis et elles consistent surtout en assassinats,
» en lynchages et en escroqueries. L'animosité que ces peuples
» portent aux États-Unis est due, pour une large part, aux aper-
» çus inexacts publiés par leurs journaux. Les hommes, à qui a
» été confiée la direction de la « Presse Associée », se sont efforcés
» de choisir pour représentants, aussi bien aux Etats-Unis qu'à
» l'étranger, des gens d'une irréprochable moralité et de haute
» capacité, et la réputation dont jouit cette Association est due
» principalement au succès qui a répondu à leurs efforts. »

L'« Associated Press » est bien, on le voit, le prototype des relations existant en Amérique entre journaux et agences. Les journaux sont, à leur façon, des bureaux d'agence. Ils sont leurs propres assureurs et les assureurs de leurs confrères contre les risques d'une calamité qu'un argot de métier qualifie par ce mot expressif : *le ratage* !

Cette coopérative se défend de monopoliser les nouvelles. Et, de fait, un certain nombre de journaux, non adhérents, relèvent d'une autre organisation : l'« United Press », à moins qu'ils ne s'approvisionnent, à leur gré, selon leurs ressources, des informations exigées par leurs services. Cette année même, plusieurs d'entre eux se liguaient pour protester contre les procédés de l'« Associated Press », assurant qu'elle s'arrangeait, non seulement pour réunir des informations — ce qui eût été naturel, — mais pour évincer les indépendants, les empêchant d'en glaner, ce qui serait abusif, en tenant l'imputation pour fondée. La création de cette « Associated Press » se juxtapose à un principe d'essence « ethnique » ; il déplaisait aux Américains de recevoir et d'accréditer des nouvelles subissant des déviations étrangères, involontaires mais inévitables. Ils ont érigé ce dogme : des informations,

publiées par des *Américains*, données par des *Américains*, suivant la mentalité *américaine*. Cette constatation nous ramène logiquement aux grandes agences européennes. De par leurs conventions, une dépêche qu'adresse à Rome une agence autrichienne, n'est-elle pas inéluctablement vouée à demeurer une information *autrichienne*, même sous le couvert d'un journal romain auquel l'a transmise une agence *italienne*? Cet inconvénient, dépourvu du moindre danger, s'il n'est question que d'une catastrophe, serait, au contraire, plus tangible, s'il s'agissait de la répercussion d'un discours, remuant des idées qui menaceraient d'être appréciées contradictoirement à Rome ou à Vienne. A cet inconvénient, d'ordre *international*, vient s'adjoindre un autre désavantage, d'ordre national, d'ordre politique qu'on saisira aisément. Ces grandes agences, du fait qu'elles sont des agences officieuses émanant du Gouvernement, ne publient évidemment que des nouvelles authentiques. Mais, où prendraient-elles le droit de changer une virgule au texte qui leur a été communiqué? Cette observation concerne surtout l'Agence viennoise, bureau de chancellerie, administrée dans un rigoureux esprit de *caporalisme*, incompatible avec l'illusion de son indépendance.

* * *

Cette situation n'a pas été sans encourager le développement d'autres agences, qui peuvent éditer, elles aussi, des notes officieuses tout en propageant des informations dont la publication leur serait interdite, si elles dépendaient d'un contrôle officiel. Ces agences ne devaient-elles pas, en outre, profiter de l'évolution de la presse? L'intensité de l'Actualité a rendu insuffisant le concours exclusif des agences *d'Etat*. Les organes les mieux outillés, ceux auxquels le nombre de leurs lecteurs a suscité des obligations, ont envoyé dans le monde des légions de correspondants ; ils ont signé avec des confrères étrangers des traités spéciaux. Ils se sont mis en mesure de faire accompagner une dépêche Havas ou une dépêche Reuter des compléments les plus circonstanciés. Les organes, dont les ressources sont plus réduites, ont recherché, de leur côté des moyens moins onéreux pour accroître leurs services d'informations internationales. Possibilité d'annoncer des nouvelles politiques que les «agences offi-

cieuses » ne peuvent publier ; possibilité d'améliorer les rubriques étrangères des journaux qui n'entretiennent pas, à leur compte, des correspondants particuliers; possibilité de servir les organes de la presse départementale, à des conditions abordables : voilà le programme que devaient appliquer des agences, plus jeunes, libres d'agir sans qu'aucun accord international ne gênât leurs mouvements.

La plus ancienne de ces agences, la doyenne des agences françaises, après l'Agence Havas, est l'Agence Fournier; fondée en 1879 par celui dont elle porte le nom, elle se spécialisa, dans les premières années de son existence, et se classa comme la principale agence financière de la place ; transformée, agrandie, vivifiée, en 1904 sous une nouvelle direction, elle a pris rang parmi les toutes premières agences politiques d'informations. Elle a des succursales ou des bureaux dans toutes les grandes capitales et dans les principales villes de France ; elle transmet les notes officieuses. Mais, alors que l'Agence Havas, en raison de son caractère, s'en tient strictement au texte communiqué, l'Agence Fournier a la faculté d'ajouter à ces informations tous les renseignements personnels qu'elle a recueillis et contrôlés. C'est également le système de l'Agence l'Information, fondée en 1903, et qui, tout en ayant sa vie propre, appartient à la même direction que le journal financier, très apprécié, du même nom ; mentionnons chronologiquement l'agence *La Presse Nouvelle*, d'une couleur politique plus teintée, qui défend une doctrine sinon conservatrice du moins très modérée, et des agences spéciales, l'Agence Télégraphique républicaine, la *Correspondance Française*, l'Agence Parlementaire d'information et beaucoup d'autres, multitude qu'il serait fastidieux d'énumérer. On pourrait, après ces établissements honorables, dresser le répertoire pittoresque et panaché des agences éphémères, qui naquirent, lancèrent de fausses nouvelles et disparurent au crépuscule, avant d'être exécutées par le public qui n'aime pas laisser surprendre sa confiance.

Le sol des agences d'informations n'est pas moins fertile, hors de France. Indépendamment de l'Agence Reuter, nous voyons, à Londres, le *Central News Limited*, créé en 1868 et reconstitué en 1882 ; à ses services de dépêches internationales, s'est mêlé un service d'illustrations qui fournit aux quotidiens et aux périodiques

diques des photographies d'actualité. Il y faut ajouter la publicité, publicité financière et commerciale, ainsi qu'un service de coupures de journaux, assuré en France par *l'Argus de la Presse* et le *Courrier de la Presse*. Le *Central News* se rend surtout utile auprès des grands journaux anglais par ses services parlementaires ; il adresse, d'instant en instant, dans les salles de rédaction le compte rendu détaillé des débats de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords ; au moyen d'un appareil électrique d'enregistrement, appelé le « tape », actionné au siège de l'agence et déroulant automatiquement des feuilles imprimées qu'on n'a qu'à détacher au fur et à mesure de leur arrivée. Ce procédé, en usage en Angleterre, pour tous les comptes rendus et pour toutes les dépêches, n'est plus guère employé à Paris que pour la transmission des cours de Bourse dans les établissements de crédit et dans leurs succursales. *L'Exchange-Telegraph* dispose de moins de correspondants et se consacre surtout aux services financiers, envoyant, à l'aide des mêmes appareils, les cours de la Bourse aux stocks-brokers, aux clubs et aux grands hôtels de Londres. Quant à *l'Agence Dalziel*, elle s'est presque uniquement confinée dans son rôle d'agence financière. A Madrid : *l'Agence Fabra*, à Saint-Petersbourg : le *Nord-Bureau* ; à Bruxelles : *l'Agence Delamarre*, sont toutes trois en relations indirectes avec les grandes agences internationales. Une agence, *l'Agence Vaz Dias* a ouvert un bureau en Belgique et un bureau en Hollande.

* * *

Quel est donc le mécanisme de ces agences qui commandent les circuits de l'Univers, qui possèdent des câbles spéciaux, qui mettent Londres, Paris, Bruxelles, Berlin, Vienne, Rome, Madrid, à la portée d'un récepteur téléphonique? Leur mission, à laquelle participent tous les appareils du progrès, se définirait en une formule sommaire. Elle consiste à *recevoir* la nouvelle et à la *transmettre*. L'agence ne la retardera pas chez elle, mais elle ne s'autorisera pas non plus à la jeter en circulation, avant de l'avoir vérifiée. Les instants sont précieux ; rien ne doit sortir de son bureau qui ne porte un cachet d'authenticité absolue. Et si, ce cachet ne pouvant être immédiatement obtenu, l'information mérite d'être signalée, on la publiera en l'entourant des réserves

d'usage, à titre documentaire, comme une rumeur. C'est que, précisément, une agence endosse une responsabilité considérable. Elle peut, par une note — une note d'agence ! — dont le reflet échappe à sa vigilance, causer une effervescence sociale, provoquer une inquiétude, semer la panique. On conçoit que l'ampleur d'un article de journal amortisse le coup porté, car il n'a pas la rudesse terrible d'une nouvelle laconique. La prudence est donc bien la qualité essentielle qui doit prédominer dans la rédaction d'une dépêche et dans son édition. La méthode expérimentale est la meilleure parce qu'elle incite à se représenter la répercussion possible d'une information ; l'amour et la chasse de la primeur seraient des passions nuisibles si elles n'étaient toujours escortées de la volonté résolue d'être sûr de soi. Une agence, à l'instar de toute organisation intermédiaire, est servie par des agents et sert à son tour des clients. Ses agents sont les correspondants échelonnés à l'étranger et en province. Sa clientèle se compose de journaux, d'établissements financiers, de cercles, de particuliers. Elle reçoit et elle donne. Lui suffit-il d'attendre l'événement? Ce serait une passivité peu conciliable avec l'activité d'une perpétuelle fourmière. Les informations officieuses, communiquées par les ministères, ne réclament quotidiennement, que l'assiduité de rédacteurs expérimentés. Mais, combien d'efforts pour éduquer les correspondants extérieurs et pour stimuler leur diligence ! On leur signalera, avec une objectivité qui, de leur part, ne peut être spontanée, l'importance qu'il sied d'accorder au procès en préparation ou à la grande affaire en perspective. L'agence doit avoir l'oreille collée au téléphone, et la main tendue vers le télégraphe, vers la ligne spéciale pour guetter l'information, l'accueillir, l'équiper, l'aiguiller sur de nouveaux embranchements. S'il est bien certain que la nouvelle sensationnelle ne peut emprunter, pour courir le monde, qu'un aspect unique, une infinité de nuances et de proportions s'offrent à une agence, soucieuse de donner pleinement satisfaction à ses abonnés. Ses services ne présentent pas la rigidité d'une administration d'Etat. Ils gagnent à s'assouplir, à se plier aux besoins de chacune des fractions qui constituent sa clientèle. Il n'est rien de plus déplaisant qu'un service-omnibus, proposant à tous les appétits et à toutes les bourses des menus identiques. Un journal politique de province charge une agence

d'être, en quelque sorte, sa représentante à Paris. Le service peut être téléphonique ou télégraphique, hebdomadaire, bi-hebdomadaire, tri-hebdomadaire ou quotidien. Quotidien, il peut comprendre plusieurs milliers de mots ou un grand nombre de communications téléphoniques. Aucun détail n'est négligeable. Tout doit être minutieusement étudié, calculé, réglé. Il y a lieu d'accrocher le tableau des Actualités, extensible et comprimable, dans un cadre fixé à l'avance. S'inspirant des opinions professées par un journal, faisant abstraction des siennes propres qui ne devront jamais aliéner sa neutralité, l'agence développera, à l'intention de chacun de ses abonnés, le discours du député de la circonscription ou l'information qui se rapportera à la région. Toutes ces nouvelles, qui seront apprêtées au goût du client, arrivent donc à l'agence d'où on les acheminera, jour et nuit, dans leur direction respective. Le travail s'effectue dans des salles où le télégraphe et le téléphone fonctionnent avec autant d'ardeur — sinon plus, — que dans un service public. Les noms de toutes les capitales du monde volent simultanément. A chacun son bien ! A chaque poste son homme ! A chaque fil son information ! Cette précipitation demeure consciente ; cette fièvre demeure lucide. On ne perd jamais de vue les moyens d'action, d'investigation et de contrôle. Nulle erreur n'est possible, le personnel étant exactement adapté à sa fonction. On s'ingénie, en effet, à diviser la clientèle en autant de clients que se partagent les employés. Tels journaux sont servis par les mêmes téléphonistes. La spécialisation est excellente, à condition de ne pas masquer l'ensemble d'une œuvre commune. Le siège central ne communique pas directement avec la totalité de ses abonnés ; des succursales, ou, si l'on préfère, des annexes provinciales, reçoivent du bureau principal les nouvelles et les disséminent. Cette centralisation spéciale, qui dégorge les services, est, plutôt, en réalité, une décentralisation permettant au suc des informations de s'écouler dans toutes les artères du territoire. Chacune de ces sous-agences, devenant agence à son tour, répand, dans sa zone, les informations universelles qui lui sont expédiées par le canal du siège central auquel elle communique, réciproquement, des nouvelles locales. On comprend alors l'office d'une grande agence : bureau de réception, bureau de distribution,

avec la nécessité impérieuse d'abréger, autant que possible, la manutention entre les deux postes.

Le personnel d'une agence est de deux catégories : le personnel sédentaire et le personnel extérieur. Le premier, dont le zèle, la ponctualité, le dévouement et l'intelligence sont les caractéristiques, ne présente pas, de prime abord, beaucoup de traits communs avec la corporation du journalisme. Et, cependant, il n'atteint quelque compétence professionnelle qu'en acquérant ce qu'on est habitué à intituler : le «sens du journalisme». Certes, de ce métier, il ne possède pas les apanages extérieurs. Il ne noue point ces brillantes relations dont s'enorgueillissent des apprentis, étonnés et fiers d'être traités avec sérieux, du jour au lendemain, par des personnalités éminentes. Il assume une tâche plus ingrate, mais plus utile, constamment retenu à son observatoire. Sa vie est obscure et son dévouement n'est connu que de ses patrons. Néanmoins, s'il sait discerner les satisfactions factices d'amour-propre et les joies plus calmes du devoir accompli, il a conscience de contribuer au fonctionnement d'une machine, devenue indispensable à la nourriture intellectuelle des sociétés contemporaines.

Au contraire, l'œuvre des rédacteurs qui travaillent au dehors s'apparente davantage à l'emploi des rédacteurs de journaux. Ceux-là, autant que ceux-ci, sont des journalistes, dans toute l'acception du terme, bien que journalistes d'un genre un peu différent ; ils sont des *informateurs* et non des *artiçliers*.

Nulle rubrique n'est étrangère à l'activité d'une agence. Après la dépouillement des journaux, les collaborateurs se mettent en campagne. On les sollicite en tous lieux. C'est le Palais de Justice (audiences, couloirs, cabinets de juges d'instruction), c'est la Préfecture de Police (la direction de la police judiciaire et les commissariats de districts, la direction de la police municipale), c'est la Cour ; ce sont tous les ministères, c'est la Chambre et le Sénat ; c'est l'Hôtel de Ville (Conseil Municipal et Conseil Général et la Préfecture de la Seine) ; c'est la Bourse des Valeurs, c'est la Bourse du Commerce ; ce sont les Abattoirs, les Halles et tous les marchés où joue la loi de l'offre et de la demande.

La position prépondérante et légitime, qu'occupent dans le monde, les agences internationales d'informations, leur dicte d'imprescriptibles devoirs. Précisément parce qu'elles jouissent d'un crédit illimité, parce qu'elles sont crues sur parole, parce que leur signature confirme l'authenticité de la nouvelle qu'elles publient, il importe qu'elles agissent scrupuleusement, avec prudence, avec sincérité, avec loyauté. Une agence d'informations, qui propagerait des nouvelles sciemment fabriquées, s'assimilerait, par là même, à une agence de faux-monnayeurs écoulant des pièces de plomb. L'honneur professionnel se traduit par ces deux mots : « confiance et probité ». Si cette devise ne met pas forcément une agence à l'abri d'une erreur humaine ou d'une faute de métier, elle protège du moins sa réputation contre toute suspicion justifiée.

NOTICES

Enquête Internationale sur l'Accession des Femmes à certaines professions libérales

[396.5 : 331.713 (4-9) (079.5)]

Le Comité Directeur de *Y Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes* a adressé aux différentes unions nationales affiliées, le questionnaire suivant, destiné à éclairer les membres sur l'accession des femmes à certaines professions libérales et emplois publics dans les différents pays :

1. — *Les femmes ayant fait les études nécessaires peuvent-elles officiellement pratiquer les métiers d'avocats, d'avoués, de notaires?*
2. — *Si oui, combien de femmes ont adopté cette carrière!*
3. — *Si non, les femmes peuvent-elles faire des études de loi dans les établissements ou facultés spécialisés à cet effet!*
4. — *Quelles femmes ont cherché à faire les études et à passer les examens nécessaires!*

Les réponses qui sont parvenues ont été analysées dans l'organe de l'Alliance, *Jus Suffragii*, des 10 octobre, 10 novembre et 10 décembre 1913.

Le but de la présente notice est de condenser les renseignements obtenus. Voici, pays par pays, quelle est la situation des femmes vis-à-vis des professions libérales.

ALLEMAGNE. — 1. — Non.

3. — Oui à toutes les universités allemandes.

4. — Il ne semble pas qu'une femme ait fait des démarches personnelles dans ce but, quoique des sociétés féminines aient fait des pétitions restées sans succès.

Un certain nombre de femmes avocates ont été nommées par des sociétés féminines locales pour diriger des bureaux de renseignements légaux, où les femmes ont pu se procurer aide et conseil pour des questions de droit. Ces bureaux sont très populaires et très recherchés chez nous.

D'autres femmes avocates ont été nommées comme conseils de comités de surveillance pour les enfants et comme tutrices d'enfants abandonnés. Il n'y a naturellement qu'un très petit nombre de ces postes et on entrevoit peu de chances, en Allemagne, d'une carrière professionnelle pratique d'avocat pour les femmes.

AUTRICHE. — 1. — Les femmes ne sont pas autorisées à étudier le droit ni à le pratiquer en Autriche.

Les associations de femmes ont fait de nombreuses pétitions réclamant le droit d'étudier les professions légales.

2. — Les femmes qui ont acquis leur diplôme de docteur en droit à l'étranger ne peuvent pas exercer la profession d'avocat, d'avoué ni de notaire.

3. — Les femmes n'ont pas le droit de remplir les fonctions de jurés au tribunal.

4. — N'ayant pas le droit d'exercer le métier de légiste, les femmes polonaises, ruthènes et juives ne font pas d'études personnelles de droit et n'exercent, par conséquent, aucune fonction officielle ou autre.

BELGIQUE. — En Belgique, les femmes ne peuvent pas exercer la profession d'avocat.

Lorsque, il y a un quart de siècle (décembre 1888), M^{lle} Marie Popelin, qui avait fait ses études à l'Université de Bruxelles, où elle avait obtenu le diplôme de docteur en droit, demanda à prêter le serment d'avocat, un arrêt de la cour d'appel de Bruxelles lui refusa le droit d'exercer la profession d'avocat.

Les diverses tentatives pour mettre fin à cette situation ont toutes échoué.

DANEMARK. — 1. — Les femmes ont le droit d'exercer le métier de légiste dans toutes les juridictions (Loi de 1906).

2. — Jusqu'aujourd'hui, six femmes ont exercé la fonction d'avoué.

3. — Les femmes ont le droit de poursuivre des études de lois dans les mêmes établissements d'instruction et dans les mêmes conditions que les hommes.

Les femmes n'ont pas le droit de remplir les fonctions de juge. Elles n'ont le droit de se présenter pour aucune fonction, quoiqu'elles aient, depuis 1895, le droit de passer tous les examens. Les examens théologiques ne leur ont été permis qu'en 1904.

Dans la pratique du droit, les femmes ont, si elles ont les capacités voulues, les mêmes succès que les hommes.

Les Gouvernements national et municipal n'emploient pas volontiers des femmes.

FINLANDE. — 1. — Le paragraphe de la loi concernant la pratique judiciaire a, jusqu'à présent, été inapplicable aux femmes,

car le mot « homme » a été employé dans le texte. Cependant, une opinion plus libérale commence à se manifester parmi les avocats eux-mêmes ; une femme ayant ses diplômes a été inscrite à la cour et a eu l'autorisation de plaider comme avocat, mais elle ne pouvait légalement prêter le serment de juge. Cette dernière restriction exclut les femmes de tout fonction judiciaire et de toute fonction dans laquelle le titulaire pourrait être appelé à juger. En conséquence, une femme est considérée incapable de devenir professeur à l'Université d'Helsingfors à cause de cette restriction.

A la requête d'une délégation de femmes un projet de loi a été présenté à la Diète afin de changer le mot « homme » dans le texte de loi par celui de « personne » et de régler ainsi la question de la pratique du droit pour les femmes. Ce projet n'a pas encore été soumis à l'approbation du Tsar.

2. — Une seule femme ayant ses diplômes a réussi jusqu'ici à obtenir, après de grands efforts, le droit de plaider.

3. — Les femmes peuvent faire leurs études de droit avec les hommes, passer tous les examens à l'Université et faire des stages au Palais de justice.

4. — Plus de cinquante femmes ont passé les examens inférieurs ou supérieurs qui leur permettent d'obtenir des fonctions extraordinaires dans différents bureaux de l'administration. Aucune femme n'a passé des examens théoriques de droit à l'Université parce qu'ils ne donnent accès qu'à la magistrature.

FRANCE. — Une loi du 1^{er} décembre 1900 a permis aux femmes françaises, munies du diplôme de licencié en droit, de prêter serment d'avocat et de se faire inscrire à un barreau (corporation des avocats près d'un tribunal ou d'une cour d'appel). Il n'y a aucune différence, pour l'exercice de la profession d'avocat, entre les hommes et les femmes ; cependant, il faut noter que la loi de 1900 a interdit aux avocates de remplacer un magistrat absent et de compléter ainsi le tribunal ou la cour.

En ce qui concerne l'administration intérieure de chaque barreau, avocats et avocates jouissent de droits égaux et participent également aux élections des membres du Conseil de l'Ordre. Les avocates ne manquent jamais d'exercer leurs droits d'électorales ; elles sont même éligibles, mais sont encore trop nouvelles dans la profession pour pouvoir solliciter les suffrages de leurs confrères.

Il y a actuellement 20 avocates au Barreau de Paris, dont 13 sont encore stagiaires, et 7 sont inscrites définitivement au tableau des avocats. Trois autres femmes ont figuré parmi les stagiaires, mais deux sont décédées et une a démissionné.

Cinq avocates exercent en province et une licenciée en droit se fit inscrire au Barreau d'Alger, mais fut obligée de démis-

sionner parce qu'elle épousait un fonctionnaire qui n'habitait pas l'Algérie.

Un certain nombre d'avocates qui exercent depuis plusieurs années ont pu se faire une clientèle suffisante pour leur permettre de gagner leur vie. Elles plaident devant toutes les juridictions : civile, criminelle, administrative et commerciale.

En France, les avocates ne peuvent exercer aucune fonction autre que celle de membre d'une Municipalité ou du Parlement. Toutefois, quelques-unes sont officiellement les conseils des grandes administrations, et il y a trop peu de temps que les femmes sont admises à plaider pour qu'elles aient pu obtenir ce titre.

Les avocates françaises rencontrent, auprès de leurs confrères et auprès des magistrats, respect et sympathie.

Il n'y a pas, en France, de femmes avouées ou notaires.

GRANDE-BRETAGNE. — 1. — Les femmes ne peuvent passer les examens des *Inns of court* ou de la *Law Society*, les deux corporations légales qui contrôlent la profession d'avocat.

2. — Aucune femme n'a donc été admise.

3. — Les femmes peuvent faire leurs études de droit dans toutes les Universités anglaises, elles peuvent se présenter aux examens et toutes les Universités, excepté Oxford et Cambridge, donnent des diplômes de droit aux femmes qui les méritent.

4. — Des femmes ont demandé à être admises aux examens d'avocat de l'*Incorporated Law Society* ; ces demandes ont toujours été rejetées à cause de leur sexe.

5. — Une femme, Miss Orme, exerce avec succès la charge de notaire depuis plusieurs années ; mais elle n'est pas reconnue par ses confrères et n'a droit à aucune aide dans ses responsabilités professionnelles.

M^{lle} Evelyn MC Laren est avocat conseil à Edimbourg, tout en n'étant pas légalement reconnue.

M^{lle} Cornelia Sorahji a passé trois ans dans des bureaux d'hommes d'affaires de Londres. Elle est maintenant, aux Indes, conseil légal de la Cour des enfants mineurs. Bien qu'elle soit sortie d'Oxford, elle n'a pas le droit d'exercer près les tribunaux anglais des Indes.

M^{lle} Tomn a travaillé dans les bureaux de Sir Frederick Pollock pendant un an.

M^{lle} Ingram a été clerc d'un homme d'affaires pendant six mois.

Un certain nombre de femmes, comme Mrs Pankhurst Miss Chrystal Macmillan, Miss Lind-of-Hageby ont présenté elles-mêmes leur défense devant les tribunaux.

Il est intéressant de noter que certaines charges civiles donnent le droit d'agir comme avocat conseil, bien que le titulaire de la

charge n'ait pas les diplômes d'avocat. Des femmes ont été nommées à ces fonctions ; il y a deux femmes inspectrices, conformément à la loi des syndicats du travail de 1909 ; elles ont le droit de poursuivre, au nom de leur ministère et avec l'autorisation du syndicat, dans les cas prévus par la loi. Les inspectrices des usines plaident elles-mêmes leurs causes devant les tribunaux.

Un effort est tenté en ce moment pour ouvrir aux femmes la profession d'avoué (solicitor). On se base sur un paragraphe du Solicitor's Act de 1843 qui est ainsi conçu : « Dans l'élaboration de cet Acte... il est entendu que chaque fois que nous employons le mot masculin il est censé s'appliquer aux femmes aussi bien qu'aux hommes, à moins que le contraire ne soit positivement indiqué, ou que le sujet ou le contexte ne rendent l'application manifestement impossible. »

Quatre femmes, M^{lles} Bebb, Costelloe, Ingram et Nettlefold, ont demandé l'autorisation de se présenter à l'examen parlementaire de la Société de Législation, qui a eu lieu en février dernier. Ayant été repoussées, elles ont attaqué la Société pour l'illégalité de son refus.

La cause fut jugée en juillet à la Chancellerie, qui donna tort aux femmes. Elles ont fait appel de cette décision et la cause sera jugée en automne.

NORVÈGE. — 1. — Oui.

2. — Onze femmes ont passé leurs examens de droit à l'Université ; ce sont les diplômes nécessaires pour être avocates.

3. — Les hommes et les femmes font leurs études de droit à l'Université de Christiania avec une égalité absolue.

PAYS-BAS. — 1. — Oui, les femmes reçues aux examens peuvent plaider, mais elles ne peuvent remplir aucune charge près des tribunaux.

2. — Il y a 48 femmes ayant passé leurs examens de droit ; 19 exercent leur profession et 7 autres remplissent les fonctions suivantes : fonctionnaire au Ministère de la Justice ; employée au secrétariat d'un bureau municipal ; employée au Bureau des brevets ; directrice-adjointe de l'Association des Municipalités ; directrice-adjointe du Bureau central des Questions sociales ; professeur à une école de la grande bourgeoisie ; rédactrice d'un journal féminin.

PORTUGAL. — Les lois portugaises n'interdisent pas aux femmes de suivre les cours de droit et d'exercer les professions qui en dérivent. Malgré cette tolérance, les femmes n'avaient jamais tenté cette carrière ; le 14 novembre 1913, une jeune fille de vingt ans à peine, se présenta au premier tribunal de Lisbonne pour défendre deux femmes accusées d'avoir frappé une autre femme. La première avocate portugaise, M^{lle} la doctoresse

Regina Quintanilha, a fait une défense brillante et prononcé un petit discours dont elle a été félicitée. Elle a fait ses études à Coïmbre, très brillamment, et il lui manque seulement l'examen de la chaire de médecine légale, qu'elle va bientôt passer. Elle a été autorisée à exercer le droit dans les tribunaux portugais.

ROUMANIE. — C'est en 1890 que la femme roumaine fut admise à la Faculté de Droit de Bucarest.

L'opinion publique se montra froide envers cette tendance à l'émancipation féminine et les étudiantes en droit passèrent pour des femmes originales. Les autres Universités offrant à la femme roumaine la possibilité d'embrasser beaucoup d'autres professions publiques, à quoi bon se consacrer à l'étude du droit, qui ne mène à aucune carrière pratique?

La femme, en Roumanie, se trouva alors en face de deux obstacles : les idées arriérées et l'opinion, presque unanime, de la médiocrité intellectuelle de la femme en général.

Les femmes surmontèrent ces obstacles et leurs succès à l'Université furent remarquables, quoique la plupart des professeurs manifestent encore aujourd'hui une aversion injustifiée pour les étudiantes en droit. Il semble que rien ne peut décourager les femmes roumaines, car le nombre des licenciées en droit augmente annuellement.

Le premier mouvement pour l'admissibilité de la femme roumaine au barreau date de 1891. M^{lle} Sarmise Bilcasu, actuellement M^{me} Alimanistean, docteur en droit de l'Université de Paris, demanda à être inscrite parmi les avocats du barreau de Bucarest. La demande fut acceptée pour les motifs suivants :

1° La loi ne spécifie pas comme une condition *sine qua non*, que les hommes seuls peuvent pratiquer la profession d'avocat ;

2° Les avocats peuvent remplacer les magistrats ; en conséquence, il y a possibilité, mais pas droit positif ;

3° L'article 24 du Droit civil admet la femme comme témoin dans les actes civils, c'est-à-dire qu'on lui reconnaît le droit de participer aux actes civils ;

4° Le Code Caragea dit que les femmes ne pourront pas embrasser de profession politique sans affirmer qu'elles sont incapables de prendre une profession libérale.

Ces considérations furent signées et appuyées par plusieurs hautes personnalités, mais la cour, malgré ces appuis, se prononça contre cette décision.

M^{lle} E. Popovici fit, elle aussi, en 1902, une demande, mais le Barreau de Bucarest ne l'admit pas.

Dix ans après, M^{me} Ella Negrutzi, licenciée en droit de l'Université de Jassy, se présenta à son tour au Barreau de Jassy. Sa demande fut admise, mais en cour d'appel, la décision fut

cassée. M^{me} Negrutzi a fait recours en cassation et la cause va être jugée.

Malgré la bonne volonté que les avocats manifestent pour recevoir au barreau les femmes roumaines, les tribunaux de première instance ne les admettent pas et les licenciées n'ont pas encore le droit de plaider.

On espère, cependant, que puisque les juristes ont reconnu à la femme le droit de plaider, on est près de la voir exercer cette carrière libérale, dont aucune loi ne lui défend l'accès.

La Roumanie commence à prendre au sérieux la question féminine et, dans peu de temps, les insurmontables obstacles seront réduits à néant.

La femme exercera cette profession en ayant la certitude d'obtenir prochainement ses droits politiques.

SUÈDE. — 1. — Les femmes célibataires peuvent exercer comme avocates et avouées, dans toutes les instances, y compris la cour suprême. Les femmes mariées, étant sous la tutelle de leurs maris ne peuvent pas — pour cette raison, — exercer la profession d'avouée à la cour.

Une femme ne peut pas être juge, ni occuper aucun emploi du Gouvernement, demandant des titres juridiques.

2. — Quatre femmes seulement ont passé leurs examens juridiques universitaires ; deux d'entre elles se sont adonnées à un travail scientifique ; l'une d'elles, décédée aujourd'hui, était diplômée en droit civil à l'Université d'Upsala ; une autre d'entre elles continue à travailler pour obtenir le titre de docteur en droit international ; les deux autres, qui se destinent à être avocates, travaillent actuellement comme clercs dans l'étude d'un homme de loi.

3. — Toute femme peut prendre tous ses diplômes universitaires, y compris ceux de droit.

4. — Les quatre femmes ci-dessus mentionnées sont les seules qui aient fait des études complètes. Le diplôme universitaire de licencié en droit est exigé pour toutes les fonctions juridiques.

5. — La femme diplômée ci-dessus mentionnée a été dans la carrière aussi loin qu'elle le pouvait ; elle serait certainement devenue professeur, si la loi l'y avait autorisée. Les deux futures avocates n'ont fait œuvre pratique que depuis quelques mois, et l'on ne peut rien préjuger de la possibilité de leur succès.

6. — Nulle femme ne peut être nommée à une fonction gouvernementale. Par conséquent, elle ne peut être juge, ni avoir un emploi dans un bureau du Gouvernement. Les autorités municipales peuvent légalement nommer une femme, mais elles ne l'ont jamais fait.

SUISSE. — 1. — Dans certains cantons (Zurich, Genève, etc.), mais pas dans tous.

2. — Cinq.

4. — Quelques femmes ayant fait leurs études de droit ont des charges ; l'une d'elles, par exemple, est *Intsvormund*, à Zurich.

UNION SUD-AFRICAINE. — 1. — Non.

2. — Il n'y en a pas.

3. — Oui, elles ont les mêmes facilités que les hommes.

4. — M^{lle} Madeline Una Weekly a fait ses études d'avoué. Mais quand elle a voulu se faire inscrire comme telle, l'Incorporated Law Society s'y est opposée. La cour provinciale a donné raison à Miss Weekly, mais la cour d'appel a cassé le jugement.

M^{lle} Cyndall Schreiner fait ses études d'avocate et a déjà passé son premier examen.

Plusieurs pétitions ont été adressées au Parlement de l'Union réclamant une loi qui permette aux femmes d'être avocates ; il y a eu des débats sur ce sujet dans les deux chambres. Le Sénat était en faveur du principe, mais la majorité des deux assemblées s'y est opposée.

Un certain nombre de pays n'ont pas répondu au questionnaire. On donne ci-dessous les renseignements qu'il a été possible de recueillir.

AUSTRALIE. — Les conditions sont les mêmes pour les hommes et pour les femmes. La loi de 1905 des praticiens légaux du Queensland donna aux femmes le droit d'être admises comme avocat, comme avoué ou notaire, à la cour suprême, et d'exercer leurs fonctions à tous les tribunaux de l'Etat, dans les mêmes conditions que les hommes. C'est une dame qui occupe la situation officielle de juge suppléant.

BULGARIE. — Les femmes n'ont pas le droit d'exercer de carrière législative.

CANADA. — Les femmes ont le droit d'exercer la carrière législative. Une avocate plaide à la haute cour d'Ontario.

ETATS-UNIS. — Les lois varient d'un Etat à l'autre. Il y a, paraît-il, 20,000 femmes avouées aux Etats-Unis et plusieurs notaires et agentes patentées.

HONGRIE. — Récemment on a autorisé les femmes à étudier le droit. La première étudiante en droit a été admise à Eperjes.

ITALIE. — Les femmes peuvent étudier le droit et prendre leurs grades, mais elles n'ont pas le droit de pratiquer.

Lidia Poet passa son doctorat à l'Université de Turin, mais la demande qu'elle fit pour être autorisée à exercer sa profession fut rejetée par la cour d'appel en 1883 et par la cour suprême de cassation en 1884.

Theresa Labriola passa ses examens d'avocat et travailla dans un bureau d'avocat, malgré une concurrence acharnée, elle obtint, il y a dix ans, le poste de professeur de droit commun à l'Université de Rome. Quoique n'ayant pas la permission d'exercer la carrière législative, elle a déjà instruit plusieurs générations d'avocats.

Le 7 juillet 1912, le Conseil de l'Ordre des Avocats de Rome fit paraître son nom sur la liste, l'autorisant ainsi à exercer sa carrière. Ce fut avec succès que la première avocate gagna sa première cause à la barre italienne.

Le procureur général envoya une pétition à la cour d'appel pour casser la décision du Conseil des Avocats pour la rayer des listes. Elle fit un contre-appel et continua à plaider à la cour.

La cour d'appel se prononça contre elle. Le cas fut porté à la cour de cassation qui refusa, le 29 juillet, à Th. Labriola le droit d'exercer sa carrière d'avocate en prétextant l'incapacité dont les femmes sont accusées depuis les temps moyenâgeux.

RUSSIE. — Les femmes peuvent étudier le droit aux Universités et exercer la carrière d'avocate.

On présenta dernièrement un projet de loi à la Douma pour que les femmes pussent exercer des fonctions officiellement rétribuées par la Couronne, mais ce projet fut repoussé.

D'une façon générale on peut donc dire que jusqu'à présent, les femmes sont autorisées à faire des études complètes d'avocats, notaires et avoués, mais qu'elles ne sont pas admises à l'exercice de la profession. En Autriche, elles ne peuvent même pas aborder les études de droit dans les Universités. Dans quelques pays elles peuvent plaider mais n'ont pas accès aux charges de la magistrature.

Les femmes peuvent étudier le droit et prendre leurs grades dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Suède, Suisse, Union Sud-Africaine.

Elles peuvent exercer la profession d'avocate en Australie, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède, et partiellement en Egypte, aux Indes, en Russie et en Suisse.

La Fédération Pharmaceutique Internationale.

Son but. Ses aspirations.

[615 (062) (00)]

Un des phénomènes les plus caractéristiques de notre époque est la coopération sans cesse croissante des peuples dans tous les domaines. Les progrès considérables réalisés en matière de voies de communication, le développement de tous les moyens propres à rendre l'entente mutuelle moins dépendante des distances ont tout particulièrement favorisé cet internationalisme. Tandis qu'autrefois l'horizon de l'homme était étroitement borné, notre société actuelle est dominée par d'innombrables liens internationaux.

La pharmacie, elle aussi, a subi l'influence de ce signe des temps et ressent, tant sur le terrain commercial que sur le terrain scientifique et social, les effets de cette coopération croissante des peuples. La surproduction ou le déficit réagissent plus rapidement qu'auparavant sur les prix du marché. Les ventes publiques de nos drogues les plus importantes à Amsterdam, Hambourg ou Londres régissent les prix du monde entier. La grande industrie chimique a ses trusts et ses cartels, de la plus ou moins grande coopération desquels dépendent les prix de beaucoup de matières premières. Les produits les plus récents de cette industrie se répandent en peu de temps dans le monde entier, et la presse propage partout les résultats des recherches de nos laboratoires scientifiques.

Dans le domaine pharmaceutique, on vit poindre le désir de résoudre ces questions par une coopération des pharmaciens des divers pays, au premier congrès international de pharmacie, tenu à Brunswick en 1865. Si l'on examine les sujets traités à ce congrès, on remarque combien, déjà alors, certaines questions importantes préoccupaient de la même manière la pharmacie chez les différents peuples et combien la nécessité se faisait sentir d'atteindre, par une action collective, le but vers lequel tous tendaient. Peu de temps après un nouveau congrès international de pharmacie eut lieu à Paris, en 1867 ; il fut suivi, deux ans plus tard, par un congrès tenu à Vienne. De même les congrès internationaux subséquents de Saint-Pétersbourg, de Londres, de Bruxelles et de Paris s'efforcèrent de réunir les pharmaciens dans tous les pays où se posaient des questions susceptibles d'être résolues par une réglementation ou par une coopération internationales. On peut signaler, comme résultat de ces congrès, la Conférence internationale pour l'unification de la formule des médicaments héroïques qui se tint à Bruxelles

en 1902. Déjà auparavant la question d'une pharmacopée internationale avait été portée à l'ordre du jour de différents congrès. Une commission, sous la présidence de von Waldheim, avait, avec la coopération des pharmaciens de divers pays, élaboré un projet de pharmacopée de l'espèce. Bien que cette unité tant désirée ne soit pas encore atteinte, nous sommes cependant parvenus — grâce à cette Conférence internationale réunie sur l'initiative du Gouvernement belge, — à réaliser, dans la plus grande partie du monde, l'uniformité pour les médicaments dits héroïques les plus usuels. De nouveaux progrès dans cette voie seront faits lorsque le secrétariat international pour l'unification des pharmacopées sera créé. La lutte contre les falsifications des médicaments et des denrées alimentaires a fait également l'objet de beaucoup de réunions internationales. Au cours de l'année dernière, la Conférence internationale de l'opium a réglé internationalement le commerce des narcotiques et de la coca.

Une question non moins importante est celle de l'unification de la nomenclature pharmaceutique et l'effort pour remédier à la confusion linguistique, de jour en jour plus grande, qui nous menace, tant dans les codes officiels et les pharmacopées, que dans les dénominations commerciales. L'American Pharmaceutical Association a institué un comité international pour l'étude de cette question, et nous pouvons nous attendre à ce que ce comité sollicitera à bref délai la coopération des sociétés de pharmacie du monde entier pour arriver à l'unité et à un système bien défini sur cette matière.

Un autre de nos desiderata concerne la nécessité d'une concentration plus grande dans le domaine de la presse pharmaceutique et la création d'organisations internationales en vue d'obtenir de meilleurs rapports sur la production scientifique. Actuellement des communications et des avis, passant d'une revue dans une autre, font leur tournée à travers toute la presse professionnelle, tantôt écourtés, tantôt amplifiés ou réunis à d'autres questions, de sorte que les travaux originaux sont souvent transformés à tel point qu'il n'est plus possible de reconnaître leur source.

De nouvelles assises internationales des représentants de la pharmacie ont eu lieu, en 1913, à La Haye, et des questions importantes ont été portées à l'ordre du jour de cette réunion. Dans l'entretemps il s'est formé en outre une association qui favorisera d'une manière plus durable les intérêts pharmaceutiques et rendra plus permanente dans la suite l'influence des congrès internationaux. *La Fédération Internationale Pharmaceutique*, dont les bases furent jetées à Bruxelles, lors du dixième congrès international de pharmacie, en 1910, sur l'initiative de la *Nederlandsche Maatschappij ter bevordering der Pharmacie*, sera l'organisme appelé à favoriser la coopération internationale

des sociétés de pharmacie. Cette Fédération devra se mettre à la disposition de toutes les organisations et de toutes les tendances coopératives à caractère international. De semblables organismes permanents, accessibles à tous ceux qui poursuivent un même but, aussi bien aux particuliers qu'aux sociétés de tous les pays et qui ont un caractère d'intérêt public, existent déjà dans beaucoup de domaines. Une telle union internationale est indispensable si l'on veut donner au travail des congrès internationaux une activité régulière et bien ordonnée, car il est indéniable que les décisions de ces congrès ne produisent pas tous les fruits que l'on pourrait espérer. Dans le cours des temps ces congrès ont servi d'indicateur à l'évolution sociale et scientifique; leurs décisions ont servi de guide aux États qui y prirent part en ce qui concerne les progrès de la profession, la direction de l'enseignement, la législation, etc. Leur influence deviendra plus grande encore lorsqu'un institut international donnera plus de stabilité à leurs travaux. La fondation de cette Fédération Internationale Pharmaceutique, qui a obtenu si rapidement l'adhésion d'un grand nombre de sociétés de pharmacie du monde entier, a prouvé qu'à tous égards une organisation internationale des pharmaciens avait sa raison d'être. A l'heure actuelle, les sociétés de pharmacie les plus importantes de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique, du Danemark, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Roumanie, de la Russie, de la Suède, de la Suisse, en tout 25 unions comprenant 32,000 membres, y ont adhéré, tandis que différentes unions moins importantes et des particuliers, au nombre de plus de cinquante, se sont fait inscrire comme membres associés.

Le but de cette Fédération est :

De favoriser, par la voie internationale, la pharmacie en tant que profession et science appliquée. Les moyens prévus dans les statuts pour atteindre le but poursuivi sont les suivants :

- 1° En se procurant des documents concernant l'exercice de la pharmacie dans tous les pays et en communiquant à ses membres les résultats obtenus sur les terrains scientifique et pratique de la pharmacie ;
- 2° En poursuivant l'unification de l'éducation, de l'enseignement et de la réglementation pharmaceutiques ;
- 3° En étudiant la réglementation légale de la profession de pharmacien ;
- 4° En procurant des avis et des renseignements au sujet de la législation pharmaceutique ;
- 5° En organisant des réunions internationales pharmaceutiques ;
- 6° En conservant les actes de ces réunions pharmaceutiques, en classant les sujets qui y ont été traités, en poursuivant la réalisation des décisions prises, en étudiant de nouveaux sujets propres à être traités ;

- 7° En réglant la participation à des réunions qui intéressent la pharmacie et en coopérant avec d'autres associations internationales ;
- 8° En défendant les droits de la corporation pharmaceutique ;
- 9° En empêchant l'exercice de la pharmacie et la vente de médicaments par des personnes non qualifiées, en poursuivant la réglementation de la vente des spécialités et en combattant les abus du commerce des remèdes secrets ;
- 10° En favorisant le développement des associations nationales pharmaceutiques ;
- 11° En favorisant l'unification de la préparation des médicaments et des méthodes d'examen ;
- 12° En favorisant la conclusion de traités internationaux réglant le commerce des médicaments ;
- 13° En s'occupant des contrats internationaux relatifs aux brevets et aux marques de fabriques ;
- 14° En publiant des documents pouvant intéresser la pharmacie internationale ;
- 15° En favorisant tout ce qui est conforme au but de la Fédération.

Le seul examen de ce programme d'action suffit à établir que sa réalisation servira les intérêts de la pharmacie de tous les pays. Si nous considérons, par exemple, quelles sont les conditions d'éducation et d'instruction exigées dans les divers pays, nous pouvons retrouver leur raison d'être dans les besoins particuliers de chaque peuple, et dans les degrés différents de développement de l'instruction et de l'hygiène chez ces peuples. Pour atteindre sûrement le but envisagé, il ne faut donc pas imposer ici de trop grandes exigences à la profession, tandis qu'autre part la science sera trop peu mise au service de l'exercice pratique de la pharmacie. Par la réunion de données suffisantes relatives aux conditions imposées partout pour l'éducation et l'instruction, on apprendra par l'expérience dans quel sens les réformes doivent être introduites ici et ailleurs, si l'on veut que cette éducation réponde autant que possible aux intérêts de la collectivité et à un sain développement de la profession.

Il en est de même pour la réglementation légale de notre profession, car si l'on a pu constater que le système des concessions offre beaucoup d'inconvénients dans nombre de pays où il existe, les inconvénients de l'établissement libre, admis chez d'autres peuples, ne sont pas moindres. On pourra régler d'autant mieux l'importation et la vente des spécialités, les secours pharmaceutiques à la campagne et tant d'autres questions, lorsqu'on disposera partout de l'expérience pratique acquise ailleurs.

Nous avons déjà dit plus haut que les congrès internationaux de pharmacie devraient être mieux organisés. Beaucoup de questions importantes, qui y furent débattues, restèrent sans suite

parce qu'une fois ces réunions terminées, il n'y avait pas d'institution permanente pour régler et parfaire ce travail.

Souvent on constitua des commissions internationales, mais elles ne purent mener à bonne fin la tâche qui leur avait été confiée, faute d'une direction indispensable. Les archives de ces congrès sont disséminées un peu partout et ce serait chose difficile que d'essayer de donner un exposé complet de l'œuvre considérable réalisée jusqu'ici. L'organisation de ces congrès dépend d'ailleurs de l'initiative des comités nationaux qui les convoquent, sans s'être entendus au préalable avec les unions nationales au sujet des questions qui y seront traitées. En général la coopération internationale et la création d'un institut qui pourra fournir des renseignements complets sur toutes les questions rappelées plus haut mettront en évidence le bon droit et la raison d'être de la corporation pharmaceutique et contribueront puissamment à écarter les obstacles qui enrayent le développement de la profession et en favorisent l'exercice illégal. L'existence de pareille fédération internationale sera aussi un facteur de prospérité pour les sociétés nationales, parce qu'il est, en effet, désirable et nécessaire que le bureau de cette fédération reste en contact constant avec la pharmacie de tous les pays. Là où la coopération n'existe pas encore, comme là où seules des unions locales ou régionales défendent les intérêts des pharmaciens, il incombera donc à la fédération internationale de poursuivre la constitution d'une union ou d'une délégation qui représentera, au sens le plus large, la pharmacie de ces pays. On devra aussi tendre vers l'unification des méthodes d'examen, de la composition des préparations galéniques, de la réglementation des conventions commerciales, des conditions de vente des spécialités et des médicaments analogues, etc. La sphère de cette fédération internationale sera donc très étendue et le travail qui lui incombera sera considérable. Nombre de ces travaux ne pourront être exécutés qu'après fondation d'un institut permanent pouvant disposer du personnel voulu et ayant des ressources suffisantes.

Dans un local, aménagé à cet effet, on devra installer une bibliothèque aussi complète que possible où l'on trouvera, à côté des ouvrages pharmaceutiques scientifiques, les textes des lois qui régissent l'exercice de la pharmacie et des professions connexes dans tous les pays, des renseignements sur tous les organismes pharmaceutiques, ainsi que les publications de toutes les institutions d'enseignement. On devra y rassembler les périodiques du monde entier et y établir, dans l'intérêt des travailleurs comme dans celui de ces revues mêmes, le bulletin sur fiches de ce qui a paru. La pensée qui incita Wilhelm Ostwald à écrire son *Denkschrift über die Gründung eines internationalen Instituts für Chemie* sera partagée par beaucoup de ceux qui en matière de création d'unions internationales s'attachent surtout à ce qui

dans la pratique peut faciliter l'exécution du travail que ces unions accomplissent, et c'est ainsi qu'une institution semblable pour la pharmacie paraîtra de plus en plus nécessaire. Lorsque l'on se rend compte de l'œuvre à accomplir, on en arrive à cette conviction que le moment est venu de réaliser ce desideratum et de s'assurer un chantier permanent où toutes ces idées seront mises à exécution.

L'Institut pharmaceutique international, rattaché à la Fédération internationale doit être le laboratoire où l'on travaillera à la réalisation des projets de cette fédération.

En ordre principal, un tel institut devra être un organisme administratif plutôt qu'un établissement scientifique. Il devra, à la façon d'un office national des brevets, pouvoir procurer les renseignements les plus sûrs à quiconque les demande. Non seulement on devra pouvoir y consulter toutes les revues pharmaceutiques en cours de publication et celles qui ont cessé de paraître, mais on devra pouvoir y trouver facilement, grâce à un système administratif bien organisé, tous les sujets traités dans ces périodiques. De même que la *Deutsche pharmazeutische Gesellschaft* publie chaque année ses *Berichte über die pharmacognostische Literatur aller Länder* et que d'autres *Jahresberichte* rendent compte des publications dans divers domaines, on peut constituer dans un tel institut une documentation permanente sur tout ce qui paraît dans le monde entier concernant la pharmacie. Il faut que l'on puisse y trouver les noms et adresses de tous les membres de la corporation pharmaceutique, les bibliographies des plus notables d'entre eux, ainsi que des renseignements sur les sociétés de pharmacie. Comme Ostwald l'a dit avec raison un tel institut doit servir à organiser la science, à répartir le travail et à atteindre plus rapidement et mieux son but par une coopération systématique des organismes travaillant dans des directions différentes. Pareil institut international devra non seulement disposer d'un grand nombre de publications périodiques, mais aussi d'une bibliothèque pharmaceutique des plus complètes tenue régulièrement à jour, ce qui peut se faire à peu de frais si tous les auteurs qui s'occupent de pharmacie veulent bien lui faire don d'un exemplaire de leurs publications. Un répertoire de tous les sujets concernant la pharmacie devra y être établi et mis à la disposition des sociétés affiliées et des revues. Ainsi il me semble que les nouveaux médicaments, si importants pour les pharmaciens, doivent y être traités de la façon la plus détaillée et aussi exactement que possible d'après les données originelles des fabricants. Tout nouveau médicament, d'importance plus ou moins grande, aurait sa fiche dans cette cartothèque avec mention de sa composition, de ses propriétés, du nom du fabricant, etc. Mensuellement, des exemplaires des fiches nouvelles seraient mis à la disposition des sociétés qui auraient contribué à la création de

l'institut, et leur seraient envoyés, afin que l'on puisse consulter dans chaque pays un exemplaire complet de ce répertoire de médicaments nouveaux. De cette façon, les publications dans les différentes revues, toujours incomplètes et souvent peu dignes de foi par suite d'une transcription inexacte, deviendraient inutiles. A ce travail de compilation systématique, pourrait se rattacher un institut de recherches, d'un caractère plus scientifique, chargé de contrôler les données ainsi obtenues et de les améliorer encore. Dans cet ordre d'idées on pourrait établir une collection d'échantillons types, chimiques et pharmaceutiques. De même, un tel institut pourrait rendre des services en rédigeant des comptes rendus de publications scientifiques. Il pourrait devenir la source où les différentes revues puiseraient leur documentation et contribuer ainsi à rendre ces aperçus aussi exacts que possible. Une langue accessoire internationale sera naturellement un outil indispensable à semblable institut. La création d'un tel institut exigera avant tout un capital considérable et on devra pouvoir compter sur la coopération certaine de tous les intéressés. Lorsque Ostwald fit part de ses idées au sujet de la création d'un institut chimique international à Ernest Solvay, de Bruxelles, celui-ci se déclara prêt à contribuer à cette création à concurrence d'une somme de 250,000 francs, tandis que Ostwald, de son côté, était disposé à y participer par la donation de son importante bibliothèque. J'ai l'intime conviction que si l'idée de la création d'un Institut international pharmaceutique devait entrer dans la voie de la réalisation, l'on trouverait facilement des personnes pour y contribuer de leurs deniers, d'autant plus que dans divers pays, notamment en Allemagne et en Amérique, il existe de puissantes et grandes industries qui doivent leur prospérité à la pharmacie.

La voie de la coopération internationale est actuellement ouverte aux sociétés de pharmacie. Les Congrès internationaux de pharmacie renforceront encore ces liens internationaux, et continuant dans cette voie, nous pouvons caresser l'espoir que ce qui aujourd'hui est pour beaucoup encore un idéal, sera sous peu une réalité.

J. J. HOFMAN,

*Secrétaire général de la Fédération
Pharmaceutique Internationale.*

FAITS ET DOCUMENTS

SOMMAIRE : Valeur commerciale des habitants de l'Europe ; — Population des principaux États du monde ; — Statistique comparée des mariages en Europe ; — Puissance coloniale des différents pays ; — Migrations ouvrières et chômage ; — Production mondiale de la soie ; — Production et consommation mondiales du charbon ; — Entente internationale des lignes de navigation maritime ; — Arbitrage international en matière commerciale ; — Statistique internationale des fonctionnaires ; — Étudiants étrangers dans les Universités américaines ; — Commerce extérieur de la Chine ; — Importation des produits de basse-cour en Allemagne ; — Exportations belges de verre ; — Rôle international de la langue française ; — Prix internationaux de médecine ; — Terminologie des machines ; — Le tour du monde par la Télégraphie sans fil ; — Vitesse comparée des trains dans les différents pays ; — Enquête internationale sur les conditions les plus favorables à la conservation des denrées périssables ; — De Saint-Petersbourg à Pékin en aéroplane.

Valeur commerciale des habitants de l'Europe. — On a signalé précédemment, dans cette revue, le procédé, employé en Amérique par M. Babson, pour évaluer l'importance réelle des différents pays (1).

Il existe à Anvers un Office de statistique universelle qui, recueillant des données précises sur la production industrielle des différents pays, leur commerce d'importation et d'exportation, leur crédit, leur outillage économique, leur population, leur superficie, etc., s'efforce lui aussi de dégager de cet ensemble de renseignements quelle est la valeur commerciale des habitants des différents pays européens.

Dans le tableau ci-dessous, en se basant sur l'importance des

(1) *La Vie Internationale*, t. IV, p. 324.

échanges, la valeur économique moyenne de chaque citoyen en 1911, dans les divers pays, se trouve établie comme suit :

PAYS	ÉCHANGES EN MILLIONS DE FRANCS	MILLIERS D'HABITANTS	VALEUR PAR HABITANT
Allemagne.....	22.265	65.429	34°
<u>Autriche-Hongrie.....</u>	<u>5.876</u>	<u>49.458</u>	<u>119</u>
<u>Belgique.....</u>	<u>7.672</u>	<u>7.500</u>	<u>1.023</u>
<u>Bulgarie.....</u>	<u>382</u>	<u>4.329</u>	<u>88</u>
<u>Danemark.....</u>	<u>1.849</u>	<u>2.757</u>	<u>670</u>
<u>Espagne.....</u>	<u>1.969</u>	<u>19.713</u>	<u>99</u>
<u>France.....</u>	<u>13.408</u>	<u>39.602</u>	<u>369</u>
<u>Grande-Bretagne.....</u>	<u>31.297</u>	<u>45.653</u>	<u>685</u>
<u>Grèce.....</u>	<u>313</u>	<u>2.666</u>	<u>117</u>
<u>Italie.....</u>	<u>5.527</u>	<u>34.687</u>	<u>159</u>
<u>Norvège.....</u>	<u>1.079</u>	<u>2.392</u>	<u>451</u>
<u>Portugal.....</u>	<u>518</u>	<u>5.961</u>	<u>87</u>
<u>Roumanie.....</u>	<u>1.262</u>	<u>7.248</u>	<u>174</u>
<u>Russie.....</u>	<u>6.747</u>	<u>138.275</u>	<u>48</u>
<u>Serbie.....</u>	<u>234</u>	<u>2.922</u>	<u>78</u>
<u>Suède.....</u>	<u>1.889</u>	<u>5.562</u>	<u>339</u>
<u>Suisse.....</u>	<u>3.321</u>	<u>3.753</u>	<u>885</u>
<u>Turquie.....</u>	<u>1.422</u>	<u>6.642</u>	<u>214</u>

En classant les résultats obtenus dans l'ordre des valeurs par habitant on obtient le tableau que voici :

Belge.....	1.023 francs.	Roumain.....	174 francs.
Suisse.....	885 »	Italien.....	159 »
Anglais.....	685 »	Austro-Hongrois....	119 »
Danois.....	670 »	Grec.....	117 »
Norvégien.....	451 »	Espagnol.....	99 »
Français.....	369 »	Bulgare.....	88 »
Allemand.....	340 «	Portugais.....	87 »
Suédois.....	339 «	Serbe.....	78 »
Turc.....	214 »	Russe.....	48 »

On s'étonnera de ne pas trouver les Pays-Bas parmi les pays cités, mais les statistiques officielles hollandaises accusent un commerce de

12 milliards 798 millions pour une population de 5,945,155 habitants, ce qui donnerait au Hollandais une valeur de 2,000 francs. Mais les statistiques des Pays-Bas se basent toujours encore sur des valeurs établies il y a quarante ans et elles englobent une partie du transit. Elles ne sont pas comparables dès lors avec celles fournies par les autres pays.

Il est intéressant de faire remarquer que la valeur moyenne du Belge s'est encore accrue en 1912 et qu'elle s'est élevée pour cette année à 1,128 francs. [338.08

(4)

Population des principaux Etats du monde. — Les recensements de la population ont lieu à des dates très différentes dans la plupart des pays du monde. Ils ont lieu, en outre, à intervalles plus ou moins réguliers et plus ou moins grands. Il est donc impossible d'établir une statistique précise de la population du globe à un moment donné. La chose est d'autant plus impossible que dans beaucoup de pays, dans d'immenses régions même, il n'existe aucun recensement établi d'une façon mathématique.

On trouvera dans le tableau ci-contre, pour la plupart des pays du monde, ceux qui tout au moins ont déjà atteint un certain niveau de civilisation et possèdent des services administratifs organisés d'une manière assez convenable pour que pareil travail puisse y être exécuté, leur population comparée d'après les deux derniers recensements qui ont eu lieu aux dates les plus rapprochées de 1900 et de 1910. Les pays sont rangés par ordre alphabétique pour chaque continent.

Le pour cent annuel de l'augmentation a été calculé sur la population moyenne et le nombre d'habitants par kilomètre carré est donné pour la population à l'époque du dernier recensement.

Il importe de signaler également que, dans le chiffre de la superficie de la Suède, les 36,852 kilomètres carrés d'eaux intérieures n'ont pas été compris dans la superficie totale ; en ce qui concerne l'Egypte, le désert inculte et dépeuplé n'a pas été décompté de la superficie totale et pour les États-Unis, l'Alaska, les îles Hawaï et Porto-Rico ont été exclus du calcul de la superficie. Il n'a pas été tenu compte, non plus, de leur population.

Rappelons qu'en ce qui concerne les États de l'Amérique du Sud, la population a été donnée précédemment (1). Les renseignements ci-dessus ont été puisés dans *l'Annuaire statistique de la Belgique*.

(1) *La Vie Internationale*, t. V, p. 95.

PAYS	RECENSEMENTS		AUGMENTA- TION % ANNUEL	SUPERFICIE EN KM ²	NOMBRE D'HABITANTS PAR KM ²
	POPULATION EN 1900	POPULATION EN 1910			
EUROPE :					
Allemagne.....	56.367.178	64.925.993	1.41	540.858	120
Autriche-Hongrie.....	46.973.359	51.356.465	(1)	676.060	76
Belgique.....	6.693.548	7.423.784	1.03	29.455	252
Bulgarie.....	3.744.283	4.329.108	1.45	96.345	45
Danemark.....	2.449.540	2.757.076	1.18	38.969	71
Espagne.....	18.607.674	19.588.688	0.52	504.517	39
France.....	38.961.945	39.601.509	0.16	536.464	73
Grande-Bretagne.....	41.458.721	45.216.741	(2)	313.651	144
Grèce.....	2.433.806	2.631.952	0.78	63.221	42
Italie.....	32.965.504	35.845.048	0.81	286.682	125
Luxembourg.....	235.954	259.891	0.97	2.586	100
Norvège.....	2.240.032	2.391.782	0.66	322.909	7
Pays-Bas.....	5.104.137	5.858.175	1.38	33.079	177
Portugal.....	5.423.132	—	—	91.944	59
Roumanie.....	5.956.690	7.248.061	1.42	131.353	55
Russie.....	105.557.679	3.120.264 (3)	1.4(3)	5.377.444	—
Serbie.....	2.492.882	2.911.701	1.55	48.303	60
Suède.....	5.136.441	5.522.403	0.72	411.012	12
Suisse.....	3.315.443	3.741.971	1.21	41.298	91

AMÉRIQUE :					
Canada	5.371.315	7.204.838	2.92	9.659.439	0.7
États-Unis	75.994.575	91.972.266	1.90	7.839.064	12
Mexique	13.607.259	15.115.612	1.05	1.987.201	8
Argentine	4.044.911	—	—	2.950.520	1.4
Bolivie	1.734.000	—	—	1.226.600	1.4
Brésil	17.318.556	—	—	8.524.777	2
Chili	2.712.145	3.249.279	1.50	757.366	4
Paraguay	635.571	—	—	253.100	2.5
Uruguay	915.647	1.042.686	1.52	186.925	6
Venezuela	2.323.527	—	—	1.020.400	3
AFRIQUE :					
Algérie	5.231.850	5.563.828	(4)	505.769	11
Egypte	9.734.405	11.287.359	(4)	994.000	11
Union Sud-Africaine	5.175.824	5.973.394	2,04	1.225.280	4
ASIE :					
Chine	—	312.420.025	—	—	—
Inde anglaise	294.292.433	315.059.913	0.68	4.583.977	69
Japon	43.763.855	49.588.804	1.33	387.415	130
OCÉANIE :					
Australie	3.773.801	4.455.005	1.66	7.703.800	0.6
Nouvelle-Zélande	772.719	1.008.468	2.65	271.300	4

(1) Augmentation % de l'Autriche, 0.88; Hongrie, 0.81 ; Bosnie-Herzégovine, 1.23.

(2) Augmentation % de l'Angleterre et Galles, 1.03; Ecosse, 0.62; Irlande, 0.17.

(3) Chiffres de la Finlande seulement.

(4) Le pourcentage de l'augmentation annuelle de la population en Algérie est de 1.72 pour la population étrangère et de 1.15 pour la population musulmane ; en Egypte il est de 8.71 pour la population étrangère et de 1.33 pour la population indigène.

[312(4-9)]

Statistique comparée des Mariages en Europe. — Le tableau suivant donne le nombre de mariages célébrés dans les principaux pays européens pendant l'année 1912, ainsi que la moyenne par mille habitants.

PAYS	NOMBRE	MOYENNE P. 1.000 HAB.
Russie	1.066.869	9,6
Autriche Hongrie	431.021	8,9
Belgique	58.776	7,9
Allemagne	512.819	7,8
France	307.788	7,8
Italie	259.764	7,5
Grande-Bretagne	329.861	7,4
Suisse	27.809	7,3
Pays-Bas	43.268	7,2

[312.3 (4)]

Puissance coloniale des différents pays. — Le tableau ci-contre contient la liste des pays colonisateurs rangés dans l'ordre d'importance de leurs possessions, mesurées en kilomètres carrés.

Il a paru intéressant également de donner un tableau de la population, en millions d'habitants, des différents pays possédés par ces puissances :

PAYS	EUROPE	ASIE	AFRI- QUE	AMÉRI- QUE	AUS- TRALIE	TOTAL
Grande-Bretagne . .	0.24	303	33	8.9	6.2	352
France	—	16.6	20	0.5	3	40
Pays-Bas	—	38	—	0.14	0.24	39
Russie	3	27.3	—	—	—	3°
Belgique	—	—	19	—	—	19
Allemagne	—	0.16	14	—	0.46	15
Japon	—	13.4	—	—	—	13.4
Chine	—	10.6	—	—	—	10.6
États-Unis	—	8.22	—	1.25	0.013	9.5
Portugal	—	0.8	6.6	—	—	7.4
Italie	—	0.02	0.7	—	—	0.72
Espagne	—	—	0.66	—	—	0.66
Danemark	0.095	—	—	0.04	—	0.14

PAYS	EUROPE	ASIE	AFRIQUE	AMÉRIQUE	AUSTRALIE	TOTAL	ÉTENDUE COMPARÉE (1)
Grande-Bretagne.....	328	5.200.000	5.800.000	10.300.000	8.300.000	29.600.328	100
Russie.....	373.604	16.600.000	—	—	—	16.973.604	3
Chine.....	—	7.300.000	—	—	—	7.300.000	2
France.....	—	664.209	5.500.000	82.000	623.770	6.869.979	13
Allemagne.....	—	501	2.400.000	—	243.800	2.644.301	5
Belgique.....	—	—	2.400.000	—	—	2.400.000	80
Portugal.....	—	19.918	2.070.000	—	—	2.089.918	23
Pays-Bas.....	—	1.500.000	—	130.200	395.000	2.025.200	60
Italie.....	—	46	484.000	—	—	484.046	2
États-Unis.....	—	296.310	—	10.542	717	307.569	0.035
Japon.....	—	289.156	—	—	—	289.156	0.75
Espagne.....	—	—	220.374	—	—	220.374	0.5
Danemark.....	106.184	—	—	88.459	—	194.643	5

(1) Dans cette colonne combien de fois le territoire de la mère-patrie est contenu dans celui des colonies.

Il résulte, des deux tableaux que l'ordre d'importance des possessions coloniales est fort différent suivant que l'on envisage la superficie des territoires possédés ou leur population. [325 (4-9)]

Migrations ouvrières et le Chômage. — Le dernier fascicule de l'année 1913 du *Bulletin trimestriel de l'Association Internationale pour la Lutte contre le Chômage* est consacré presque entièrement à l'étude des migrations ouvrières.

On sait, en effet, qu'à la suite de l'assemblée générale, qui eut lieu à Zurich au mois de septembre 1912, il a été décidé que cette question serait étudiée en détail par l'Association. Au congrès qui s'est réuni à Gand, en 1913, cette décision a été confirmée ; de nombreux documents, très intéressants, adressés par des personnalités compétentes de différentes nationalités et envisageant le problème sous ses aspects multiples, sont déjà parvenus à l'Association. Ce sont ces documents qui sont publiés dans le fascicule mentionné ci-dessus. Ils ont été analysés par le secrétaire de l'Association, M. Variez, qui, dans un rapport préliminaire, en donne la synthèse. Il fait notamment ressortir le caractère international de la question.

Il n'est pas de question qui soulève plus de problèmes sociaux et internationaux que celle des migrations. Par définition même, c'est une matière internationale : émigrer implique l'abandon, momentané ou définitif, d'une patrie, pour en conquérir une nouvelle. Toute migration met donc nécessairement en présence deux points de vue nationaux, entre lesquels la conciliation doit se faire.

Certaines nations sont des pays d'absorption, d'autres des pays d'exportation de main-d'œuvre ; de là naissent des intérêts nationaux opposés. Suivant le point de vue prédominant, chacun de ces pays suit une politique intéressée, qui conduit souvent à des conflits aigus et qui amène des souffrances très vives pour les individus.

Le besoin se fait vivement sentir aujourd'hui de soumettre ces politiques contradictoires à un examen impartial, permettant d'étudier la question du point de vue des intérêts vitaux de l'humanité. Les associations internationales, dans lesquelles les éléments moraux et scientifiques des divers pays sont toujours largement représentés, constituent un terrain excellent pour faire cette étude avec l'impartialité nécessaire. Aussi ne s'en sont-elles pas fait faute. Successivement, l'Institut international de Statistique, l'Institut de Droit international, l'Institut international colonial, l'Institut international d'Agriculture, le Congrès socialiste international, les Unions économiques de l'Europe centrale, le Caritas Verband et bien d'autres institutions, ont entrepris l'étude de ce problème. Mais,

bientôt, toutes ont dû reconnaître les difficultés de la tâche, constater les oppositions qui se produisaient entre les diverses conceptions nationales : après en avoir entamé l'examen, elles ont presque toutes promptement renoncé à continuer cette étude difficile. Malgré les nombreuses tentatives, malgré les travaux intéressants, malgré l'acuité plus grande du phénomène, on peut considérer que l'étude internationale des questions relatives aux migrations est actuellement délaissée ; ou tout au moins n'est exploitée que dans des limites étroites et par des moyens manifestement disproportionnés à l'importance capitale du problème.

Continuant son exposé, M. Variez établit que dans tout fait de migration il y a chômage au départ et chômage à l'arrivée et que, par conséquent, l'Association est toute désignée pour étudier la question. Les considérations suivantes sont, à cet égard, intéressantes à relever :

Ce que, dans sa mentalité d'émigrant de pays pauvre, il considérera comme un travail de choix, sera souvent payé d'un salaire de famine eu égard aux conditions du pays d'immigration. Là aussi, son arrivée, surtout en masse, peut expulser l'ouvrier indigène, le repousser vers d'autres régions ou d'autres métiers, le forcer à s'adapter à nouveau et déclencher ainsi une forme nouvelle de chômage. A tous les moments du processus de l'émigration se manifeste ainsi le chômage.

Mais ce n'est pas seulement comme cause de chômage que les migrations s'imposent à notre attention. De même que l'émigration amène le chômage, elle le guérit souvent ; les désordres que présente le marché du travail n'ont pas de plus sûr remède que les déplacements de travailleurs, en excès ici pendant qu'ils manquent là.

Bien des pays, parmi ceux de vieille comme de jeune civilisation, ne connaissent guère d'autres remèdes à la pléthore ou à l'anémie du marché du travail. Des cas se sont même présentés où des pays, longtemps foyers d'émigration, sont devenus ensuite des centres actifs d'immigration par suite de l'activité accrue de leur industrie ; et, par une évolution opposée, on a aussi vu des pays d'immigration se fermer systématiquement et restituer par milliers à leur pays d'origine leurs immigrants les plus récents.

[331.6 : 325 (oo)]

Production mondiale de la soie. — On trouvera ci-dessous, évaluée en milliers de kilos, la production de la soie grège dans les principaux pays du monde pendant les années 1906, 1909 et 1912. Il est à remarquer que les chiffres relatifs à l'année 1912 ne constituent que des estimations provisoires.

Il y a, dans le monde, trois régions principales qui produisent la

soie grège. Ce sont : *l'Europe occidentale, le Levant et l'Asie centrale et l'Extrême-Orient*. Le tableau suivant groupe les différents pays d'après cette division en régions :

PAYS	1906	1909	1912
<i>Europe occidentale :</i>			
Autriche-Hongrie.....	343	378	302
<u>Espagne.....</u>	56	82	78
<u>France.....</u>	605	674	505
Italie.....	4.745	4.251	4.105
TOTAUX	5.749	5.385	4.990
<i>Levant et Asie centrale :</i>			
Bulgarie, Roumanie, Serbie.....	185	223	145
<u>Caucase.....</u>	455	540	395
<u>Grèce.....</u>	75	60	5°
<u>Perse et Turkestan (exportations).....</u>	628	600	505
<u>Turquie d'Asie.....</u>	1.024	1.235	945
Turquie d'Europe.....	257	380	260
TOTAUX	2.624	3.038	2.300
<i>Extrême-Orient :</i>			
Chine - exportations de Shanghai.....	4.262	5.185	6.400
- exportations de Canton.....	1.962	2.295	2.255
Indes : exportations de Calcutta et de Bombay.....	325	235	160
Indo-Chine : exportations de Saigon, Haïphong etc.....			15
Japon : exportations de Yokohama.....	5.992	8.372	10.620
TOTAUX	12.541	16.087	19.450

Le total de la production, pendant les trois années 1906, 1909 et 1912, a donc été respectivement de 20,913,000, 24,510,000 et 24,740,000 kilos.

Le *Bulletin de la Statistique générale de la France* (1913.10), auquel nous empruntons ces chiffres, donne également le mouvement des conditions des soies, en milliers de kilogrammes, dans les principaux pays et dans les principales villes où l'on manufacture la soie. Sont

reproduits ici les chiffres correspondants aux mêmes années : 1906, 1909 et 1912 :

PRINCIPAUX PAYS	1906	1909	1912
Allemagne.....	1.195	1.280	1.360
<u>Autriche</u>	264	264	226
<u>États-Unis</u>	—	791	1.305
<u>France</u>	9.477	10.471	10.704
<u>Italie</u>	11.425	11.430	10.881
<u>Japon</u>	1.935	2.069	2.828
Suisse.....	2.154	2.127	2.302
PRINCIPALES VILLES	1906	1909	1912
Avignon.....	215	277	216
<u>Bale</u>	613	723	796
<u>Crefeld</u>	536	565	587
<u>Elberfeld</u>	660	715	773
<u>Lyon</u>	7.172	7.891	8.223
<u>Milan</u>	10.148	10.404	9.823
<u>Paris</u>	154	144	129
<u>Saint-Chamond</u>	288	324	298
<u>Saint-Étienne</u>	1.167	1.353	1.364
<u>Turin</u>	615	532	54°
<u>Valence</u>	116	192	153
Zurich.....	1.541	1.494	1.506

[338 : 63.78 (00)]

Production et consommation mondiales du charbon (1). — La production du charbon a augmenté de 150 p. c. en l'espace de vingt ans. En effet, la production était de 500 millions de tonnes en 1893 ; en 1913 elle fut de 1,250 millions de tonnes. Il importe de remarquer que l'extraction de ce produit est déterminée en grande partie, non par l'activité des travailleurs, mais par les besoins du consommateur.

La consommation domestique, qui reste à peu près la même chaque année et qui pourrait par conséquent stabiliser facilement la production, est relativement petite. En effet, 15 p. c. seulement de la houille arrachée au sous-sol sont employés pour les besoins domestiques. Tout le restant est employé dans les diverses industries et par les moyens de locomotion.

(1) *La Vie Internationale*, t. II, p. 427.

L'état des affaires, l'intensité du trafic, etc., ayant leur répercussion sur l'industrie et les moyens de transport, on peut dire que la production est, dans son ensemble, déterminée par les besoins de la consommation.

On trouvera ci-dessous, pour l'Europe et pour 1912, la production de charbon en tonnes et la répartition du produit entre les différents domaines où il est consommé :

Métallurgie.....	192.500.000	35 %
Industrie.....	82.500.000	15 %
Consommation domestique.....	82.500.000	15 %
Chemins de fer.....	55.000.000	10 %
Dépôts de charbon pour la navigation.....	55.000.000	10 %
Gaz et lumière électrique.....	44.000.000	8 %
Consommation des mines.....	38.500.000	7 %
TOTAL.....	550.000.000	100

Le consommateur le plus caractéristique du charbon est la métallurgie, non seulement parce qu'elle absorbe de 30 à 40 p. c. de la production houillère, mais parce que son activité dépend des chemins de fer et des constructions navales. Il est à remarquer en effet que, si la métallurgie consomme plus d'un tiers de la houille produite dans le monde, cette consommation est due pour une large part aux chemins de fer qui consomment environ un tiers de la production métallurgique, soit en constructions neuves, soit en réparations, améliorations et entretien.

Rappelons ici que, pour le monde entier, la production de la houille s'est élevée, en 1912, à 1,245 millions de tonnes, en augmentation de 61 millions de tonnes sur 1911. Les États-Unis ont produit 485 millions de tonnes, soit 39 p. c. de la production totale ; l'Angleterre et l'Allemagne, chacune 262 millions de tonnes, soit 21 p. c. ; l'Autriche-Hongrie a produit 17 millions de tonnes de houille et 25 millions de tonnes de lignite ; la France, 41 millions de tonnes de houille et 748,000 tonnes de lignite ; la Belgique, 23 millions de tonnes de houille ; la Russie, 29 millions de tonnes ; la Hollande environ 2 millions de tonnes.

[338 : 622.33 (oo) + 339 : 622.33 (oo)]

Entente internationale des lignes de navigation maritime. —

Depuis plusieurs mois, des pourparlers ont lieu entre les compagnies anglaises et les compagnies continentales de navigation pour arriver à des arrangements de nature à leur éviter les inconvénients d'une guerre de tarifs. La grosse difficulté qui s'oppose à une entente c'est

que les lignes continentales et notamment les lignes allemandes ont acquis parmi les émigrants vers le Canada une forte clientèle et que les lignes anglaises voudraient en compensation obtenir une plus large part du trafic maritime européen.

Les négociations qui ont eu lieu à Berlin, au mois de mars de cette année, ont établi qu'une convention unique ne sera pas acceptée par les compagnies continentales et qu'il faudra conclure plusieurs ententes indépendantes les unes des autres. Au commencement du mois de mai, les délégués des diverses compagnies devront de nouveau se rencontrer à cet effet à Cologne ou à Düsseldorf. Il est plus que probable qu'une transaction interviendra et que les négociants, les émigrants et les voyageurs continueront pendant longtemps encore à subir des tarifs parfois onéreux adoptés de commun accord par les compagnies intéressées. Il y a peut-être lieu d'envisager la possibilité pour les gouvernements d'organiser une commission interétatique similaire à celle qui fonctionne aux États-Unis pour la réglementation des transports par chemins de fer. [338.8 : 656.61]

(oo)

Arbitrage international en matière commerciale. — Voici des renseignements plus précis au sujet de l'arbitrage international en matière commerciale proposé par la Chambre de Commerce de New-York et dont il a déjà été question précédemment (1).

Dès 1768, date de sa fondation, la Chambre de Commerce de New-York possédait des comités d'arbitrage dont les jugements n'étaient cependant pas obligatoires et qui ne fonctionnaient que sur la base de la bonne foi de toutes les parties en cause.

Elle a pensé que cette institution pouvait être étendue aux relations commerciales internationales et elle vient de soumettre à l'approbation des Chambres de Commerce des différents pays la formule d'une convention d'arbitrage dont les termes sont reproduits ci-dessous :

1. — Dans tous les contrats entre négociants affiliés à des associations internationales, il sera inséré une clause prévoyant que dans le cas où une controverse surviendrait concernant l'interprétation des termes d'un contrat ou son exécution, la controverse sera soumise à l'arbitrage d'une Chambre de Commerce, d'une Association de négociants ou d'un Conseil commercial officiel, indiqué dans le contrat.

2. — Dans chaque communauté commerciale importante, il sera choisi une ou plusieurs organisations, telle qu'une Chambre de Commerce, un Conseil commercial, une Association de négociants, de situation notable et de haute influence morale, qui prendra la responsabilité de maintenir

(1) *La Vie Internationale*, t. IV, p. 336.

un système d'arbitrage commercial pour la solution des controverses survenues, soit entre les négociants de sa propre communauté ou entre ces négociants et des étrangers.

3. — Ces Chambres, Conseils ou Associations échangeront des engagements internationaux aux termes desquels ils consentent à donner force exécutoire, dans la plus large mesure qu'il leur sera possible, aux sentences prononcées par tout tribunal organisé par l'un des signataires à cet engagement. De même que les cours judiciaires des pays en état de paix mutuelle donnent pleine foi et crédit aux engagements et décrets des cours compétentes, de même les Chambres, Conseils ou Associations signataires d'un tel engagement donneront pleine foi et crédit aux sentences des tribunaux d'arbitrage organisés par chacun d'eux.

4. — Là où une procédure légale n'est pas praticable, la Chambre, le Conseil ou l'Association du district où réside la partie contre laquelle la sentence a été prononcée, s'efforcera de donner force exécutoire à la sentence de la manière suivante :

On appellera l'attention de la partie contre laquelle la sentence a été prononcée sur le fait qu'une sentence est intervenue ;

Si la partie se refuse à se soumettre à cette sentence, on déposera une plainte contre elle près d'une Association commerciale organisée dont elle est membre et on s'efforcera d'obtenir satisfaction dans toute la mesure possible ;

Un bulletin mensuel devra être publié sous les auspices de toutes les Chambres de Commerce, bulletin dans lequel un résumé sera donné des décisions qui auront été rendues par les tribunaux rattachés aux diverses Chambres et il sera publié une liste des sentences advenues ainsi que des résultats de ces sentences ;

On transmettra à toutes les Chambres le nom de la partie qui se refuse à se soumettre à une sentence avec indication des raisons, s'il y en a, données par elle pour justifier son refus.

5. — Si une partie bénéficiaire d'une sentence le désire, elle peut désigner comme son agent la Chambre, le Conseil ou l'Association établi dans la juridiction de la partie contre laquelle la sentence a été portée, à l'effet de poursuivre telle procédure légale qui semblera praticable pour obtenir l'exécution de la sentence ;

6. — Lorsqu'un litige surviendra au sujet d'un contrat contenant la clause suggérée sous le paragraphe premier, chacun des litigants peut porter la question devant le tribunal spécifié dans le contrat. Le tribunal notifiera cette demande à l'autre partie et prendra connaissance de la cause.

La partie assignée pourra assister aux débats en personne ou par mandataire. Si elle a été valablement assignée et qu'elle fasse défaut, le tribunal entendra la partie plaignante et pourra prononcer la sentence.

Si chaque partie le désire, le tribunal pourra recourir à une procédure par écrit.

7. — Si la controverse a pour objet des marchandises, le tribunal du lieu où les marchandises se trouvent pourra les vendre suivant les règles

établies pour la réalisation de telles ventes, et plein crédit sera accordé, quant à l'exécution de cette vente, à la partie qui aura le droit d'y procéder.

8. — Les traités contiendront des règles appropriées pour l'obtention des témoignages par écrit et pour l'exposé fait par les parties soit oralement soit par écrit, selon que cela paraîtra le plus convenable. Les traités contiendront également des règles concernant le paiement des frais et des honoraires des arbitres.

9. — Les parties peuvent désigner dans le contrat la localité dont les lois, coutumes et usages seront appliqués en cas de controverse et, si aucune localité n'est désignée, le contrat sera interprété selon les lois, coutumes et usages de la localité où le contrat aura été conclu.

[347.918 (oo)]

Statistique internationale des fonctionnaires. — M. Lucien March, directeur du service de la statistique de France, a adressé, au dernier Congrès de l'Institut International de Statistique, un rapport très intéressant consacré à la statistique des fonctionnaires. Il résume les données de son rapport dans le tableau suivant :

EN 1900, SUR 10.00 HABITANTS, APPARTENAIENT

PAYS	aux services publics (sans l'armée ni les chemins de fer).	aux services publics civils et aux profes- sions libérales.
Belgique.....	200	277
France.....	162	266
Pays-Bas.....	168	253
Grande-Bretagne.....	73	237
Suisse.....	142	221
États-Unis.....	114	219
Italie.....	136	207
Danemark.....	172	204
Autriche-Hongrie.....	125	168
Allemagne.....	138	165
Suède.....	131	164
Norvège.....	114	164
Bulgarie.....	105	129
Portugal.....	28	93
Serbie.....	60	80
Russie.....	57	80

C'est donc en Belgique que s'épanouit, avec le plus d'intensité, le fonctionnarisme. L'auteur commente ce tableau de la manière suivante :

On remarquera que les pays où, relativement au nombre des habitants, le nombre des fonctionnaires est le plus faible, sont des pays dont le

développement industriel, commercial, intellectuel est moins avancé que dans les autres. Il ne s'ensuit pas, bien entendu, que l'extension des services publics doive être regardée, en soi, comme un signe de progrès social. Nous constatons en ce moment des faits sans les interpréter ; parmi les faits de l'heure actuelle, l'un des plus significatifs est l'accroissement rapide du nombre des fonctionnaires dans plusieurs pays.

En Belgique, le nombre des fonctionnaires portés au tableau général que publie le Ministère des Finances et des Travaux publics, a passé de 25,000 en 1880 à 42,000 en 1906 et 50,000 en 1911 : doublement en trente ans. En Italie, le nombre des employés de l'État a triplé durant la même période en partie à la suite du rachat des chemins de fer et des téléphones.

En Angleterre, le nombre des fonctionnaires du *Civil department* a passé de 4,300 en 1901 à 6,750 en 1913, augmentation de 58 p. c. en douze ans. Au Japon, d'après le Résumé statistique de l'Empire, le personnel du Gouvernement central, des préfectures et des communes, qui comprenait environ 200,000 fonctionnaires en 1890, atteignait le chiffre de 430,000 en 1910 : il aurait plus que doublé en vingt ans.

En somme, le développement des fonctions publiques et des services généraux de la collectivité est un fait général, qui tient sans doute à la complexité croissante de la vie sociale, aux tendances démocratiques des institutions, mais qui paraît indépendant de la forme du Gouvernement.

Les statistiques des fonctionnaires sont rares et aucune dans aucun pays ne semble complète. Les recensements, comme dans tous les autres domaines, ne sont pas effectués suivant des méthodes uniformes. Les définitions des catégories professionnelles sont différentes et la délimitation entre les entreprises privées et les entreprises publiques est quelquefois bien difficile à établir. C'est dire que la statistique ci-dessus ne peut être considérée que comme approximative.

[35.08 : 31 (oo)]

Étudiants étrangers dans les Universités américaines. —

Le nombre des étudiants étrangers qui fréquentent les Universités et les collèges des États-Unis d'Amérique, tend à augmenter chaque année.

La fréquentation des étudiants étrangers dans 44 universités, instituts techniques et collèges, au cours de l'année académique de 1912-1913, a été de 2,084, dont 42.2 p. c. d'Asie, 27.4 p. c. de l'Amérique du Nord, 19.2 p. c. de l'Europe, 7 p. c. de l'Amérique du Sud, 2.4 p. c. de l'Australie et 1.8 p. c. d'Afrique.

Des 879 Asiatiques, la moitié venait de la Chine, tandis que le Japon en avait envoyé 263, les Indes 102, la Turquie d'Asie 51, la Corée 11, la Perse 7, le Siam 5, Ceylan et les Strait Settlements 1 chacun.

La majorité des étudiants de l'Amérique du Nord provenaient, à concurrence de 327 du Canada, de 88 du Mexique, de 85 de Cuba,

de 46 de l'Amérique centrale, de 22 des Indes occidentales et de 4 de Terre-Neuve.

Parmi les étudiants d'Europe, 88 venaient d'Angleterre, 67 d'Allemagne, 53 de Turquie, 43 de Russie, 25 de France, 25 de Norvège, 21 d'Italie, 16 d'Autriche, 13 de Serbie, 10 de Grèce, 9 des Pays-Bas, 8 de Suisse, 5 de Danemark ; la Belgique, la Bulgarie et l'Espagne en avaient envoyé chacune 4, le Portugal et la Roumanie chacun 3, l'île de Malte et le Monténégro chacun 1.

Parmi les États de l'Amérique du Sud, le Brésil figure en tête avec 57 étudiants, puis vient la République Argentine avec 32, le Pérou avec 14, la Colombie avec 11, l'Équateur avec 10, le Chili avec 7, la Guyane anglaise avec 2, la Bolivie, le Paraguay et le Venezuela avec 1 chacun.

Les étudiants étrangers ont été répartis de la manière suivante, entre les diverses institutions d'enseignement supérieur :

Columbia.....	183	Massachusetts.....	99
Pennsylvania.....	180	Yale.....	79
Cornell.....	161	Oberlin.....	32
California.....	151	Lehigh.....	27
Michigan.....	145	Purdue.....	25
Chicago.....	141	Princeton.....	22
Harvard.....	137	Bryn Mawr.....	20
Illinois.....	117	Vassar.....	13
Northwestern.....	103	Wellesley.....	10

[378 (oo : 73)]

Commerce extérieur de la Chine. — On trouvera dans le tableau ci-dessous, en livres sterling, le total des importations chinoises pendant l'année 1912, ainsi que les pays de provenance des produits et le commerce d'exportation pendant la même année avec la liste des destinations :

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
Empire britannique (avec les Indes, Hong-Kong, etc.)	42.730.324	20.548.767
<u>Russie d'Europe.....</u>	<u>38.777</u>	<u>710.073</u>
<u>Sibérie (par chemin de fer).....</u>	<u>1.798.827</u>	<u>555.460</u>
Sibérie (par les ports du Pacifique)	1.402.513	5.631.685
<u>France.....</u>	<u>447.492</u>	<u>5.922.436</u>
<u>Allemagne.....</u>	<u>3.224.518</u>	<u>2.188.164</u>
<u>Belgique.....</u>	<u>1.335.514</u>	<u>1.000.317</u>
<u>Italie.....</u>	<u>74.097</u>	<u>1.654.626</u>
<u>Autres pays d'Europe.....</u>	<u>636.704</u>	<u>1.605.397</u>
<i>A reporter....</i>	51.688.766	39.816.925

Reports	51.688.766	39.816.925
États-Unis	5.523.916	5.348.761
Amérique du Sud	20.946	616.559
Japon	13.889.520	8.433.212
Philippines	104.111	29.188
Corée	481-517	830.682
Indo-Chine française	506-523	228.494
Macao (Portugal)	977-951	697.874
Indes néerlandaises	922.965	246.084
Siam	7.609	295.178
TOTAUX	74.123.824	56.542.957

Les réexportations vers d'autres pays se sont élevées la même année à 1,927,245 livres sterling.

Voici, en millions de taëls (1), les principaux produits importés en 1912 :

Opium	48	
Cotons manufacturés	144	
Laines manufacturées		4
Métaux	18	
Cigarettes		9
Charbons		8
Huiles de graines	25	
Farines	13	
Riz	12	
Sucres	24	
Divers	168	
TOTAL	473	

Les principales matières exportées, en 1912, sont les suivantes (en millions de taëls) :

Soie brute	68
Soie en pièces	16
Thé	34
Coton brut	17
Fèves	41
Cuir et peaux	12
Graines	12
Étain	12
Divers	158
TOTAL	370

(1) Le taël vaut environ fr. 5.50.

Le tonnage total des navires de commerce en Chine atteignait, en 1902, 53,990,002 tonnes et en 1912, 86,206,497 tonnes, après avoir atteint, en 1910, 89 millions de tonnes.

Le petit tableau suivant donne la liste des différents pavillons que portaient les navires qui ont fréquenté les ports chinois, ainsi que le commerce maritime sino-étranger, en millions de tonnes, afférant à chacun d'eux à quarante années de distance :

PAVILLONS	1870	1912
Anglais.....	3	38
Chinois.....	—	17
Japonais.....	—	20
Allemand.....	—	6
Français.....	—	2
Américain.....	3	—
Divers.....	1	3
TOTAUX.....	7	86

La marine marchande chinoise, sans tenir compte des navires de l'ancien modèle qui faisaient le cabotage entre les différents points de la côte et les principaux fleuves, est composée de 43 vapeurs jaugeant 41,647 tonnes et trois navires à voiles jaugeant 901 tonnes.

Les événements politiques qui se sont produits en Chine ces dernières années, ont évidemment eu leur répercussion sur les affaires commerciales et industrielles. *L'Economie Financière*, dans son numéro du 29 mars 1914, appréciait ainsi les possibilités économiques de ce vaste territoire :

L'industrie chinoise, à cause de la difficulté des communications, de l'immensité même du pays, n'a pas reçu encore le développement auquel elle est appelée, mais dans la province de Yunnan, l'essor commence à se dessiner : fabriques de papier, filatures de coton, manufactures de vêtements, fabriques de ciment, de tabac, de verre, de soie, de sucre, industries des cuirs et des peaux, un peu partout, toutes ces branches de l'activité industrielle se développent d'une manière inattendue.

Dans la province du Honan, comme dans celle de Chansi, les gisements miniers, argent, antimoine, manganèse, fer, charbon, cuivre, or et sel donneront, le jour où ils seront exploités, des résultats surprenants.

L'écueil qui a enrayé l'extension des industries chinoises est l'insuffisance des capitaux, en même temps que les méthodes et les administrations surannées employées là-bas. L'argument chinois est le suivant : des capitaux étrangers et le contrôle d'entreprises profitent à l'étranger, mais

nuisent à la Chine en lui faisant perdre son indépendance. Or, les fonds étrangers ne peuvent aller à une exploitation dont leurs bailleurs n'auraient pas le contrôle. De sorte que les seules ressources que trouvent ces entreprises industrielles sont des commandites chinoises. Le résultat est que cet argent chinois est administré avec des méthodes chinoises et que l'industrie reste à peu près stationnaire, alors qu'elle pourrait connaître le plus magnifique développement qui se puisse imaginer. Il faut espérer que l'esprit public se transformera en Chine, pour le plus grand bien de la Chine et des nations qui sont en relations industrielles et commerciales avec elle.

Si la politique du président Yuan-Ski-Kai ne provoque pas un développement nouveau des révolutions du sud, s'il est assez fort pour maintenir sa dictature et faire régner une période de tranquillité, voici venir le moment, dit M. Andrien Bertrand, où la Chine pourra, au point de vue commercial d'abord, au point de vue industriel ensuite, entrer dans une période de prospérité et d'activité qu'elle n'a encore jamais connue. Elle ne sera pas seule à en profiter. Toutes les nations qui sont en relations avec elle en profiteront aussi.

[382 (51 : 00)]

Importation des produits de basse-cour en Allemagne. —

Le Consul général de Belgique à Cologne écrit que l'importation des volailles dans l'Empire allemand est considérable. Ce pays a importé, en 1912, suivant les statistiques officielles, 10,481,000 tonnes de poules vivantes de toutes espèces, représentant une valeur de 15 millions 195,000 marks ; 8,606,622 oies vivantes, d'une valeur de 35 millions 567,000 marks ; 2,201,000 canards vivants, valant 3 millions 631,000 marks et pour 560,000 marks de pigeons ; soit au total 54 millions 953,000 marks de volailles vivantes.

Les importations de volailles mortes se sont chiffrées par 9 millions 68,000 tonnes, d'une valeur de 13,601,000 marks.

A signaler encore l'importation de poitrines, de gigots et de foies d'oies (363,000 marks) ; d'œufs (187,465,000 marks) ; de jaunes d'œufs et d'œufs cassés (5,663,000 marks) ; de blancs d'œufs liquides, (134,000 marks) ; de plumes brutes pour literie (24,436,000 marks) ; de plumes nettoyées et préparées pour literie (3,986,000 marks) ; de tuyaux de plumes (204,000 marks).

Les importations allemandes de volailles mortes et d'œufs sont grandement facilitées par l'emploi du froid non seulement pendant le transport, mais aussi pour l'entreposage. Fréquemment, les abattoirs allemands réservent quelques chambres froides pour l'entreposage de la volaille et des œufs.

La valeur totale des importations de produits de basse-cour, en 1912 a donc été de 290,805,000 marks, alors que l'exportation de

ces mêmes produits n'a atteint que 9,289,000 marks ; ce trafic consiste pour plus des deux tiers, en plumes pour literie (1).

[382 : 63.65 (00 : 43)]

Exportations belges de Verre. — La Belgique joue un rôle vraiment prédominant dans la fabrication des articles en verre : glaces, bouteilles, verres à vitres, etc. Elle se trouve, en effet, dans une situation particulièrement heureuse pour pouvoir fabriquer ces produits dans des conditions peu onéreuses. La main-d'œuvre est relativement bon marché dans le pays. On trouve également sur place, sans devoir leur faire subir des frais de transport coûteux, les matières premières dont on a besoin : charbon, sable, soude, bois, terre réfractaire, etc. Dans la fabrication des verres à vitres notamment, la Belgique a acquis une renommée mondiale et garnit les fenêtres de la plupart des habitations humaines.

On trouvera ci-dessous une série de tableaux qui permettront d'apprécier la variété des objets en verre exportés, l'importance de ces exportations, tant en ce qui concerne le poids que la valeur, et la liste, extrêmement variée, des pays vers lesquels les produits sont expédiés.

Voici, pour l'année 1913, la quantité, en kilos, et le prix, en francs, des divers genres de produits exportés :

	POIDS	VALEUR
Glaces polies	38.402.848	28.302.900
Glaces brutes.	1.355.648	372.625
Glaces étamées ou argentées	809.568	791.757
Verres à vitres.	205.540.958	45.239.602
Verres de vitrages, mats, divers	1.384.795	364.407
Verres de vitrages, colorés ou peints	236.427	137.411
Bouteilles, etc. (verre blanc ou demi-blanc) .	2.939.951	—
Bonbonnes, dames-jeannes ou touries, clis- ses.	626.884	—
Verreries communes, objets en verre	362.855	—
Gobeleterie	31.412.258	22.624.129
Verreries en dalles, tuiles, revêtements, marmorite	5.068.538	1.989.617
Verre cassé ou groisil	4.546.918	—
Faïences (nonles carre lux).	4.045.929	—
Porcelaines (non les carreaux).	126.619	—
Bouteilles, etc., autres qu'en verre blanc ou demi-blanc.	1.648.759	—

(1) *Le Froid*, 1914.04.25, p. 81.

Les principaux débouchés pour ces différents genres de produits sont :

Glaces brutes : c'est d'abord et surtout l'Allemagne, puis viennent, dans leur ordre, le Japon, l'Angleterre et la France.

Glaces argentées ou étamées : Pays-Bas, Egypte, Turquie et Cuba.

Verres mats divers : Pays-Bas et Angleterre.

Verres de couleurs : Angleterre et Suisse.

Bouteilles en verre blanc : Angleterre et Cuba.

Bouteilles autres : Angleterre, Cuba, France et Pays-Bas.

Bonbonnes, etc. : Cuba.

Objets de toutes espèces en verre : France et Angleterre.

Gobeletterie : Angleterre, d'abord et surtout, puis Inde britannique, Argentine, Australie, France, Turquie, Chili et Egypte.

Marmorite, dalles, plaques, etc. : Angleterre, France et Pays-Bas.

Groisil : France et Pays-Bas.

Faïences : France, Argentine, Pays-Bas.

Porcelaines : France, Pays-Bas, Angleterre.

En ce qui concerne les glaces polies (non encadrées) et les verres de vitrages ordinaires, dont la Belgique fait un commerce particulièrement intense, on donne ci-dessous, en kilos, pour 1913, les quantités exportées vers les différents pays du monde :

PAYS	GLACES POLIES	VERRES A VITRES ORDINAIRES
Allemagne.....	655.280	3.918.482
Argentine.....	2.167.728	10.157.273
Australie.....	2.104.438	10.043.974
Autriche-Hongrie.....	1.208.155	—
Brésil.....	231.220	5.517.805
Bulgarie.....	—	98.543
Canada.....	2.236.633	15.633.588
Chili.....	120.302	3.283.093
Chine.....	937.585	13.276.882
Cuba.....	150.892	939.387
Danemark.....	236.037	2.819.793
Egypte.....	486.738	3.167.707
Espagne.....	179.481	704.355
Établissements des détroits.....	106.474	963.476
États-Unis.....	1.504.567	8.698.647
France.....	1.328.407	1.805.032
Grande-Bretagne.....	15.247.301	47.241.598
<i>A reporter.....</i>	28.901.238	128.269.635

<i>Reports</i>	28.901.238	128.269.635
Grèce	109.390	491.886
Hambourg	70.105	469.519
Hong-Kong	284.511	2.056.527
Inde britannique	354.952	7.303.882
Indes néerlandaises	135.652	1.476.385
Irlande	51.180	1.493.475
Italie	1.667.650	1.240.017
Japon	846.358	20.889.665
Mexique	288.799	1.629.566
Norvège	421.799	—
Pays-Bas	1.734.868	16.452.271
Pérou	—	714.271
Philippines	47.905	—
Portugal	228.989	—
Roumanie	208.325	530.862
Russie	—	2.050.906
Suède	216.944	637.878
Suisse	1.078.558	4.425.176
Tunisie	14.379	426.386
Turquie	392.119	4.546.572
Union sud-africaine	248.162	1.630.872
Uruguay	258.996	984.103
Autres pays	841.969	7.821.104
TOTAL EN KILOS	38.402.848	205.540.958

La variété de ces pays montre bien l'importance de cette industrie pour la Belgique et le caractère vraiment mondial qu'elle a atteint.

Les glaces polies exportées représentent une valeur de 38 millions 302,900 francs et la valeur des vitres ordinaires est de 45 millions 239,602 francs.

Il y a des siècles que la Belgique pratique l'industrie du verre. C'était même une des rares industries auxquelles les nobles pouvaient dans le temps se livrer sans discrédit ; ceux qui se distinguaient dans l'art du soufflage acquéraient même des titres de noblesse.

[382 : 666 (493 : 00)]

Rôle international de la Langue française. — Le *Mercur* de France (1913.12.01) contient un article de M. E. Laloy, dans lequel l'auteur répond à cette question : « La langue française cessera-t-elle dans peu de temps d'être une langue scientifique? » en montrant les dangers que courent la science et la langue françaises en se laissant

devancer par les pays voisins, notamment dans le domaine de la production de publications. Il entoure son exposé des considérations ci-dessous :

Seules les langues dans lesquelles tous les progrès de la science sont consignés peuvent prétendre au titre de langues scientifiques internationales ; l'on peut écrire des articles scientifiques dans les autres langues, mais ceux qui les écrivent, n'ayant pu parfaire leur éducation avec des ouvrages écrits dans leur langue maternelle, auront toujours une tendance de plus en plus forte à écrire dans une langue pouvant faire connaître leurs travaux par les savants du monde entier ; ils y seront aussi incités par le fait que la librairie y sera prospère et, par conséquent, paiera les auteurs, au lieu d'être payée par eux. La production scientifique des pays où l'on publie beaucoup s'augmentera donc de la plus grande partie de celle des pays où l'on publie peu. Ainsi, sauf quelques-unes, toutes les langues sont destinées à rester des idiomes purement littéraires et administratifs. Dans la concurrence que se font les langues scientifiques, le français, la seule langue des pays latins à laquelle on puisse reconnaître cette qualité, est descendu de la première place, qu'il occupait il y a cent ans, à la troisième, fortement devancé par l'anglais et l'allemand. A moins que nous ne fassions des efforts énergiques pour empêcher l'écart entre nos concurrents et nous de s'accroître, il augmentera rapidement. Si nous reculons devant une augmentation de nos dépenses scientifiques, notre littérature scientifique perdra avant peu cette ampleur qui fait de notre langue une langue scientifique.

Quelque grande que soit la bonne volonté des autres peuples à notre égard, le jour où leurs savants auront désappris notre langue, il sera aussi oiseux pour nous d'espérer que le français continuera à être une langue internationale, qu'il le serait d'espérer de voir cette qualité rendue au latin. Seules restent des langues internationales celles qu'il est utile d'apprendre et que la majorité des étrangers apprennent. Il est évident qu'il deviendra de moins en moins utile d'apprendre le français comme langue commerciale. L'utilité de notre langue reposera donc de plus en plus sur les services qu'elle pourra rendre aux savants et aux diplomates. Notre plus grande garantie qu'elle restera la langue diplomatique est donc dans son utilité scientifique. Les faits semblent de plus en plus aiguiller vers une situation où l'Allemagne et l'Angleterre seront à la tête de deux grands groupements. Si apprendre le français devenait un *pensum* infligé aux seuls élèves diplomates, nos amis comme nos ennemis succomberaient vite à la tentation de substituer à une langue diplomatique unique les langues des deux chefs de ces groupements. Personne ne nous défendrait puisque tous, sauf nous, gagneraient au change. Pour défaire l'œuvre du Congrès de Nimègue, il suffirait que dans un futur congrès international, plusieurs hommes s'imposant comme négociateurs sachent bien à la fois l'anglais et l'allemand et ignorent notre langue.

Prix internationaux de Médecine. — Le dix-septième Congrès international de Médecine, qui s'est réuni à Londres, du 6 au 12 août 1913, a eu à décerner le prix de Moscou, le prix de Paris et le prix de Hongrie.

Voici quels sont les renseignements que donne, au sujet de l'attribution de chacune de ces récompenses, la *Deutsche Zahnärztliche Zeitung* (1913.04.20) :

Le prix de la ville de Moscou, institué en commémoration du douzième Congrès international de Médecine, d'une valeur de 5,000 francs, sera décerné pour le meilleur travail sur la médecine ou l'hygiène, ou pour des services éminents rendus à l'humanité souffrante.

Le prix du treizième Congrès international de Médecine, de Paris, d'une valeur de 4,000 francs, sera donné à une seule personne pour une découverte ou un ensemble de travaux originaux, qui ne remonteront pas à plus de dix ans, et qui porteront sur la médecine, la chirurgie, l'obstétrique ou les sciences anatomiques ou biologiques, dans leurs applications aux sciences médicales.

Le prix de Hongrie, institué en commémoration du quatorzième Congrès international de Médecine, d'une valeur de 3,000 couronnes (r), sert à récompenser un ouvrage rentrant dans le domaine des sciences médicales et ayant paru dans l'intervalle de deux congrès internationaux.

[61 (079.1) (oo)]

Terminologie des machines. — Le développement des machines et des appareils électriques, en ces dernières années, a conduit à l'emploi de termes divers à sens parfois très vagues et même contradictoires pour désigner la nature, le but ou certains caractères de ces appareils et machines.

Cette imprécision a été souvent cause d'erreurs et de mécomptes, conscients ou inconscients, dans les transactions techniques ou commerciales. Il serait avantageux et même nécessaire, d'éviter ces erreurs. C'est pourquoi la Société internationale des Électriciens a mis à l'étude la question de la terminologie des machines.

Un rapport a été présenté à la réunion qui a eu lieu à Paris, le 5 mars 1913. L'auteur de ce rapport, dont le nom est inconnu, s'exprime de la manière suivante sur l'opportunité de créer cette terminologie :

Il est donc incontestablement nécessaire qu'une entente intervienne entre les groupements techniques, en vue d'adopter des dénominations uniformes pour les termes servant à désigner, par exemple, les machines,

(1) La couronne vaut fr. 1.05.

la nature de leur régime ou de leur service, et les différentes acceptions de la puissance et du rendement.

La première Section du Comité de la Société internationale des Électriciens ayant reconnu l'utilité d'une telle entreprise, nous avons été chargés de présenter une terminologie des machines et appareils électriques qui fait l'objet de ce rapport.

Ce rapport contient une liste des termes relevés dans de nombreux documents et qui permet de se faire, tant en ce qui concerne le régime des machines et des appareils que de leur désignation, leur composition et leur puissance, une idée de la confusion qui règne à l'heure actuelle dans la terminologie.

L'auteur expose ensuite les nombreux obstacles que l'on rencontre quand on veut dresser cette terminologie. Il n'en convient pas moins de la nécessité et de la possibilité de l'établir. Il fait à cet égard d'intéressantes suggestions dans son rapport, en ce qui concerne les différents points de vue que l'on doit envisager avant l'établissement de cette nomenclature.

Ce rapport, publié dans le *Bulletin de la Société internationale des Electriciens*, 1913.03, intéressera, sans aucun doute, tant ceux qui s'occupent des questions électriques que ceux qui s'intéressent à la terminologie et à la nomenclature en général. [621.3 (014) (oo)

Le Tour du monde par la télégraphie sans fil. — La Tour Eiffel, dont il a été déjà souvent question ici à propos de la télégraphie sans fil, effectue un service régulier à trois mille kilomètres de distance avec une puissance de dix kilowatts. C'est cette intensité de courant que l'on emploie généralement pour les services de la télégraphie sans fil. Quand on utilise un courant de 40 kilowatts, la Tour Eiffel envoie des ondes perceptibles jusqu'à quatre mille kilomètres pendant le jour et sept mille kilomètres pendant la nuit. A cette distance, les ondes sont perçues jusqu'à Washington, en Amérique, et jusqu'au golfe de Guinée, en Afrique. La station d'Hanoï communique à 2,600 kilomètres pendant le jour et 4,500 kilomètres pendant la nuit.

L'Angleterre et l'Amérique ont songé à employer les différents postes existants et notamment les plus importants d'entre eux, comme ceux qui viennent d'être cités, dans le but d'assurer un service de communications tout autour du globe. Ce réseau serait mis à la disposition du commerce, de l'industrie et de la finance. On peut donc dire que, de plus en plus, le marché des produits, de la monnaie et du crédit deviendra mondial.

Voici quel est le tracé que suivraient les dépêches pour effectuer leur tour du monde. On utiliserait parmi les postes déjà existants, celui de

Cornvall (Grande-Bretagne), celui de Glace-Bay en Nouvelle-Ecosse (États-Unis), une nouvelle station serait érigée à Belmare (New-Yersey aux États-Unis), de là la transmission se ferait par la zone du canal de Panama et l'île Hawaï où un poste très puissant serait installé. Le poste de Hawaï communiquerait d'une part, avec le poste de Panama et celui de San-Francisco, aux États-Unis, et d'autre part, avec les îles Philippines. Manille serait la dernière station du groupe américain. Elle serait reliée vers l'Asie par le poste de Singapour et de là, par Bangalor, à l'extrémité occidentale de l'Inde et à Aden à l'extrémité orientale de l'Afrique. Le poste Aden établirait ses communications par l'Abyssinie et le Congo vers l'Union Sud-Africaine d'une part et, d'autre part, vers l'Égypte et l'Angleterre en passant par Paris. [654.25

(oo)

Vitesse comparée des trains dans les différents pays. — Le *Bulletin de l'Association du Congrès international des Chemins de fer*, 1913.11, contient, p. 1027 à 1032, des indications concernant les trains rapides dans les différents pays. Il donne notamment un tableau des plus longues étapes sans arrêt et de la vitesse moyenne obtenue :

PAYS	LIGNES	DISTANCE EN KILOMÈTRES	TEMPS DE MARCHÉ EN MINUTES	VITESSE EN KILOMÈTRES À L'HEURE
Angleterre.	Londres-Plymouth.	363	247	88.2
Allemagne.	Halle-Nuremberg.	214	271	69.5
États-Unis.	Syracuse-Albany.	229	163	87.6
France.	Chartres-Thouars.	110	170	83.5
Italie.	Cassino-Rome.	110	130	63.7
Pays-Bas.	Flessingue-Boxtel.	137	110	74.4
Suède.	Katrineholm-Stockholm.	134	144	55.9
Belgique.	Bruxelles-Ostende.	126	95	79.6
Autriche.	Amstetten-Vienne.	125	116	64.7
Danemark	Masnedo-Copenhague.	125	117	64.1
Suisse.	Airolo-Lucerne.	105	120	52.5
Russie.	Wilna-Kovno.	104	103	59.3
Norvège.	Kongsvinger-Lillestrom .	79	91	52.1

La plus longue étape sans arrêt est réalisée en Angleterre, sur un parcours de 363 kilomètres. On sait, en effet, que dans ce pays les services techniques ont établi le long des voies ferrées des dispositifs permettant de renouveler la provision d'eau sans que le train ralentisse sa marche.

La plus grande distance qui puisse être franchie avec nos tenders

de 20 mètres cubes d'eau, sans renouveler leur provision, est, au maximum de 190 kilomètres. On a parfois dépassé cette capacité des tenders; on l'a portée à 30 mètres cubes. Mais alors ils présentent de graves inconvénients, notamment une grande différence entre le poids à charge complète et le poids à vide.

Les vitesses les plus élevées que l'on rencontre sur le continent sont les suivantes :

Londres-Bristol	190 kilom. en	120 minutes, soit	95 kilom. à l'heure.
Arras-Paris	193 » »	120 » »	94 » »
Munich-Nuremberg	198 » »	135 » »	88 » »

Le nombre de trains franchissant de longues distances sans arrêt, dans les différents pays, est indiqué dans le tableau ci-dessous :

ANGLETERRE ALLEMAGNE FRANCE

Distance de plus de	320 kilomètres	4	»	»
> »	290 à 320 kilom.	3	I	»
» »	230 à 290 »	12	4	»
» »	225 à 230 »	31	II	2
» »	190 à 225 »	26	9	6
» »	160 à 190 «	79	51	54

[656.222.1

Enquête internationale sur les conditions les plus favorables à la Conservation des denrées périssables. — L'Association

Internationale du Froid, désireuse de pouvoir faire connaître, d'une manière précise, les conditions de température et d'hygrométrie les plus favorables à la conservation par le froid des denrées périssables, lors du quatrième Congrès international du Froid qui se tiendra à Saint-Petersbourg en 1916, a décidé d'entreprendre une grande enquête dans le monde entier. Elle a dressé, à cet effet, un questionnaire qu'elle prie toutes les personnes qui ont l'habitude de l'emploi du froid ou qui sont intéressées à la conservation des produits périssables, de bien vouloir étudier et remplir.

Ce questionnaire comprend tout d'abord une liste de 130 produits différents, répartis dans les catégories suivantes : viandes congelées, viandes réfrigérées, poissons congelés, poissons, crustacés et coquillages réfrigérés, fruits, légumes, fleurs et plantes, liquides et produits divers, œufs et produits de laiterie.

Elle demande des renseignements concernant la température et le degré hygrométrique, la durée normale de bonne conservation en jours, ainsi que les observations jugées nécessaires.

Les conditions de température et d'hygrométrie admises comme les meilleures pour assurer la conservation des denrées périssables, semblent assez différentes suivant le pays et la nature de ces denrées. Il importe donc, autant que possible, de connaître par produit et par pays les conditions les plus favorables. Le ravitaillement des populations étant devenu aujourd'hui mondial, l'homme a partout intérêt à la suppression du gaspillage des denrées alimentaires et à l'organisation d'une service sanitaire irréprochable. Les travaux de l'Association Internationale du Froid peuvent à cet égard rendre de réels services.

Ceux qui désireraient participer à l'enquête sont priés de s'adresser au secrétariat général de l'Association Internationale du Froid, avenue Carnot, g, Paris. [664.816 (079.5)

(oo)

De Saint-Pétersbourg à Pékin en aéroplane. — A la dernière réunion du Comité sportif de l'Aéro-Club de Russie, un comité a été formé pour l'étude de l'itinéraire à suivre par l'aviateur Janoir, dans les intentions duquel il entre d'effectuer le trajet de Saint-Pétersbourg à Pékin, en aéroplane.

Ce comité, dans lequel est entré le général Kaulbars ainsi que le comte Stenbock, est disposé à donner une assistance efficace à l'aviateur.

Celui-ci, depuis plus de six mois déjà, habite la Russie à l'effet d'y préparer son raid. [797.5 (41 : 51)

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

SOMMAIRE : Bureau international de la paix ; — Fédération abolitionniste ; — Boissons spiritueuses ; — Bureau socialiste international ; — Enseignement ménager ; — Chambres de commerce ; — Conseil international des femmes ; — Étude du cancer ; — Tuberculose ; — Chirurgie du cœur ; — Sciences orthodontologiques ; — Oto-Rhino-Laryngologie ; — Agriculture ; — Fermières ; — Fabricants de céreuse ; — Olympique ; — Automobile-Clubs.

Bureau international de la Paix. — Le Conseil et l'Assemblée générale du Bureau international de la Paix se sont réunis à Berne, respectivement les 16 et 17 et les 18 et 19 mars 1914. Le Conseil a tenu en outre, le 19 mars, une séance administrative.

L'approbation des procès-verbaux des séances de La Haye, le rapport de gestion et les comptes pour 1913 n'ont donné lieu, au sein du Conseil, qu'à quelques observations portant sur des points de détail. Les deux objets qui ont absorbé presque entièrement le temps, pourtant largement mesuré que le Conseil avait à sa disposition, furent le projet de revision du Règlement des Congrès et les propositions nouvelles concernant les Statuts du Bureau.

Le Conseil avait confié, à La Haye, à une sous-commission le soin d'établir le projet de Règlement des Congrès élaboré jadis par le directeur du Bureau de Berne. Cette sous-commission s'est réunie, à Paris au mois de janvier, et c'est le projet établi par elle qui a été adopté, avec quelques modifications, par le Conseil. Ce nouveau règlement, qui n'aura force de loi que lorsqu'il aura été adopté par le Congrès, sera cependant appliqué à titre d'essai au Congrès de Vienne, qui instituera, au cours de la première séance, une commission chargée de l'examiner et de se prononcer sur les amendements qui pourraient être proposés encore jusque-là.

En ce qui concerne les Statuts du Bureau, le Conseil a soumis à un sérieux examen toutes les propositions qui avaient été adressées au Bureau de Berne au cours des derniers mois et sur lesquelles l'Assemblée générale fut appelée à statuer.

Un certain nombre de personnes ont été désignées pour faire partie des Commissions préconsultatives. Il a été présenté en outre une série de desiderata d'ordre administratif sans grand intérêt pour nos lecteurs. Disons seulement que le Conseil a décidé que le Bureau international participera à l'Exposition du Livre qui s'ouvrira à Leipzig au mois de mai prochain.

L'Assemblée générale des délégués des Sociétés de la Paix approuva le rapport du Bureau dans la forme adoptée par le Conseil. L'examen des comptes et les questions posées au cours de cet examen soulevèrent un débat, spécialement au sujet des publications du Bureau ; leur solution fut renvoyée devant une commission spéciale. Le projet de Règlement des Congrès fut soumis pour avis à l'examen des délégués.

L'objet principal des délibérations de l'Assemblée générale fut la rédaction des nouveaux Statuts du Bureau. Ceux-ci déterminent d'une façon plus rationnelle les fonctions des différents organes de l'Union Internationale des Sociétés de la Paix. Ils s'efforcent de donner à chaque groupement une représentation proportionnelle à sa force, mais ils en exigent aussi des cotisations proportionnelles. Le nombre des membres du Conseil a été porté à cinquante. Ces nouveaux statuts seront reproduits intégralement dans le prochain *Annuaire de la Vie Internationale*.

Au début de la première séance du Conseil, le 16 mars, à 10 h. 1/2, M. Gobât, qui dirigeait depuis tant d'années le Bureau de la Paix, a succombé à une affection cardiaque. Ce vieux lutteur, à la loyauté et au dévouement duquel on est unanime à rendre hommage, et dont la franchise heurtait parfois l'adversaire dans les discussions, est tombé en pleine bataille, entouré de ses amis du monde entier. Ils lui firent d'impressionnantes funérailles. [172.4 (062) (oo)

Onzième Congrès de la Fédération abolitionniste internationale (1). — Voici la liste des décisions qui ont été adoptées par le onzième Congrès de la Fédération abolitionniste internationale, réuni à Paris, du 9 au 12 juin 1913.

1. Le Congrès de la Fédération abolitionniste internationale affirme à nouveau que la prostitution considérée en elle-même ne saurait être érigée en délit ;

Demande que cette notion de délit soit supprimée de toutes les législations ;

Reconnaît cependant que certaines manifestations publiques ou com-

(1) *La Vie Internationale*, t. 111, p. 76.

Un certain nombre de personnes ont été désignées pour faire partie des Commissions préconsultatives. Il a été présenté en outre une série de desiderata d'ordre administratif sans grand intérêt pour nos lecteurs. Disons seulement que le Conseil a décidé que le Bureau international participera à l'Exposition du Livre qui s'ouvrira à Leipzig au mois de mai prochain.

L'Assemblée générale des délégués des Sociétés de la Paix approuva le rapport du Bureau dans la forme adoptée par le Conseil. L'examen des comptes et les questions posées au cours de cet examen soulevèrent un débat, spécialement au sujet des publications du Bureau ; leur solution fut renvoyée devant une commission spéciale. Le projet de Règlement des Congrès fut soumis pour avis à l'examen des délégués.

L'objet principal des délibérations de l'Assemblée générale fut la rédaction des nouveaux Statuts du Bureau. Ceux-ci déterminent d'une façon plus rationnelle les fonctions des différents organes de l'Union Internationale des Sociétés de la Paix. Ils s'efforcent de donner à chaque groupement une représentation proportionnelle à sa force, mais ils en exigent aussi des cotisations proportionnelles. Le nombre des membres du Conseil a été porté à cinquante. Ces nouveaux statuts seront reproduits intégralement dans le prochain *Annuaire de la Vie Internationale*.

Au début de la première séance du Conseil, le 16 mars, à 10 h. 1/2, M. Gobât, qui dirigeait depuis tant d'années le Bureau de la Paix, a succombé à une affection cardiaque. Ce vieux lutteur, à la loyauté et au dévouement duquel on est unanime à rendre hommage, et dont la franchise heurtait parfois l'adversaire dans les discussions, est tombé en pleine bataille, entouré de ses amis du monde entier. Ils lui firent d'impressionnantes funérailles. [172.4 (062)
(oo)

Onzième Congrès de la Fédération abolitionniste internationale (1). — Voici la liste des décisions qui ont été adoptées par le onzième Congrès de la Fédération abolitionniste internationale, réuni à Paris, du 9 au 12 juin 1913.

1. Le Congrès de la Fédération abolitionniste internationale affirme à nouveau que la prostitution considérée en elle-même ne saurait être érigée en délit ;

Demande que cette notion de délit soit supprimée de toutes les législations ;

Reconnaît cependant que certaines manifestations publiques ou com-

(1) *La Vie Internationale*, t. III, p. 76.

merciales de la prostitution peuvent être caractérisées comme délits ;

Exprime le vœu que les Chambres françaises abordent enfin la discussion du projet de loi émanant de la Commission extraparlamentaire du régime des mœurs et supprime la réglementation de la prostitution, condamnée définitivement au nom du droit et de la morale.

2. Le Congrès, constatant que la réglementation ne peut, de l'avis des spécialistes les plus autorisés, se justifier en aucune façon par des considérations d'hygiène et de prophylaxie, émet, en se plaçant au point de vue de la santé publique, le vœu formel de voir disparaître la réglementation.

Il est à signaler qu'un grand meeting public avait été convoqué pendant le Congrès dans la salle de l'*Hôtel des Ingénieurs civils*, sous la présidence de M. Yves Guyot. Les orateurs de différents pays ont traité le sujet de l'abolition de la réglementation devant un auditoire enthousiaste qui, à l'unanimité, a adopté la résolution suivante :

L'assemblée réunie le 11 juin 1913, à l'*Hôtel des Ingénieurs civils*, à Paris, à l'occasion du Congrès de la Fédération abolitionniste internationale, convaincue :

Que la réglementation de la prostitution constitue une provocation permanente à la débauche, au désordre et au scandale public ;

Que, par la sécurité fallacieuse qu'elle donne à l'homme et par la coercition qu'elle exerce sur la femme, elle ne peut que faciliter l'expansion des maladies vénériennes ;

Qu'elle ne repose sur aucune base juridique et viole les garanties les plus élémentaires de la liberté individuelle ;

Qu'elle contredit ainsi les lois de la morale, de l'hygiène et du droit ;

Réclame la suppression totale et définitive de la police des mœurs.

Le compte rendu des travaux de ce Congrès vient d'être publié en un volume de 400 pages, où le texte complet des rapports et des décisions est reproduit.

[176.5 (063) « 1913 »

(co)

Réunion de l'Association internationale contre l'abus des boissons spiritueuses. — Dans le compte rendu des réunions qui se sont tenues à Milan au mois de septembre 1913, à l'occasion du Congrès international antialcoolique (1), on a oublié, faute de renseignements, de signaler la réunion de l'Association internationale contre l'abus des boissons spiritueuses, qui a eu lieu le 23 septembre 1913, à 4 h. 1/2, dans la *Villa Reale*.

A cette séance assistèrent des membres appartenant aux nationalités suivantes : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Russie, Suède et Suisse.

(1) *La Vie Internationale*, t. IV, p. 533.

Indépendamment des dispositions d'ordre administratif et des rapports faits sur le mouvement dans les divers pays, la discussion devait porter principalement sur la question des *Instituts d'études antialcooliques*, mais en l'absence du rapporteur elle fut renvoyée à la prochaine session. Un débat eut lieu sur le problème de *l'Alcoolisme dans les colonies*.

Il fut proposé de tenir le prochain Congrès à Cracovie ou à Copenhague, mais aucune résolution ne fut prise à cet égard.

[178 (062) « 1913 » (oo)]

Réunion du Bureau socialiste international. — Le Bureau socialiste international s'est réuni à Londres les 13 et 14 décembre 1913.

Les membres présents appartenait aux nationalités suivantes : Allemagne, Autriche, Belgique, Bohême, Danemark, États-Unis, France, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Russie et Suisse.

Parmi les questions à l'ordre du jour, figurèrent principalement celles relatives à l'unification des partis socialistes britanniques et des partis socialistes russes. Ces questions sont intéressantes à signaler ici, car elles montrent combien, de plus en plus, l'organisation internationale d'un mouvement, dans tous les domaines, dépend de collaborations nationales bien établies suivant des règles et des méthodes concertées.

Indépendamment de ces points, la réunion s'est occupée des questions administratives relatives au Bureau et de l'élaboration de l'ordre du jour du Congrès international socialiste, qui doit avoir lieu à Vienne, du 23 au 28 août prochain. Cet ordre du jour a été arrêté comme suit :

1. *Le chômage*. — Rapporteurs à la Commission : Molkenbuhr (Allemagne), Mac Donald (Grande-Bretagne), Vaillant (France).

2. *La cherté de la vie*. — Rapporteurs à la Commission : S. Webb (Grande-Bretagne), O. Bauer (Autriche), D' Justo (Argentine).

3. *L'impérialisme et l'arbitrage*. — Rapporteurs à la Commission : Haase (Allemagne), Keir Hardie (Grande-Bretagne), Jaurès (France), Vliegen (Pays-Bas).

4. *L'alcoolisme*. — Rapporteurs à la Commission : Vandervelde (Belgique), Wurm (Allemagne).

5. *La situation des prisonniers politiques en Russie*. — Rapporteur à la Commission : D' Liebknecht (Allemagne).

Les voix, dont disposera au Congrès chacune des sections régu-

lièrement affiliées ont été réparties selon l'échelle suivante, mais sujette à modification éventuelle :

20 voix : Allemagne, Autriche-Bohême, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie.

12 voix : Belgique, Suède.

10 voix : Danemark, Italie, Pologne.

8 voix : Finlande, Pays-Bas, Hongrie-Croatie.

6 voix : Espagne, Norvège.

5 voix : Turquie.

4 voix : Argentine, Bulgarie, Roumanie, Serbie, Suisse.

2 voix : Afrique du Sud, Australasie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chine, Chili, Cuba, Grèce, Japon, Luxembourg, Mexique, Portugal, Uruguay.

Il a été décidé, en outre, que le nombre des délégués de chaque section ou parti ne pourra pas dépasser 6 délégués par voix. En d'autres termes, les partis qui ont 20 voix au Congrès, pourront envoyer au maximum : $20 \times 6 = 120$ délégués. La représentation maximum pour chacun des pays sera donc la suivante :

Allemagne, Autriche-Bohême, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie.....	120 délégués.	
Belgique, Suède.....	72	»
Danemark, Italie, Pologne.....	60	»
Finlande, Pays-Bas, Hongrie-Croatie.....	48	»
Espagne, Norvège.....	36	»
Turquie.....	30	»
Argentine, Bulgarie, Roumanie, Serbie, Suisse.....	24	»
Afrique du Sud, Australasie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Canada, Chili, Cuba, Grèce, Japon, Luxembourg, Mexique, Portugal, Uruguay.....	12	»

[329.14 (062) (oo)]

Deuxième Congrès international de l'Enseignement ménager. — Le compte rendu du deuxième Congrès international de l'Enseignement ménager, réuni à Gand, du 15 au 19 juin 1913, vient de paraître en cinq fascicules, consacrés à chacune des sections spéciales créées au sein du Congrès : le premier relatif à l'enseignement ménager dans la famille et à l'école primaire ; le second à l'enseignement ménager aux adultes ou annexé à l'enseignement moyen ; le troisième à la formation du personnel enseignant de l'enseignement ménager ; le quatrième au progrès de l'enseignement ménager dans les divers pays et à l'importance de cet enseignement au point de vue social. Le cinquième fascicule contient les documents préliminaires,

le compte-rendu des discussions et des excursions organisées, ainsi que les décisions adoptées par le Congrès.

Voici quels furent les gouvernements qui se firent officiellement représenter : Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Guatemala, Haïti, Hongrie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Suède, Suisse, Tunisie et Uruguay.

Le Congrès a adopté les résolutions suivantes :

PREMIÈRE SECTION

L'enseignement ménager dans la Famille et à l'Ecole primaire.

1. La famille doit favoriser l'enseignement ménager en veillant à la fréquentation assidue des cours ménagers, et en fournissant aux élèves l'occasion de mettre en pratique ce qu'elles ont appris à l'école.

Dans ce but, l'institutrice doit notamment gagner la confiance des mères et susciter leur intérêt, grâce à des réunions de pères et de mères de famille, et à des cours de démonstration d'enseignement ménagera l'usage des femmes du peuple.

2. L'enseignement ménager doit être amorcé dans toutes les écoles primaires de filles, d'après les nécessités de chaque région. Tout l'enseignement de ces écoles doit en être imprégné. L'institutrice doit surtout veiller à l'éducation ménagère des élèves, et cette éducation peut même commencer aux jardins d'enfants.

3. Le Congrès émet le vœu que dans les deux dernières années de scolarité obligatoire (de 11 à 13 ans ou de 12 à 14 ans), les jeunes filles soient, dans chaque école, groupées en sections, recevant, plusieurs fois par semaine, un enseignement ménager élémentaire et à la fois théorique et pratique.

DEUXIÈME SECTION

L'enseignement ménager aux adultes ou annexé à l'enseignement moyen.

4. L'organisation de l'enseignement ménager doit être basée sur les nécessités locales et les besoins particuliers de chaque catégorie d'élèves, de façon à tirer tout le parti possible des moyens matériels et pédagogiques dont on dispose.

5. L'enseignement ménager doit pouvoir s'appuyer sur une instruction primaire suffisante de la part des élèves.

6. L'enseignement ménager doit être organisé d'après les principes pédagogiques. Dans le développement de son programme, il doit être conforme aux données de la physique, de la chimie, de la biologie et de l'économie sociale, d'où nécessité de renforcer la formation scientifique des élèves normaliennes.

7. La préparation des maîtresses d'enseignement ménager doit comprendre, en quelques leçons, le développement d'un programme d'écono-

mie sociale appliqué à l'enseignement ménager, particulièrement des questions relatives à l'épargne, à la prévoyance et à l'hygiène sociale.

8. Les écoles et classes ménagères devront préparer les femmes à leurs devoirs de ménagère, de mère et d'éducatrice. Elles comprendront donc :

a) Un cours théorique et pratique d'hygiène infantile, d'hygiène féminine, et les premiers soins à donner en cas d'accidents ;

b) D'une façon concrète et pratique un cours concis d'éducation maternelle.

9. Suivant l'âge des élèves on leur inculquera des notions ou des connaissances plus approfondies mais cet enseignement aura toujours un caractère concentrique.

10. L'enseignement ménager pour adultes doit s'adresser :

a) Aux jeunes filles, dès leur sortie de l'école primaire ;

d) Aux femmes adonnées à des occupations rétribuées (domestiques, ouvrières d'ateliers ou d'usines, employées, demoiselles de magasin, commerçantes, etc.) ;

c) Aux jeunes filles poursuivant leurs études après l'enseignement primaire (enseignements secondaire et supérieur, spécial et professionnel).

11. Il est désirable que les autorités, les personnes influentes, prennent l'initiative de l'organisation de cet enseignement, chacune de la manière la plus pratique; qu'elles se mettent bien au courant d'abord, et fassent ensuite un choix judicieux, quant au personnel enseignant, et se mettent à l'œuvre pour fournir et assurer une population stable ; et, qu'elles fassent, si possible, des visites dans des institutions recommandées et qu'elles y conduisent même des jeunes filles qui ne connaissent pas l'enseignement ménager.

12. Dans toutes les institutions où l'on prépare la jeune fille à son grand devoir de demain, on doit lui enseigner d'une manière sérieuse, complète et attrayante, la science ménagère. Les dames et les jeunes filles des classes dirigeantes devraient faire croître l'estime pour l'enseignement ménager, en donnant l'exemple, c'est-à-dire, en suivant elles-mêmes des cours ménagers.

13. On usera partout de tous les moyens (école primaire, patronage, presse, etc.), pour orienter l'attention des jeunes filles et celle de leurs parents vers l'utilité et la nécessité de l'enseignement ménager.

On engagera les convaincues à faire un apostolat en faveur des sciences ménagères.

14. Enfin, comme résolution principale désirée par la généralité des rapporteurs, il faut qu'on rende l'enseignement ménager obligatoire, suivant les modalités les mieux appropriées à chaque pays.

15. Il serait souhaitable que les patrons cherchent à annexer à leurs usines ou à l'ouvrage une classe ménagère au profit des jeunes ouvrières.

16. A défaut de ces classes, les patrons devraient mettre leurs ouvrières et employées dans la possibilité de suivre les classes ménagères ouvertes dans la localité et leur permettre d'arrêter les travaux à l'usine

ou à l'ouvroir assez tôt pour pouvoir commencer les classes à une heure convenable (6 heures du soir au plus tard).

17. Il faut que les patrons soient eux-mêmes les promoteurs de l'enseignement ménager pour adultes dans les localités où jusqu'ici cet enseignement n'était pas donné.

18. Non seulement les patrons faciliteront à leurs employées l'accès de la classe ménagère, mais ils les y encourageront, notamment en usant de toute leur influence sur leurs ouvrières.

19. Dans toutes les écoles et classes ménagères on donnera d'une manière intuitive et attrayante un enseignement régulier, comprenant les principales œuvres sociales ayant surtout de l'importance d'après les besoins locaux.

20. Par la presse, des tracts et des conférences on fera une propagande incessante et internationale en faveur de l'enseignement ménager.

TROISIÈME SECTION

Formation du personnel enseignant de l'enseignement ménager.

21. L'institutrice ou la régente rempliront, par l'école à ses divers degrés, le rôle prépondérant dans l'éducation familiale et ménagère des enfants de treize à quatorze ans.

22. Dans toute école normale froebélienne, primaire ou moyenne, et aussi dans toute école moyenne et lycée de jeunes filles, il sera aménagé des installations simples et modestes, mais suffisantes, pour assurer le fonctionnement régulier :

a) D'une cantine ou économat à l'usage des élèves internes ou externes ;

b) D'un type de ménage de petit bourgeois (employé, industriel, commerçant), d'artisan urbain, d'ouvrier rural ou industriel et tel qu'on le rencontre habituellement en réalité.

23. Le service en sera fait en grande partie, et si possible exclusivement, par les élèves institutrices assistées des élèves des deux dernières années de scolarité de l'enseignement primaire, travaillant par équipes sous les ordres de normaliennes, chefs de service responsables, et sous la direction du professeur chargé de l'enseignement ménager.

24. Tous les services éducatifs de l'école (entretien de l'ordre et de la propreté, arrangement ordonné et esthétique du mobilier, contrôle du travail et de la conduite des élèves), seront confiés aux normaliennes elles-mêmes, et effectués par leurs soins sous le contrôle vigilant et régulier du personnel enseignant.

25. Il existera dans chaque école normale d'institutrices un jardin potager et fruitier, si possible une installation pour l'élevage des animaux de la basse-cour.

Les soins du potager, du fruitier et de la basse-cour seront confiés aux élèves des écoles normales, afin de les préparer à leur mission future.

26. Un examen sera institué pour conférer le certificat spécial d'apti-

tude à l'enseignement de la science ménagère et à la direction des œuvres de solidarité qui s'y rattachent.

27. Il faut que toute école normale soit vraiment une institution modèle, aussi bien dans les détails de l'ordre matériel que dans l'organisation méthodique.

28. Le personnel enseignant doit se donner pour mission première de faire aimer et acquérir les vertus familiales et ménagères.

29. Dans l'intérêt des élèves, il serait à souhaiter qu'une même titulaire fût chargée d'enseigner les notions théoriques et les travaux pratiques, et eût ainsi la responsabilité des deux parties du cours.

30. Non seulement les cours d'économie domestique doivent s'appuyer sur des notions fournies au cours de sciences naturelles, mais encore faut-il que les travaux pratiques du ménage fournissent mille prétextes à la vérification des lois scientifiques, ou servent à l'enseignement occasionnel de la chimie et de la physique.

31. Dans les pays où les écoles primaires de filles sont inspectées par des agents masculins, on établira des inspectrices chargées de l'inspection des travaux féminins.

32. L'État et la commune doivent favoriser les écoles et cours ménagers par voie de subsides, et prendre même l'initiative d'en organiser à leurs frais.

33. Il faut que dans les écoles supérieures formant des maîtresses pour l'enseignement secondaire, les élèves soient préparées par des *régentes* chargées de l'enseignement général, et par des *spécialistes* en ce qui regarde l'enseignement de certaines branches, telles la puériculture, l'hygiène de l'homme et des animaux, etc., etc.

34. L'accès de l'école normale d'enseignement ménager ne sera permis qu'aux jeunes filles qui feront preuve, par un examen ou par un diplôme, d'une formation scientifique générale suffisante et de connaissances pédagogiques.

Le programme de cette école doit prévoir une étude sérieuse de la science de l'éducation.

35. Il faut que le recrutement des maîtresses d'enseignement ménager se fasse, autant que possible, dans la région où elles sont appelées à travailler.

QUATRIÈME SECTION

Rôle de l'enseignement ménager au point de vue social.

36. Que partout l'enseignement ménager vienne se joindre à l'enseignement professionnel pour le compléter.

37. Que dans tous les pays où l'instruction ménagère est laissée à l'initiative privée, les comités soient fédérés, tout en conservant leur autonomie, afin que le travail et le bien à faire soient décuplés par la collectivité.

38. Que dans chaque pays on crée des cours de perfectionnement pour les institutrices ménagères déjà en fonction, ou des conférences pratiques, afin qu'elles puissent sans cesse rajeunir leur enseignement.

39. Que l'on emploie tous les moyens de propagande en usage pour attirer davantage l'attention sur les dangers et les effets désastreux, pour les jeunes filles de l'éducation purement mondaine, et sur la nécessité, pour les mères de famille, de préparer leurs filles, par leur propre exemple, aux fonctions de futures ménagères.

40. Que l'école ménagère soit, dans chaque commune, comme le centre d'où rayonne le retour à l'esprit familial. Elle doit inculquer les notions saines de la vie réelle et faire aimer l'humble devoir. Toutes les autres œuvres féminines doivent tendre à compléter, à achever l'éducation ménagère.

41. Que toutes les personnes s'occupant de visiter des pauvres, ou celles qui se présentent pour l'obtention du diplôme de garde-malade, aient acquis des connaissances ménagères suffisantes.

Le Congrès a été reçu à l'Hôtel de Ville par le Bourgmestre de Gand, à la Vieille Flandre par M^{me} de Lanier, au Palais des Arts féminins. Des excursions furent organisées à Oydonck, à Loochristy, au Village Moderne, au couvent Saint-Pierre, etc.

La Commission internationale des Congrès d'Éducation familiale s'était réunie à Gand le 16 juin 1913.

Le secrétaire général a rendu compte des travaux de la Commission depuis le dernier Congrès, présenté un état des recettes et des dépenses depuis la dernière réunion et décidé que le Congrès suivant aura lieu à Philadelphie, vraisemblablement en 1918.

La Commission a également pris la décision de soumettre au Congrès les résolutions spéciales suivantes qui ont été prises pour notification :

1. Les membres du deuxième Congrès international de l'Enseignement ménager tenu à Gand, reconnaissant la nécessité de l'Office international de l'Enseignement ménager créé à la suite du premier Congrès tenu à Fribourg, en désirent le développement et expriment le vœu que cet Office soit subventionné par les divers gouvernements et les grandes associations de membres de l'enseignement ménager et par une fédération des personnes s'occupant de cet enseignement.

Les gouvernements accordant une subvention, et les associations versant une cotisation annuelle d'au moins 100 francs seront de droit représentés par un délégué au sein de la Commission de l'Office international. La cotisation annuelle des membres individuels adhérant à l'Office international est fixée à 5 francs.

2. Afin d'assurer la continuité des congrès, l'Office international de l'Enseignement ménager est chargé d'arrêter les principes qui devront figurer dans le règlement de ces congrès pour obtenir le patronage du dit Office.

Sixième Congrès international des Chambres de Commerce (1). — Le Comité permanent des Congrès internationaux des Chambres de Commerce et des associations commerciales et industrielles, dans la réunion qu'il tint à Bruxelles le 23 mars 1914, a arrêté définitivement comme suit l'ordre du jour de la prochaine session de Paris :

1. Rapport du Bureau sur la suite donnée aux résolutions des précédents congrès, notamment dans les questions de la fixité de la date de Pâques, de la réforme du calendrier, des statistiques douanières et du penny postage.

2. Unification des législations relatives à la procédure d'arbitrage pour régler les litiges entre citoyens de pays différents.

3. Unification des législations sur le chèque.

4. Chèques postaux et virements postaux internationaux.

5. Unification des lois sur les warrants en vue de faciliter, d'étendre et de mieux garantir le crédit sur marchandises.

6. Modifications et additions au règlement des congrès internationaux des Chambres de commerce.

7. Utilité d'une action internationale contre la concurrence déloyale, dans le sens des législations existantes.

L'étude de cette question a été envoyée à l'examen d'un sous-comité composé de MM. Shoninger, Bisschop, Max Leclerc, de la Chambre de Commerce de Paris, et en outre un représentant de l'Allemagne et un représentant de la Grande-Bretagne.

8. Réserves d'or pour conjurer les paniques financières.

9. Avancement des heures du jour pendant les mois d'été.

10. Horaire de 24 heures.

11. Création d'un timbre de douane à appliquer sur les envois par la poste.

Ensuite, à titre secondaire et simplement en vue de continuer la documentation des Congrès :

1. Étude comparative des polices d'assurances en trafic international, en vue d'améliorer leur rédaction.

2. Projet de type uniforme de connaissance, quant aux conditions générales, pour les lignes concédées ou régulières de navigation à vapeur, afin d'empêcher des contradictions, des surprises ou des incertitudes.

[38 (063) « 1914 » (oo)]

Assemblée du Conseil international des Femmes. — Les séances quinquennales du *Conseil international des Femmes* auront lieu à Rome, du 5 au 14 mai 1914, précédant ainsi le *Congrès interna-*

(1) *La Vie Internationale*, t. III, p. 567.

tional des Femmes, dont le programme détaillé a été donné dans un numéro précédent (1).

Le Comité exécutif se réunira les 5, 7 et 14 mai. Les séances des Commissions permanentes auront lieu les 5, 6, 7 et 14 mai. Le Conseil se réunira les 8, 9, 11, 12 et 13 mai. Des assemblées publiques du soir auront lieu les 6, 8, 11 et 13 mai.

Les séances du Comité exécutif sont essentiellement des séances d'ordre administratif.

Les Commissions permanentes examinent les résolutions présentées par les différents Conseils nationaux et décident quelles sont celles qui seront soumises aux assemblées du Conseil, ainsi que la rédaction définitive qui leur sera donnée.

Les assemblées du Conseil discutent et votent en dernier lieu ces résolutions.

Les assemblées publiques du soir sont ou bien des réunions permettant à la fraternité internationale de se manifester, ou des réunions de propagande.

Voici quelles sont les différentes Commissions permanentes constituées au sein du Conseil international, ainsi que les jours et les heures où elles se réuniront.

Mercredi 6 mai, de 9 à 12 heures : les Commissions de la Paix et de l'Arbitrage, des Finances et de la Presse.

De 3 à 6 heures : les Commissions de l'Égalité morale et de la Traite des Femmes, de l'Hygiène publique et des Lois concernant la position légale des femmes.

Jeudi 7 mai, de 9 à 12 heures : les Commissions de suffrage et de Droit civil, de l'Éducation, de l'Émigration et de l'Immigration.

Jeudi 14 mai, à 3 heures, toutes les Commissions permanentes se réuniront pour adopter définitivement les résolutions à soumettre aux assemblées du Conseil.

Des résolutions très intéressantes ont été soumises par les différents Conseils nationaux et on sera heureux de les reproduire quand elles auront été définitivement adoptées par le Conseil international.

Les réunions auront lieu à l'*Hôtel du Quirinal*, Via Nazionale.

[396 (062) (oo)]

Troisième Conférence internationale pour l'étude du Cancer.

—La Conférence internationale pour l'étude du Cancer s'est réunie pour la troisième fois à Bruxelles, du 1^{er} au 5 août 1913.

Après une allocution du Ministre de l'Intérieur, promettant le

(1) *La Vie Internationale*, 1. V, p. 150.

concours du Gouvernement à l'œuvre de la Conférence internationale, et un discours d'ouverture prononcé par le professeur Debaisieux, les congressistes écoutèrent la lecture d'un grand nombre de rapports.

Il y a lieu de signaler notamment celui du professeur Willems, de Gand, qui s'occupa de l'éducation du public en ce qui concerne la lutte contre le cancer. C'est à ce titre que nous en donnons ici un compte rendu spécial. Nous empruntons, à la revue *Le Mouvement Hygiénique* (1), le résumé suivant de ce rapport :

Jusqu'à présent, on n'a pas fait grand chose dans cet ordre d'idées, si ce n'est émettre quelques opinions qui n'ont jamais quitté le terrain théorique. Il n'est pas à craindre de provoquer une panique dans le public en l'instruisant.

Il faut apprendre au public que le cancer n'est pas une maladie héréditaire. Il faut lui apprendre aussi que le cancer est curable et l'est de plus en plus à mesure que la technique chirurgicale se perfectionne. Il faut lui enseigner aussi que le cancer est d'autant plus curable qu'il est soumis plus tôt à l'intervention chirurgicale.

On peut arriver à cela par la publication de tracts répandus à profusion, par des conférences de vulgarisation, des articles dans les journaux politiques et les revues ; enfin l'affichage d'avertissements sommaires dans les lieux publics, comme on l'a fait pour la tuberculose : « Ne crachez pas par terre ». Si la publication dans les journaux s'adresse au public lettré et la conférence au public moins instruit, la distribution des avertissements à domicile s'adresse à toutes les classes de la société, mais il faut que les efforts faits soient constants. C'est le gouvernement qui doit s'occuper de l'affichage et de la remise des avertissements pour que l'estampille officielle leur donne plus de poids.

Ce Congrès s'est réuni à l'Institut d'Anatomie de l'Université Libre de Bruxelles. La séance d'ouverture a eu lieu au Palais des Académies.

[616.994.6 (063) a 1913 » (oo)

Onzième Conférence internationale contre la Tuberculose.

— La onzième Conférence internationale contre la Tuberculose a eu lieu à Berlin, du 22 au 26 octobre 1913.

C'était la première fois depuis la Conférence d'octobre 1902 que l'Association internationale contre la Tuberculose revenait tenir ses assises à Berlin, point de départ de sa fondation; aussi la réunion de 1913 avait-elle pris le caractère d'une solennité décennale, retardée seulement par le Congrès de Rome qui, en fait, fut la cause du renvoi à un an de la célébration de ce dixième anniversaire.

(1) *Le Mouvement Hygiénique*, 1913.09, p. 294.

A l'origine, en 1902, douze États avaient adhéré à l'Association contre la Tuberculose. Depuis, après une série de dix conférences, tenues à tour de rôle dans les capitales des différents pays d'Europe et aux États-Unis, l'action de ce groupement international s'est considérablement étendue. Elle a réuni presque tous les États civilisés et aujourd'hui elle ne compte pas moins de vingt-six nations adhérentes, dont vingt-quatre étaient officiellement représentées à Berlin

Retenu à Paris par une opération douloureuse, M. Léon Bourgeois, président de l'Association internationale contre la Tuberculose, n'a pas pu, comme il le désirait, diriger les travaux de cette importante session. Il a été remplacé par M. Bumm, président du Comité administratif, et c'est le professeur Landouzy, chef de la délégation française, qui a pris la parole au nom de M. Léon Bourgeois, et a lu son discours.

L'éclat de la première assemblée générale fut rehaussé par la présence de l'Impératrice d'Allemagne qui, pendant près de trois heures, a suivi les travaux de la réunion.

Comme à l'ordinaire, les questions portées à l'ordre du jour étaient d'ordre scientifique pour les deux premières séances, d'ordre moral pour les trois dernières, et si, dans l'ensemble, rien de définitif n'est sorti de ces réunions, elles sont loin d'avoir manqué d'intérêt.

L'intérêt des travaux de l'Association internationale contre la Tuberculose ne se trouve pas seulement dans les rapports, communications ou notes présentés aux séances générales de chaque conférence, mais dans un ensemble d'efforts continus, dont la manifestation, pour être plus discrète, ne mérite pas moins de retenir l'attention. C'est ainsi que, d'une façon permanente, douze commissions s'occupent des questions qui restent à l'ordre du jour de chacune d'elles, jusqu'à ce que la série d'études dont elles ont fait l'objet, réunies en un rapport, autorise des conclusions, des solutions ou des vœux définitifs.

Chacun des rapporteurs de commissions a remis cette année des travaux d'ensemble, dont quelques-uns sont fort remarquables. De ces rapports, qui ont été rassemblés dans le Mémorial de la Conférence, deux ou trois seulement ont été présentés en séance générale ; les autres ont seulement bénéficié de la publicité trop restreinte du Mémorial. Il a paru utile d'en signaler ici les objets, car s'ils ont été en marge de la Conférence, qui n'a pas eu le temps de les entendre, ni de les discuter, ils représentent une somme de travail qu'il serait regrettable de laisser ignorer :

1. — Predisposition à la tuberculose.
2. — Voies d'infection tuberculeuse.

3. — Transmission possible de la tuberculose à l'homme par le lait.
4. — Traitement spécifique de la tuberculose.
5. — Signes internationaux et notation graphique internationale pour la représentation de signes fournis par l'examen pulmonaire.
6. — Commission dite « Du Soleil ». Héliothérapie dans le traitement des affections tuberculeuses.
7. — La femme dans la lutte antituberculeuse.
8. — Enfance et école.
9. — — — — — Prophylaxie,
10. — — — — — Sanatoriums,
11. — Mesures publiques à mettre en vigueur dans la lutte contre la tuberculose.
12. — Statistiques.

L'ensemble de ces matériaux représente un effort intéressant et il est vraisemblable que, pour les Conférences ultérieures, le Bureau de l'Association internationale consacra une ou deux séances générales à l'exposé de ces rapports, après avoir accordé aux commissions le temps suffisant pour se réunir et préparer leur travail.

[616.995 (063) « 1913 » (oo)]

Réunion internationale des spécialistes de la Chirurgie du cœur. — Le docteur Alexis Carrel, qui est à la tête du service des recherches médicales de l'Institut Rockefeller, et à qui ses travaux ont valu le Prix Nobel, a fait, le 10 avril 1914, à l'Association chirurgicale des États-Unis, une communication dans laquelle il a décrit une série d'expériences, couronnées de succès, sur les valvules et les orifices du cœur, pratiquées sur les chiens.

Cinquante chirurgiens d'Europe assistaient à cette communication, comme hôtes de l'Association.

Le docteur Carrel a déclaré qu'il avait procédé à ces opérations dans le but d'en faire plus tard une application à la chirurgie humaine.

Il a affirmé qu'un jour viendrait où les chirurgiens seraient en mesure de cautériser et de guérir les lésions des valvules chez les hommes aussi facilement qu'il avait réussi à le faire, dans ses opérations expérimentales, sur les animaux. [617.542 (063) « 1914 » (oo)]

Société européenne des Sciences orthodontologiques. — L'assemblée annuelle de la Société européenne des Sciences orthodontologiques a eu lieu en Angleterre, du 11 au 13 mai 1913.

Le II a été consacré au règlement des affaires de l'Association.

Le 12 et le 13 ont été réservés aux discours scientifiques.

Les associations orthodontologiques d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche et des Pays-Bas y avaient été convoquées.

Toutes les personnes qui s'intéressent aux sciences orthodontologiques avaient été cordialement invitées à cette assemblée.

[617.6 (062) (4)]

Fédération Oto-Rhino-Laryngologique internationale. — Un mouvement s'est dessiné depuis quelque temps en vue d'opérer la fusion entre les Congrès d'Otologie et les Congrès de Rhino-Laryngologie, sans que, jusqu'à présent, ces démarches aient pu aboutir. Il semble, cependant, que ces différentes branches de la médecine ont entre elles d'étroites connexions et que les régions visées forment dans l'organisme un véritable système. Il serait donc de la plus haute utilité que les spécialistes de ces différentes branches puissent examiner entre eux, dans des réunions communes, les résultats de leurs observations. Ils pourraient, en constituant une Fédération internationale d'oto-rhino-laryngologistes, mieux coordonner leurs efforts, leurs revendications, éviter que des discussions sur des sujets connexes se reproduisent simultanément dans des assemblées diverses, étudier avec plus de cohésion les questions en vue d'aboutir plus facilement aux résultats, s'occuper des intérêts de la presse médico-spéciale, favoriser dans les universités l'établissement de chaires oto-rhino-laryngologistes, étudier les questions de responsabilité professionnelle, etc.

Les Congrès internationaux d'otologie se réunissent depuis plus de quarante ans. Au dernier Congrès international, qui a eu lieu à Boston en 1912, il fut décidé que le prochain Congrès aurait lieu à Halle, en 1915, sous la présidence du professeur Denker. Par contre, au dernier Congrès international de Rhino-Laryngologie, tenu à Berlin, il fut entendu que les prochaines assises de ce Congrès auraient lieu à Copenhague, également en 1915, sous la présidence du professeur Schmiegelow.

Le secrétaire général du Comité international des congrès de médecine s'était offert à servir d'intermédiaire et il semblait qu'aucune objection ne mettrait obstacle à ce qu'une entente cordiale se réalise. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. D'après les pourparlers engagés, il avait été convenu que les deux Congrès se réuniraient en Danemark. Or, par la décision prise à Boston, les otologistes ont rendu tout rapprochement impossible. Le professeur Schmiegelow, envers qui les engagements pris n'ont pas été tenus, se refuse maintenant de présider le Congrès de Rhino-Laryngologie si ce Congrès ne se tient pas dans une ville danoise, immédiatement avant ou après le Congrès d'Otologie.

Nous avons déjà signalé (1) combien il est fâcheux que, dans le domaine de la neurologie, il n'y ait pas plus d'accord entre les spécialistes. Nous constatons le même désaccord ici dans une autre branche de l'art de guérir. Ces mésententes sont d'autant plus regrettables, qu'il s'agit presque toujours de questions de personnes et que pour des intérêts particuliers l'intérêt général se trouve lésé.

Les Français, les Belges, les Hollandais, les Allemands se sont prononcés déjà les uns spontanément, les autres après certaines hésitations, en faveur de la constitution d'une Fédération internationale et de la fusion des différents organismes.

On pensait que 1915 verrait cet accord se faire, mais on peut dès à présent émettre des doutes à ce sujet. Les Hollandais se disposent à convoquer, en 1919, les otologistes et les rhino-laryngologistes à une réunion en Néerlande et à sceller là le pacte désiré. Cette fusion, si utile au développement de ces différentes spécialités, se verra ainsi de nouveau retardée de plusieurs années. [617.8 (063)
(oo)

Dixième Congrès international d'Agriculture. — Le Congrès international d'Agriculture qui s'est tenu à Gand, en 1913, est le dixième de la série de congrès périodiques, inaugurée à Paris, en 1889.

Jusque-là, des réunions agricoles internationales avaient été organisées dans les différents pays, à des dates variables, mais sans connexité entre elles ; elles ne laissaient derrière elles qu'un souvenir éphémère. Au Congrès organisé à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, une Commission permanente fut constituée, qui fut chargée, sous le nom de Commission internationale d'Agriculture, de provoquer de nouveaux congrès et d'en préparer l'organisation. Cette Commission compte parmi ses membres les représentants les plus autorisés des grandes associations agricoles dans tous les pays ; sous la présidence de M. Jules Méline, elle n'a pas cessé de poursuivre avec activité la mission dont elle avait été chargée.

C'est sur son initiative que se sont tenus successivement les grands Congrès internationaux de La Haye (1891), de Bruxelles (1895), de Budapest (1896), de Lausanne (1898), de Paris (1900), de Rome (1903), de Vienne (1907) et de Madrid (1911). Ces Congrès sont préparés dans des réunions périodiques que tient la Commission dans leur intervalle.

La série déjà longue des comptes rendus de ces Congrès peut permettre d'apprécier l'importance des travaux qui y ont été élaborés et leur influence sur la diffusion des progrès agricoles dans les différents pays.

(1) *La Vie Internationale*, t. IV, p. 105.

Chaque Congrès fixe le pays dans lequel se tiendra le Congrès suivant. C'est ainsi que le neuvième Congrès, qui s'est tenu à Madrid, a accepté l'invitation qui lui était adressée par les membres de la Commission internationale d'Agriculture appartenant à la Belgique, de tenir le dixième Congrès à l'occasion de l'Exposition internationale de Gand en 1913.

Vingt-neuf nations étaient officiellement représentées à ce Congrès, qui réunissait plus de sept cents membres. Ces nations étaient : l'Argentine, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, Haïti, le Honduras, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, Saint-Domingue, la Suède, la Suisse, la Turquie et le Venezuela.

Il serait trop long de reproduire ici toutes les décisions qui ont été prises par le Congrès. Celles-ci comportent environ 20 pages dans les comptes rendus du Congrès qui viennent d'être publiés en six volumes. Les cinq premiers volumes sont consacrés respectivement à chacune des sections du Congrès : le premier à l'économie rurale, le second aux sciences agronomiques et à l'enseignement agricole, le troisième à la zootechnie, le quatrième au génie rural, le cinquième à la sylviculture. Le sixième volume contient les documents préliminaires, les comptes rendus des discussions, les excursions, les décisions qui ont été adoptées, etc. Les décisions se trouvent consignées des pages 319 à 339 du cinquième volume.

Les congressistes ont été reçus à l'Hôtel de Ville de Gand, à la Vieille Flandre où une soirée artistique leur fut offerte, une visite fut organisée au Village Moderne, une excursion au Hazegras (Knocke-sur-Mer), une à Bruges au Vloetenveld des Hospices civils, à Velm à la ferme modèle de M. Peten, à Schooten, à Louvain au Boerenbond, à Merxplas à la Colonie de Bienfaisance, à l'Institut agricole de Gembloux, à la Fabrique d'écrèmeuses Mélotte, à Remicourt.

La *Commission internationale d'Agriculture* s'est réunie les 8 et 11 juin 1913, sous la présidence de M. Méline, en deux séances dont la première a eu lieu au Palais des Académies, à Bruxelles et la seconde dans une des salles du Palais des Fêtes de l'Exposition de Gand.

La Commission s'est occupée de questions administratives, de l'organisation du Congrès, de la nomination du Bureau général du Congrès et des Bureaux spéciaux des sections. Elle a apporté des modifications dans sa composition, s'est occupée, sans y aboutir, de la fixation du siège du prochain Congrès et de sa situation financière.

Troisième Congrès international des Cercles de fermières.

— Le compte rendu du troisième Congrès international des Cercles de fermières, qui s'est tenu à Gand, du 12 au 15 juin 1913, vient de paraître en quatre fascicules.

Les trois premiers fascicules contiennent les rapports présentés dans chacune des trois sections du Congrès, qui étaient consacrées respectivement aux associations de fermières, au rôle professionnel de la fermière et à la fermière mère de famille et ménagère. Le quatrième fascicule contient les documents préliminaires, le compte rendu des discussions et des excursions et les décisions qui ont été prises par le Congrès. Les quatre fascicules réunis contiennent des documents intéressants concernant le rôle de la femme en général dans l'agriculture.

A ce Congrès, les gouvernements suivants s'étaient fait officiellement représenter : Argentine, Autriche, Brésil, Chili, Colombie, Espagne, Guatemala, Haïti, Pays-Bas, Pérou, Perse, Portugal, Russie, Saint-Petersbourg, Suède et Tunisie.

Voici quelles sont les décisions qui ont été prises :

PREMIÈRE SECTION

Les associations de fermières.

1. Que les cercles de fermières soient non seulement des œuvres d'éducation ménagère, mais aussi les foyers de solidarité sociale.
2. Que dans les maisons d'instruction destinées aux jeunes filles de la classe aisée, des propriétaires terriens et autres qui passent au moins une partie de l'année à la campagne, on organise un enseignement agricole qui les mette à même de se consacrer avec intelligence aux œuvres sociales agricoles.
3. Que les cours ménagers agricoles, d'économie rurale, etc., soient organisés pour les membres organisateurs des cercles de fermières.
4. Que le programme des pensionnats ruraux soit à même de former de bonnes directrices pour les cercles de fermières.
5. Que des cercles de fermières soient créés dans toutes les communes rurales. Ceux-ci devraient être encouragés par les pouvoirs publics.
6. Que les cercles locaux se groupent en fédérations régionales qui d'après les besoins locaux prendront les mesures nécessaires pour que les institutions rendent le plus de services possible à leurs membres.
7. Le congrès émet le vœu de voir se grouper les fédérations régionales en un comité national pour assurer une unité parfaite dans la direction des questions de principe.
8. De voir donner une place dans les cercles de fermières aux intérêts économiques en orientant ces associations vers les achats et ventes en commun.

g. Que les cercles demeurent fidèles à la ligne de conduite tracée lors de la fondation de l'œuvre des cercles, en maintenant toujours au programme des séances le double enseignement professionnel et moral ou religieux.

10. Que la projection et le cinéma, même employés à titre récréatif, aient toujours pour but de développer le sentiment du vrai, du beau et du bien.

11. Que de plus en plus les adhérents ; des cercles soient initiés aux avantages de l'union professionnelle et aussi aux œuvres de mutualité.

12. Qu'on obtienne plus de membres honoraires ou protecteurs. La plus modeste cotisation, témoignage de leur sympathie pour l'œuvre, accentuera l'esprit de solidarité et contribuera à assurer l'avenir des cercles.

13. Que les cercles de fermières puissent profiter plus souvent de l'enseignement des écoles ménagères.

14. Que les conférences aux cercles de fermières soient autant que possible le complément du programme des écoles ménagères.

15. Que les écoles ménagères à l'occasion de leur passage dans les communes rurales, provoquent la formation d'associations de fermières.

DEUXIÈME SECTION

Le rôle professionnel de la fermière.

PREMIÈRE QUESTION : *Les soins à donner au jeune bétail.* — 1° Qu'une plus large place soit accordée à l'enseignement de l'aviculture dans les écoles ménagères, les cercles de fermières et à l'école primaire ;

2° Qu'on attache dans les écoles existantes des spécialistes pour l'aviculture ;

3° Que des coopératives avicoles de vente soient créées pour les fermières ;

4° Que les syndicats avicoles s'occupent du contrôle des aliments, de la lutte contre les maladies et des méthodes de reproduction.

2° QUESTION : *La laiterie.* — 1° Que les administrations de l'enseignement public prennent les mesures nécessaires pour assurer dans la population scolaire des campagnes la diffusion des notions concernant les soins à donner au lait pour en faciliter la conservation.

2° Que les contrats et marchés passés entre les cultivateurs et les acheteurs de lait, prennent comme bases d'estimation de la valeur marchande de cette denrée, son état de conservation et sa richesse en matières grasses ;

3° Que le personnel préposé aux soins de la laiterie, instruit sur les meilleurs moyens de conserver le lait, conscient des intérêts économiques et hygiéniques qui relèvent de sa fonction, déploie l'activité et l'intelligence nécessaires pour la remplir d'une façon rationnelle ;

4° Réserver une large place, dans le programme des conférences, à l'enseignement de la laiterie ;

5° Insister dans la fabrication du beurre sur la nécessité d'employer des appareils perfectionnés et d'employer une eau saine pour le lavage du beurre.

5° QUESTION : *Le tenue des livres par la fermière.* — 1° Que la comptabilité pratique soit sérieusement enseignée dans tous les établissements ménagers agricoles ;

2° Que les notions de comptabilité rentrent dans le programme des écoles primaires ;

3° Que des conférences réitérées concernant la comptabilité soient données aux fermières autant que possible par l'intervention des cercles ;

4° Que des modèles aussi complets que possible de livres de comptes des champs et de livres de comptes de l'étable soient dressés, si bien que le fermier ou la fermière n'aient plus qu'à y ajouter des chiffres ;

5° Que des notions de jardinage rentrent dans le programme des écoles primaires et frœbeliennes ;

6° Que l'enseignement de l'horticulture occupe une place dans l'enseignement des écoles ménagères et des cercles de fermières ;

7° Qu'on multiplie les écoles d'horticulture pour jeunes filles ;

8° Que les variétés recommandables de légumes et de fleurs soient mises à la portée des élèves et des fermières par des distributions gratuites par le gouvernement ou des cercles de fermières ;

9° Que les syndicats d'achat étendent leur action aux semences potagères ;

10° Que des concours périodiques pour l'entretien du potager soient organisés par les cercles de fermières ;

11° Qu'on organise des concours entre les membres de ces cercles et qu'on accorde des prix à ceux qui auront tenu la comptabilité de la ferme, de la manière la plus complète et la plus claire.

6° QUESTION : *L'ornementation arbustive et florale de la ferme.* — 1° Que les cercles de fermières introduisent le goût des fleurs à la ferme au moyen de concours, de conférences, etc. ;

2° Que les enfants soient intéressés à cette question, par l'entretien des jardinets à la ferme ou à l'école.

TROISIÈME SECTION

La fermière dans son rôle de mère et de ménagère.

PREMIÈRE QUESTION : *Education familiale.* — 1° Développer dans nos campagnes l'œuvre des cercles de fermières et de ménagères rurales. Veiller à ce que, dans toutes les réunions, il soit traité un sujet d'éducation familiale ;

2° Fonder des écoles ménagères et former, pour cela, des maîtresses et des conférencières compétentes ;

3° Favoriser la diffusion des revues d'éducation, surtout de celles qui s'adressent spécialement aux ménagères et aux fermières ;

4° La section émet le vœu qu'il soit créé des pensionnats exclusivement destinés aux filles de fermiers et où l'on suivrait un programme spécial ;

5° Dans les cercles de fermières, chaque fois que la chose sera possible, on parlera dans une même réunion et des perfectionnements matériels à introduire dans les travaux de la fermière et d'un sujet ayant trait à l'éducation, la morale ou l'hygiène ;

6° Considérant que c'est non l'individu mais la famille qu'il faut garder à la terre et aux vertus professionnelles, le congrès émet le vœu que les cercles de fermières gardent le souci d'éveiller chez leurs adhérents, le sens des responsabilités familiales et leur donne le moyen d'y faire face, par une vraie formation morale et pédagogique.

2° QUESTION : *Hygiène infantile*. — 1° Demander à l'administration de l'hygiène, des conférences de puériculture ;

2° En dehors de cet enseignement fait par des professionnels, les conférences d'hygiène infantile doivent être comprises dans le programme de l'hygiène générale dont elles constituent un chapitre important ; ainsi envisagées, elles apporteront une aide précieuse au médecin qui doit rester le missionnaire écouté de la belle croisade entreprise en faveur de la protection de l'enfance ;

3° Tout ce qui touche à la médecine et particulièrement les maladies du jeune âge, doit être traité exclusivement par le médecin ou par des personnes qui ont fait des études médicales spéciales ;

4° Que dans chaque village il soit créé un cercle de femmes avec l'appui, la protection et la direction de médecins et de dames généreuses, et ce avec des sous-sections, telles que des cercles de mères et des cercles de jeunes filles, où des personnes compétentes donneraient, le soir et le dimanche, des leçons de puériculture, d'économie domestique et d'hygiène ;

5° Que dans ces cercles soient mises à la disposition des membres des bibliothèques sur l'hygiène et les soins à donner aux malades, des cartes murales, des brochures, etc. ;

6° Que les études spéciales pour gardes-couches et gardes-malades soient rendues obligatoires ;

7° Qu'on désigne des *maîtresses de sections* diplômées, à qui seraient confiées des boîtes de secours avec bandages, désinfectants et médicaments, pour pouvoir éventuellement aider des voisins en cas d'accidents, en attendant l'arrivée du médecin ;

8° Que les pouvoirs publics subsidient largement et encouragent l'enseignement hygiénique pour adultes ; qu'ils délivrent des certificats officiels ; que cet enseignement soit inscrit au programme du 4° degré ;

9° Que par des conférences publiques et des avis aux cultivateurs, on fasse la guerre à tout ce qui porte atteinte à la santé : charlatanisme, alcoolisme, maladies contagieuses, etc.

3° QUESTION : *Vêtement, ameublement, ornementation* — M. le Ministre de l'Agriculture sera invité à demander à quelques artistes de bien vouloir projeter un modèle de costume national pour fermière.

4^e QUESTION : *Alimentation*. — Afin d'échapper aux inconvénients de la vie chère, les populations rurales : 1^o utiliseront, autant que possible, la plupart des produits de la ferme, puisqu'ils sont les plus économiques ; 2^o elles pratiqueront les industries qui sont actuellement entre les mains d'intermédiaires, nécessaires dans les villes, mais très souvent inutiles à la campagne.

5^e QUESTION : *Conservation de légumes et de fruits*. — 1^o Donner des cours démonstratifs de cuisine pratique dans les associations de fermières ;

2^o Provoquer la création d'établissements coopératifs pour la conservation des fruits, légumes, etc., dans des centres agricoles et maraîchers, judicieusement choisis, au besoin à l'aide d'appareils frigorifères.

6^e QUESTION : *Education professionnelle ; retenir les enfants à la campagne*. — 1^o Considérant l'importance de l'agriculture au point de vue économique, moral et social des nations ;

Considérant les merveilleux résultats obtenus par trente années de vulgarisation de la science agricole ;

Considérant les immenses progrès qui restent encore à faire ;

Il y a lieu de demander avec instance aux pouvoirs publics et à l'initiative privée de prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour l'extension de l'enseignement professionnel agricole ;

2^o Il faut que la mère, bien pénétrée de la dignité de la profession agricole, fasse respecter par les enfants, dès le jeune âge, le nom et la vocation du paysan ;

3^o Il est désirable que dès la première enfance on apprenne aux enfants à aimer et comprendre la nature, notamment dans les classes enfantines et les écoles maternelles (garderies d'enfants). — Cette tendance à faire aimer les champs devrait être encouragée dans tous les degrés de l'école primaire ;

4^o Les pensionnats, surtout ceux qui reçoivent plus spécialement les jeunes filles de cultivateurs, devraient avoir des cours agricoles dûment organisés et l'éducation y devrait tendre davantage à la formation de futures fermières ;

5^o Les orphelinats recevant des enfants de familles agricoles, au lieu d'en faire des servantes qui trop souvent vont se perdre à la ville, devraient plutôt préparer les enfants à être de bonnes servantes de ferme ;

6^o Dans les pays où la fréquentation de l'école primaire est obligatoire jusqu'à 14 ans, il y a lieu d'organiser, pour les enfants de cultivateurs, des classes supérieures, un cours spécial d'enseignement agricole. A ce cours il convient de consacrer au moins le quart des heures de classe ;

7^o Il faut que la mère soit bien convaincue que la vie à la campagne est préférable, surtout au point de vue hygiénique et moral, à la vie en ville, malgré les dehors plus attrayants de celle-ci ; qu'elle ne désire donc pas pour sa fille une vie faussement appelée indépendante ;

8^o Quelle s'efforce à faire parler à ses enfants, dès leur tendre jeunesse, correctement leur langue maternelle ; ceci contribuera à relever le paysan ;

9^o Que même avant l'âge d'école, elle initie ses enfants aux travaux de

la ferme, soins de basse-cour, travaux de jardinage... tout en faisant aimer ces travaux. Qu'elle leur inspire dès le jeune âge, des notions d'ordre d'économie... ;

10° Que plus tard, pendant les années d'écoles et après, elle sache leur faire occuper les heures de loisir à des choses agricoles : ornementation de la ferme, lectures intéressant leur profession. Éviter les romans ;

11° Si elle veut faire donner à sa fille un supplément d'instruction, que ce soit dans le sens professionnel, pour en faire non une demoiselle, mais une fermière plus instruite en économie domestique et en sciences agricoles ;

12° Enfin qu'elle ne rêve pas pour sa fille l'alliance d'un fonctionnaire, mais celle d'un brave et bon jeune homme aimant lui aussi la vie rurale.

7° QUESTION : *Récréation à la ferme.* — 1° Que l'attention des fermières soit souvent attirée, par des causeries d'ordre éducatif sur la nécessité et les moyens d'acquérir un caractère aimable et enjoué ;

2° Que les cercles de fermières se préoccupent d'initier leurs membres à organiser simplement, mais agréablement, des fêtes de famille, des soirées, des récréations intimes ;

3° Que les mêmes organismes, à l'occasion de certains concours, expositions et à l'occasion de la remise des récompenses, ménagent à leurs membres des récréations animées et cordiales ;

4° Qu'une liste soit dressée des chansons et des œuvres littéraires propres à favoriser le culte de la terre, de la famille et de la religion, et que ces productions soient recommandées et mises à la disposition des habitants des campagnes ;

5° S'occuper davantage des récréations familiales et des festivités saines et artistiques, pour contribuer ainsi au bien-être moral de la population campagnarde ;

6° Amplifier la dénomination des Cercles de façon à ce qu'ils comprennent toute la partie féminine de nos campagnes ;

7° Faciliter, par tous les moyens, le recrutement du personnel, par exemple en créant des écoles de servantes et de vachers, permettant de relever ces conditions modestes et de les mettre en parallèle avec celles si convoitées des villes et cités industrielles ;

8° Rendre aussi complète que possible, l'éducation des jeunes gens, comprise dans son sens le plus large.

Indépendamment de ces résolutions, relatives aux questions inscrites au programme, le Congrès a émis des vœux spéciaux, notamment celui de voir mettre à l'étude l'organisation au sein des cercles de fermières des associations mutuelles et coopératives et celui de voir les cercles de fermières de l'Europe se former en une section internationale, comme les cercles des différents pays de l'Amérique et de l'Afrique.

Des excursions et réceptions avaient été organisées en l'honneur des congressistes. La ville de Gand les reçut à l'Hôtel de Ville ;

il. de Lanier les invita à un thé, qui leur fut offert à la Vieille Flandre ; des excursions eurent lieu au Hazegras (Knocke-sur-Mer), au Village Moderne où un thé leur fut offert, à Oydonck, à Loochristy et aux usines Mélotte à Remicourt. [63 (069)] (063) « 1913 » (oo)

Congrès international des Fabricants de céruse. — Un Congrès international des Fabricants de céruse s'est réuni à Bruxelles, le 4 avril 1914. Un vaste mouvement est organisé en ce moment, dans la plupart des pays, en vue d'obtenir de la législation l'interdiction de l'emploi de la céruse dans la fabrication des couleurs, ce produit occasionnant de nombreuses infirmités aux ouvriers qui sont appelés à l'utiliser.

Des fabricants, qui se sentent menacer dans leurs intérêts et qui prétendent que la céruse ne présente pas les inconvénients qu'on lui attribue, se sont réunis pour examiner les moyens à employer pour résister à ce mouvement et notamment pour empêcher l'application de la loi qui, à partir du 1^{er} janvier 1915, interdit l'emploi de ce produit en France. Les fabricants des autres pays sont intéressés au mouvement, car il est vraisemblable qu'une législation similaire sera adoptée dans la plupart des pays de l'ancien et du nouveau continent.

Des fabricants d'Allemagne, de Belgique, des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas assistaient à la réunion.

Signalons qu'une délégation de l'Union centrale des ouvriers peintres de Belgique demanda à être reçue par le Congrès, dans le but de lui exposer ses doléances. Cette délégation, qui ne fut pas reçue, était composée de goutteux, d'aveugles, de paralytiques et autres saturnins victimes de la céruse, qui ne peuvent plus se livrer à aucun travail et estiment qu'une indemnité leur est due.

[661.851.7(063)« 1914 » (oo)

Congrès Olympique international. — Un Congrès Olympique international aura lieu à Paris, du 15 au 22 juin 1914.

Le Comité international Olympique se réunira les 13, 14 et 23 juin 1914.

Indépendamment de ces séances, de nombreuses excursions et fêtes sont organisées.

On ne peut mieux faire que de reproduire le programme de ce Congrès, tel qu'il a été publié par la *Revue Olympique* (1914.02), organe officiel du Comité international.

Samedi 13 juin 1914. — A 9 heures du matin, réunion du Comité International Olympique à l'Automobile Club de France, 6, place de la Concorde.

Après-midi, de 4 à 7 heures, réception par le président du Comité International Olympique et par la baronne Pierre de Coubertin en leur hôtel, 20, rue Oudinot, en l'honneur des membres du Comité International.

Dimanche 14 juin. — A 9 heures du matin, réunion du Comité International Olympique (vérification des pouvoirs des Délégués au Congrès).

A 8 heures du soir, dîner offert par le comte et la comtesse Albert de Bertier de Sauvigny, en l'honneur des membres du Comité International (1).

Lundi 15 juin. — A 9 heures et demie du matin, séance d'ouverture du Congrès au Palais de la Sorbonne, Amphithéâtre Richelieu.

A 2 heures et quart de l'après-midi, deuxième séance du Congrès (2).

A 5 heures de l'après-midi, réception de la Mutualité de Paris à l'Hôtel de Ville en l'honneur des membres du Congrès.

A 9 heures et demie du soir. Fête d'Escrime offerte par le duc Decazes, président et les membres du Cercle Hoche, en l'hôtel du Cercle, 22, rue Daru, en l'honneur des membres du Congrès.

La fête sera suivie d'une redoute.

Mardi 16 juin. — A 9 heures et demie du matin, troisième séance du Congrès.

A 2 heures et quart de l'après-midi, quatrième séance du Congrès.

A 5 heures de l'après-midi, Cérémonie religieuse en la Basilique de Sainte-Clotilde.

Le même jour dans l'après-midi, par les soins du Comité International Olympique, seront enguirlandés de fleurs les tombeaux de M. le président Carnot, au Panthéon, de S. M. le roi George I^{er} de Grèce, à Tatoï et de S. M. le roi Edouard VII, à Windsor, en souvenir reconnaissant du Congrès de 1894 et des Jeux Olympiques de 1896 et de 1908.

A 9 heures et demie du soir, Fête (musique française ancienne et comédie), donnée par le président du Comité International Olympique et la baronne Pierre de Coubertin, dans la salle des fêtes de l'Automobile Club, en l'honneur des membres du Congrès, avec le concours de la Comédie-Française et de la Société Chorale d'amateurs, sous la direction de M. Jules Griset.

Mercredi 17 juin. — A 9 heures et demie du matin, cinquième séance du Congrès.

A 2 heures et quart de l'après-midi, sixième séance du Congrès.

A 4 heures de l'après-midi, Séance solennelle dans le Grand amphithéâtre du Palais de la Sorbonne pour la célébration du XX^{me} anniversaire du Rétablissement des Jeux Olympiques. Au cours de cette fête, se feront entendre les cent chanteurs suédois venus pour la circonstance et dirigés par M. le Stadsingenior Hultqvist.

(1) Le dimanche 14 est le jour du Derby à Chantilly.

(2) Toutes les séances se tiendront au Palais de la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu.

A 9 heures et demie du soir, Réception de S. E. M. le Ministre des Affaires Étrangères en l'hôtel du Ministère, en l'honneur des membres du Congrès.

Jeudi 18 juin. — A 9 heures et demie du matin, septième séance du Congrès.

A 2 heures et quart de l'après-midi, huitième séance du Congrès.

Après-midi, de 4 à 7 heures, garden-party donnée par M. le duc et M^{me} la duchesse de Doudeauville en leur hôtel, 47, rue de Varennes, en l'honneur des membres du Comité International Olympique.

A 9 heures du soir, Festival de Sport et d'art donné au Palais du Trocadéro, par le président et les membres du Comité International Olympique en l'honneur de M. le Président de la République, du Corps Diplomatique, de la Ville de Paris et des membres du Congrès.

LE RÉVEIL DE L'ATHLÉTISME

Première partie : Les échos du passé

Deuxième partie : Les voix du Nord et l'appel de la France.

Troisième partie : Les Olympiades modernes.

Les chanteurs suédois sous la direction de M. le Stadsingenior Hultqvist.

Le chœur grec sous la direction de M le D' Spathis.

Le septuor de harpes sous la direction de M^{lle} Hemiette Renié.

L'orgue tenu par M. le comte Christian de Bertier.

Les chœurs de l'École de chant choral et l'Harmonie des Anciens Militaires de l'Armée, sous la direction de M. Henri Radiguer.

La partie chorégraphique sous la direction de M. J. W. Harris.

Les Stances et l'Ode de M^{me} de Montgomery, dites par M^{me} Caristie Martel, de la Comédie-Française.

Pour cette soirée les cartes d'invitation devront être échangées en temps voulu contre des billets numérotés, conformément aux instructions inscrites sur les cartes.

Vendredi 19 juin. — A 9 heures et demie du matin, neuvième séance du Congrès.

A 1 heure et demie de l'après-midi, Excursion au château de Maintenon et réception de M. le duc et de M^{me} la duchesse de Noailles, en l'honneur des membres du Congrès. (Les heures de départ et d'arrivée du train spécial de Paris à Maintenon seront ultérieurement publiées.)

A 9 heures et demie du soir aura lieu la Réception que S. A le prince Bonaparte, membre de l'Institut, président de la Société de Géographie désire donner en son hôtel, 10, avenue d'Iéna, en l'honneur des membres du Congrès, si des engagements antérieurs lui permettent de revenir en France en temps voulu.

Samedi 20 juin. — A 9 heures et demie du matin, dixième séance du Congrès.

A 3 heures de l'après-midi, Fête nautique offerte par M. et M^{me} Albert Glandaz, eu l'honneur des membres du Congrès. (Départ en yachts du

Pont Alexandre III pour Suresnes. — Régates à l'aviron et gymkana nautique. — Goûter à bord. — Retour en yachts, ou en auto à travers le Bois de Boulogne.)

A 9 heures du soir. Fête donnée par le comte Brunetta d'Usseaux, membre du Comité International pour l'Italie, en son hôtel, 62, avenue du Bois de Boulogne, en l'honneur des membres du Congrès.

Dimanche 21 juin. — Le matin, réunion de Commissions s'il y a lieu.

A 9 heures et demie du soir. Réception de S. E. M. l'ambassadeur d'Allemagne et de M^{me} la baronne de Schœn, en l'hôtel de l'Ambassade, 78, rue de Lille, en l'honneur des membres du Congrès.

Lundi 22 juin. — A 9 heures et demie du matin, onzième séance du Congrès.

A 2 heures et quart de l'après-midi, séance de clôture du Congrès.

A 5 heures de l'après-midi, Réception de M. le Président de la République et de M^{me} Poincaré au Palais de l'Élysée, en l'honneur des membres du Congrès.

A 9 heures du soir, Fête équestre (manège paré), donnée par le comte Potocki, président et les membres de la Société de l'Étrier, au manège de la Société (Porte Maillot, Bois de Boulogne), en l'honneur des membres du Congrès.

Mardi 23 juin. — A 9 heures et demie du matin, réunion du Comité International Olympique à l'Automobile Club de France, 6, place de la Concorde.

A midi et demi, Déjeuner offert par le président du Comité International Olympique et la baronne Pierre de Coubertin, à la Société de Sport de l'Île de Puteaux (Neuilly-sur-Seine), en l'honneur des membres du Comité International et des présidents des Comités Olympiques nationaux.

Mercredi 24 juin. — Départ de Paris à 9 heures pour Reims. Arrivée à n heures.

Déjeuner offert par le marquis de Polignac au Collège d'Athlètes, en l'honneur des membres du Congrès, visite du Collège, exercices et démonstrations.

Les 25, 26, 27 et 28 juin auront lieu à Reims en l'honneur et à l'occasion du Congrès des concours et des fêtes sportives, dont le détail sera publié ultérieurement.

[796 (063) « 1914 » (oo)]

Association internationale des Automobile-Clubs reconnus.

— La Commission spéciale douanière de cette association a adressé aux revues le communiqué suivant :

Les automobilistes amateurs de grand tourisme européen apprendront avec plaisir que les travaux de la Commission Spéciale Douanière de l'Association Internationale des Automobile-Clubs Reconnus viennent d'être couronnés de succès : ses travaux ont, en effet, abouti à l'adoption

d'un nouveau système douanier international facilitant, dans la plus large mesure, les opérations à accomplir pour franchir les diverses frontières des pays y ayant adhéré.

Le nouveau document qui vient d'être créé sous le nom de « Carnet de passages en douanes », sera employé par les touristes qui désirent visiter successivement plusieurs des pays européens. Il réunit en un seul document les pièces multiples, passavant et triptyques, qui devaient jusqu'à présent être utilisées pour chaque pays, et qui présentaient de nombreuses complications. Par suite de la disposition de ses volets de sortie et d'entrée, l'entrée dans un pays ne pouvant se faire que si la sortie du pays précédent a été constatée, toute erreur possible est supprimée et la liquidation du Carnet est facilitée.

Enfin, l'usage du Carnet n'exige plus qu'une seule caution et qu'un seul versement pour garantir les droits de douanes des pays traversés.

Le Carnet de passages en douanes, dont il peut être fait usage depuis le 16 mars 1914, est valable pour l'Autriche, la Belgique, la Hollande, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, la Roumanie et la Suisse.

Les gouvernements de Russie et de Suède autoriseront l'usage du Carnet de passages en douanes dans leur pays dans un avenir prochain. Il sera donc nécessaire, à moins d'informations contraires, que les touristes se munissent de triptyques pour l'entrée dans ces deux pays, bien que leurs noms figurent sur la couverture de ce nouveau document.

Il en sera de même pour l'entrée en Allemagne, car l'administration douanière de ce pays n'a pas encore adhéré au Carnet de passages en douanes, et le versement de la caution correspondant aux droits de douane devra être effectuée pour chaque triptyque en plus de celui qui est exigé pour le Carnet de passages en douanes, le triptyque et le Carnet appartenant à deux régimes différents.

La durée de validité du Carnet, qui datera du jour de sa délivrance, est d'une année pour la majorité des pays adhérents. Comme le triptyque, le Carnet de passages en douanes est entièrement indépendant du Certificat international de route.

UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

EXPOSITION INTERNATIONALE PANAMA PACIFIC

Réponse du Bureau des Conventions et des Sociétés au questionnaire transmis par l'Union des Associations Internationales, sous la date du 24 février 1914.

1. Voyages. Frais de voyage et de séjour.

A. — La *Transcontinental Passenger Association*, groupement des chemins de fer qui, de Chicago et du fleuve Missouri, se dirigent vers San Francisco, lors d'une réunion qu'elle a tenu le 25 mars dernier, a fixé le prix du voyage avec retour au taux du voyage simple. D'après le tableau des tarifs établi à cette occasion, le prix du voyage avec retour de Chicago à San Francisco, s'élèvera à 62 \$ 50, de la Nouvelle-Orléans à 57 \$ 50, du fleuve Missouri à 50 \$. Les billets à taux réduit seront en vente du 1^{er} mars au 30 novembre 1915. Tous les billets auront une durée de validité de 90 jours, sans pouvoir dépasser toutefois la date du 31 décembre 1915.

Il sera permis en route d'obtenir des billets de correspondance. Ceux qui se rendront à San Francisco, munis de billets à prix réduit, auront la faculté de suivre n'importe quelle voie directe vers cette ville et de revenir à leur point de départ par une autre voie directe.

Les associations, qui représentent les chemins de fer à l'Est de Chicago et du fleuve Missouri, établiront le prix des billets de parcours vers l'Exposition de San Francisco à une date ultérieure. On prévoit que les prix de ces billets seront fixés d'ici à deux mois.

Le billet de parcours à partir de New-York jusqu'à San Francisco coûtera environ 90 \$. Il va de soi que ce chiffre approximatif de 90 \$ correspondra au prix du parcours complet, jusqu'à San Francisco et retour, à partir de New-York et inclura le prix indiqué plus haut

pour le voyage de Chicago ou du fleuve Missouri jusqu'à San Francisco.

En plus du prix approximatif de 90 \$ pour le parcours de New-York à San Francisco, une couchette inférieure dans un car Pullman (pour une ou deux personnes) coûtera 36 \$ de New-York à San Francisco et retour, tandis que la couchette supérieure ne coûtera que 28 \$ 80.

B. — Ainsi qu'il est dit plus haut, ceux qui se rendront à San Francisco de New-York ou d'un autre endroit, en 1915, munis de billets spéciaux établis à l'occasion de l'Exposition, pourront, sans frais additionnels, voyager par n'importe quelle voie directe et revenir par n'importe quelle autre voie directe. Cet arrangement permettra un itinéraire circulaire de grande étendue, passant par beaucoup de points importants des États-Unis et sans dépenses supplémentaires pour le transport. Par exemple, un itinéraire circulaire par voie directe, rendra possible, pour une personne isolée ou pour un groupe de personnes, au départ de New-York vers San Francisco, de visiter Philadelphie, Baltimore, Washington, Atlanta, Nouvelle-Orléans, Houston, Los Angeles ; eu revenant de San Francisco vers New-York, il sera possible, par voie directe, de visiter Sacramento, Salt Lake City, Denver, Chicago, Détroit, Buffalo et les chutes du Niagara. Cet itinéraire circulaire traverserait dix-neuf États et le Dominion du Canada. Le voyage en question pourrait être réalisé en sens inverse. Il va de soi que la suggestion, décrite ci-dessus, n'est indiquée que comme l'un des itinéraires possibles pour atteindre San Francisco et retourner à New-York par des voies directes.

Si une personne isolée ou un groupe de personnes désire atteindre San Francisco par une voie autre qu'une voie directe, ou désire visiter des endroits éloignés de la ligne principale, il faudra payer des suppléments.

En général, il y a lieu de faire observer que les voies directes vers San Francisco sont constituées par les lignes centrales de chemins de fer via Denver, Ogden ou Salt Lake City et par les lignes méridionales via El Paso, Albuquerque et Los Angeles. On peut atteindre San Francisco par n'importe quel parcours de ces multiples lignes sans frais supplémentaires de transport. Si l'on désire atteindre San Francisco par l'une ou l'autre des lignes septentrionales (par le Canada ou par la partie septentrionale des États-Unis) ou revenir par ces mêmes lignes via Spokane, Seattle et Portland, il faudra ajouter 17 \$ 50 au prix approximatif de 90 \$ pour le voyage de New-York à San Francisco.

C. — Bien que d'excellents hôtels aux États-Unis soient administrés selon le plan américain, la plupart d'entre eux font également usage du plan européen (à la carte). Le prix des chambres, d'après le plan européen, se monte à 1 \$ et plus par jour et par personne. Des chambres tout à fait satisfaisantes pour les délégués aux congrès pourraient être obtenues pour 2 à 4 \$ par personne et par jour, selon le plan européen. La question du choix des chambres et des repas est une question qui dépend tellement du goût et des moyens des intéressés, qu'il est extrê-

mement difficile d'établir un prix moyen pour les dépenses d'hôtel. En général, on peut dire que des délégués sont en état de vivre à San Francisco ou ailleurs, dans une ville des États-Unis, en payant pour leur chambre et leurs repas, de 4 à 6 \$ par jour et par personne.

2. Facilités de transport et de séjour offertes par les organisations américaines.

A. — Aux termes de l'*Interstate Commerce Act*, il ne peut être accordé de parcours libre par les chemins de fer aux États-Unis, exception faite en faveur de leurs employés et, dans une mesure limitée, en faveur des personnes désignées dans cet acte. Il va de soi que les compagnies maritimes, assurant le service entre des ports européens et les États-Unis, ne sont pas, au point de vue légal, limitées à cet égard.

Aux États-Unis, les chemins de fer peuvent légalement accorder des tarifs réduits, mais les avantages des tarifs ainsi établis doivent être assurés à tous pendant des périodes déterminées. Les seuls tarifs réduits, qui seront accordés pour se rendre à San Francisco en 1915, seront certainement ceux qui ont été indiqués ci-dessus.

La question des tarifs maritimes vers San Francisco, eu traversant le canal de Panama, n'a pas encore été résolue. Ces tarifs seront déterminés après l'ouverture du canal au trafic régulier, ce que nous prévoyons devoir se réaliser quelques mois avant l'ouverture de l'Exposition.

B. — On peut organiser des voyages en groupe dans des voitures ou des trains réservés de New-York à San Francisco. En ce cas un nombre minimum de voyageurs est exigé. Sous le régime des tarifs réduits, spécialement fixés à l'occasion de l'Exposition de San Francisco, un groupe devra approximativement se composer de 125 personnes pour obtenir un train spécial jusqu'à San Francisco. Le meilleur moyen de s'arranger pour voyager en compartiment spécial est de louer un Pullman car pour le voyage. Lorsque un ou plusieurs Pullman cars ont été ainsi loués, les participants à un groupe peuvent obtenir que la ou les voitures mises à leur disposition soient parquées dans les gares principales du parcours et y restent aussi longtemps qu'ils le désirent. Dans le cas où un train spécial serait formé, les repas peuvent être assurés par un wagon-restaurant intercalé dans le train. Lorsqu'il s'agit d'un groupe spécial ayant loué une ou plusieurs voitures, les repas peuvent être assurés naturellement, soit dans les wagons-restaurants des trains ordinaires, soit dans les hôtels des villes où la ou les voitures sont parquées.

Il y a lieu de faire remarquer que les Pullman cars, s'ils peuvent être parqués en route, ne pourraient pas l'être pendant le séjour des participants à San Francisco.

Pour un voyage continu de New-York à San Francisco, d'une durée de quatre jours environ, une couchette inférieure dans un Pullman car.

ainsi qu'il a été dit plus haut, coûte 18 \$ (36\$ pour un parcours circulaire), tandis qu'une couchette supérieure coûte 14\$ 40 (27 \$ 80 pour un parcours circulaire).

Un Pullman car spécial, organisé au maximum pour 24 ou 30 personnes, peut être loué pour 45 \$ par jour. Naturellement le coût du Pullman car pour une personne ou pour un groupe de personnes, dans une voiture louée spécialement à cet effet, constitue une dépense additionnelle à ajouter au coût du billet circulaire de 90 \$ environ indiqué pour le voyage de New-York à San Francisco.

Pour une excursion spéciale en groupe, la location d'un Pullman car à 45 \$ par jour, est l'arrangement le meilleur et le plus économique, lorsque le plan du voyage comprend des parcours additionnels.

C.—Un si grand nombre de Congrès et de Conférences seront organisés à San Francisco, en 1915, qu'il est impraticable officiellement de désigner un hôtel ou un groupe d'hôtels comme siège principal de l'une ou de l'autre de ces réunions. Tant les Associations Internationales que les Associations Américaines correspondantes seront, dans tous les cas, en état, pour leurs délégués, de choisir un hôtel et de s'arranger de manière à y réserver des chambres. Une idée générale des prix a été donnée en réponse à la première question.

En général, on peut dire, d'après un recensement fait récemment par la Chambre de Commerce de San-Francisco, qu'il existe dans cette ville 2,023 hôtels et maisons à appartements et à chambres, en augmentation de 786 ou de 64 p. c. en trois ans. Outre les salles à manger et les grill-rooms établis dans les hôtels, la Chambre de Commerce a recensé 767 restaurants et cafés, constituant une augmentation de 17 établissements ou 17 p. c. au cours de l'année dernière. Parmi les hôtels, 90 p. c. sont nouveaux (ayant été construits depuis le grand incendie de 1906), avec toutes les commodités modernes, telles que téléphone, eau chaude et eau froide, chauffage à la vapeur, lumière électrique, etc. New-York est la seule ville américaine qui possède des facilités plus grandes pour les Congrès et les visiteurs. A une demi-heure de San Francisco, en ferry ou en tramway électrique, se trouvent les villes de Oakland, Alameda et Berkeley, où des facilités existent pour loger 50,000 personnes environ.

Il est suggéré, à tout Congrès qui se réunira à San Francisco en 1915, de s'adresser à une agence de voyages ou à un représentant spécial pour retenir des chambres dans des hôtels. Pour répondre aux divers besoins des membres d'un Congrès ou d'une Association, dans beaucoup de cas, il est possible de s'assurer des facilités dans un groupe d'hôtels situés les uns auprès des autres, donnant ainsi l'occasion de se loger à des prix différents. Le Bureau des Conventions et des Sociétés et le Bureau d'Information et de Service public établis à l'Exposition, seront toujours disposés à coopérer avec les représentants de tout Congrès ou de toute Association pour leur procurer des facilités de logement.

3 et 4. Bureaux de renseignements.

Le Bureau des Conventions et des Sociétés n'a pas envisagé l'établissement d'une agence spéciale ou permanente, ni en Europe, ni à New-York. Les agents spéciaux de l'Exposition seront toutefois toujours à la disposition des Associations Internationales et des organisations américaines correspondantes pour fournir tout renseignement qu'elles pourraient désirer. Les détails à ce sujet seront examinés plus complètement dans les réponses suivantes.

5. Guide de voyage.

Les différentes régions des États-Unis présentent, au point de vue social, technique et scientifique, des conditions si différentes qu'il serait impossible de rédiger un guide général pour tout le pays. Pour remplacer ce guide, il est suggéré que chaque Association Internationale, participant à la série des Congrès organisés à San Francisco en 1915, charge un agent ou un représentant spécial, familier avec la vie des villes, des institutions et des régions des États-Unis, d'établir une étude préliminaire des conditions dans lesquelles différents tours pourraient être arrangés pour chaque groupe, à l'effet d'en mettre les membres en contact avec les solutions données aux États-Unis aux problèmes spéciaux qui les intéressent plus particulièrement. Ceci sera, du reste, examiné plus au long dans la réponse à la sixième question.

6. Tours organisés.

Des tours dirigés par une personne compétente peuvent naturellement être organisés. Pour organiser de tels tours avec succès, il sera nécessaire d'engager les services d'un agent qui déterminera d'avance les problèmes que les membres de chaque Association Internationale désirent étudier lors de leur séjour aux États-Unis. L'itinéraire dans chaque cas, serait préparé à l'avance, de manière à ce que les dirigeants de chaque Association aient l'assurance que le tour choisi est le meilleur qui puisse être organisé. Le moyen le plus pratique pour organiser un tel tour ou une série de tours, est de s'adresser à une agence de voyages, qui entreprendra leur organisation pour une somme fixe par personne, pour le voyage circulaire d'Europe à San Francisco, comprenant les frais de transport, de séjour, de bagages, et qui surtout pourra prendre des arrangements spéciaux afin d'assurer la visite dans des conditions favorables des villes, institutions et établissements que chaque groupe désire étudier plus spécialement.

Il est certain que les villes, institutions et établissements, auxquels on fera l'honneur de les introduire dans les itinéraires des différents tours, seront heureux d'offrir des facilités spéciales aux visiteurs. Comme tous les détails seraient spécifiés longtemps à l'avance par l'agence choisie, le temps de chaque groupe sera économisé. Il y a lieu

de faire observer qu'en fait toutes les cités possèdent des organisations civiques spéciales dont le devoir est d'arranger la réception des visiteurs distingués et de donner tous les renseignements spéciaux qui peuvent être désirés. A la place d'un guide général pour les États-Unis, dont il a été question plus haut, il est signalé que les organisations civiques de chaque ville, qui se trouvera sur le parcours d'un tour déterminé, sont en situation de procurer des renseignements complets à tous les points de vue pour cette ville et les institutions qu'elle contient. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, tout cela pourrait être arrangé à l'avance par l'agent choisi. En plus d'un tour général, répondant au désir d'un groupe étendu de personnes, il est suggéré que des tours spéciaux soient pris en considération pour des groupes qui désirent étudier un problème spécial d'éducation, de science ou de technique dans les différentes régions du territoire américain.

7. Conférences.

Dans le cas où des Associations Internationales parviennent à décider des conférenciers éminents à assister à leur Congrès à San Francisco, en 1915, il serait possible d'arranger soit des conférences isolées, soit une série de conférences, d'après l'un ou l'autre des modes suivants :

1. Lors des sessions d'été des universités et d'autres institutions éducatives ;
2. Sous les auspices d'organismes savants ou civiques dans les différentes villes.

Au cours de l'année 1913, il a été organisé 686 sessions d'été par des institutions d'éducation aux États-Unis. Dans beaucoup de cas, les conférenciers autres que les personnes directement en relation avec ces institutions, furent invités à donner des cours sur des sujets déterminés. En quelques cas ces conférences se sont continuées pendant toute la durée de la session d'été. Dans d'autres cas, le cours a été limité à quelques conférences. De telles conférences seraient payées : les honoraires variant naturellement d'après chaque institution. Ces sessions d'été commencent à des dates variées, entre le 1^{er} juin et le 15 juillet et durent ordinairement six semaines. Il n'existe pas de renseignements quant aux honoraires payés pour ces conférences.

Il serait également possible d'arranger les conférences sous les auspices d'organismes savants ou civiques dans différentes villes. Sur la côte du Pacifique, les universités et les autres écoles sont la plupart du temps fermées du 15 mai au 15 août. Dans la partie orientale des États-Unis, la période des vacances va principalement du 15 juin au 15 septembre. Pendant la période des vacances il serait difficile d'organiser des conférences dans les villes, sauf dans celles où il existe des sessions d'été.

Le Bureau des Conventions et des Sociétés pourrait se mettre à la disposition de l'Union des Associations Internationales pour la mettre

en rapport avec les directeurs des différentes sessions d'été. Dès que ce problème aura été pris en considération par vous, nous proposons, si vous y consentez, à placer votre questionnaire avec les réponses que nous vous avons données entre les mains des directeurs de chaque session d'été, avec prière de prendre la question de l'arrangement des conférences en considération. Il est de même proposé de placer le questionnaire et les réponses entre les mains des divers organismes savants et civiques dont il a été parlé ci-dessus.

Il y a lieu de faire observer qu'il serait fort désirable, qu'à une date ultérieure, les noms des délégués envoyés par les Associations Internationales, avec l'indication des sujets de conférences qu'ils seraient disposés à donner, soient envoyés aux dirigeants des sessions d'été et des organismes savants et civiques susmentionnés.

Il y a lieu de noter que la connaissance de l'anglais, dans la plupart des cas, est une condition indispensable à l'arrangement d'une conférence ou d'une série de conférences.

8. Congrès internationaux.

A. — Le Bureau des Conventions et des Sociétés de l'Exposition créerait volontiers un Département spécial chargé de se mettre en contact avec l'Union des Associations Internationales et, si cela semble plus pratique, avec les Associations Internationales individuellement. Ce Département spécial s'occuperait de la correspondance et ferait une étude spéciale des besoins de chaque Congrès. Le directeur de ce Département, si vous le jugez utile, viendrait à Bruxelles pour une entrevue générale.

Ce Département spécial de l'Exposition, consacré aux Associations Internationales, s'efforcerait de provoquer la création d'un Comité d'organisation local, pour chaque Congrès qui serait organisé à San Francisco en 1915, par l'une ou l'autre des Associations nationales. Ce Comité serait composé dans chaque cas, si possible, de membres appartenant aux organisations américaines correspondantes. Ce Comité aura pour mission :

1. D'assurer des salles pour les réunions ;
2. D'engager des orateurs locaux pour prendre part à la séance d'ouverture ou à d'autres séances ;
3. D'intéresser à la session en question, les organisations locales et nationales correspondantes.

Il serait entendu que le représentant de chaque Association ou l'agent de voyage, choisi par elle, s'occuperait d'assurer le service des logements.

B. — Le Bureau des Conventions et des Sociétés et le Comité d'organisation assureraient les salles pour toutes les sessions régulières. Des interprètes et des traducteurs seront mis à la disposition des organisa-

teurs ainsi qu'il sera spécifié sous la seizième question. Le Bureau des Conventions et des Sociétés ne peut assurer les frais d'impression des procès-verbaux et des discussions des différents Congrès.

C. — Dans quelques et peut-être dans beaucoup de cas, le Comité d'organisation pourrait représenter directement les Associations Américaines correspondantes à des Associations Internationales. En tous cas, le Département spécial du Bureau des Conventions et des Sociétés ne se contenterait pas de choisir les membres du Comité d'organisation parmi les membres des Associations Américaines, mais encore, ainsi qu'il a été dit plus haut, d'intéresser les Associations Américaines dans le programme et l'œuvre générale des Associations Internationales. Le Bureau reconnaît qu'il est spécialement dans l'intérêt de l'harmonie mondiale de mettre les Associations Internationales et les Associations Américaines en relations plus étroites.

9. Congrès nationaux.

Le Bureau des Conventions et des Sociétés pense que beaucoup des Congrès et des Conférences purement américains, qui se réuniront à San Francisco en 1915, seraient disposés à donner un certain caractère international à leurs sessions. Le Bureau pense que les Congrès américains, spécialement ceux qui s'occuperont d'éducation, de science, des questions civiques et techniques, recevraient avec satisfaction les délégués des Associations Internationales correspondantes. Il y a lieu de noter toutefois que le Bureau n'a pas pour mission d'arranger le programme des Congrès et que (ainsi qu'il est indiqué dans la réponse à la seizième question), il agit simplement comme *clearing house* pour les renseignements et les concours destinés à mettre les Congrès et les Conférences en relations plus étroites les uns avec les autres, avec l'Exposition et avec les nations participantes. Le Bureau, dans l'intérêt des Associations Internationales et des Associations Américaines et du monde en général, est disposé, avec votre approbation, à suggérer aux Associations Américaines que leur programme pour 1915 soit, dans une certaine mesure, internationalisé et que les délégués des Associations Internationales soient assurés d'être les bienvenus.

10. Congrès des Congrès.

Le Bureau des Conventions et des Sociétés, à l'intermédiaire du Département spécial, dont il a été question dans notre réponse à la huitième question, serait disposé à coopérer dans le sens indiqué. Le Département spécial du Bureau serait placé à la disposition de l'Union des Associations Internationales pour examiner tout problème à résoudre à San Francisco. Tout particulièrement, le Département spécial du Bureau s'efforcera de placer le Congrès Mondial des Associations Internationales en relations avec les Associations nationales non seule-

ment des États-Unis, mais aussi de toutes les nations du nord et du sud de l'Amérique, de l'Orient et de toutes les régions du Pacifique.

11. Participations sud-américaines et asiatiques.

Le Japon, la Chine, le Siam, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et pratiquement toutes les nations du nord et du sud de l'Amérique ont décidé de participer officiellement à l'Exposition. Des invitations ont été pratiquement envoyées à toutes les sociétés d'éducation, de science et de technologie de ces divers pays, à l'effet de les voir participer aux Congrès et aux Conférences qui seront tenus à San Francisco en 1915. A cet effet, le Bureau a obtenu le concours sympathique des ministres américains résidant dans les divers pays, des ministres étrangers aux États-Unis et des consuls étrangers établis à San Francisco. Bien que des réponses encourageantes aient été reçues, il est trop tôt pour prévoir le degré de participation de la part d'un nombre de sociétés aussi considérable.

12. Subsidés.

Le Bureau des Conventions et des Sociétés est disposé à coopérer avec les Associations Internationales dans les différentes voies qui ont déjà été examinées en réponse au questionnaire envoyé par vous. En particulier, le Bureau, à l'intermédiaire du Département spécial, s'efforcera de mettre les différentes nations, et plus spécialement les nations qui participeront à l'Exposition, en relations étroites avec les Congrès qui seront organisés par les Associations Internationales. Ceci sera réalisé de différentes manières : par correspondance, distribution de programmes, démarches personnelles, etc. Il est impossible toutefois, que le Bureau accorde aucun subside. En fait, bien que jusqu'à ce jour, 226 Congrès, Conférences et Conventions doivent être organisés à San Francisco en 1915, en aucun cas il n'a été accordé de subside.

13. Date.

A. — Au point de vue climatérique, les Congrès peuvent se tenir à San Francisco pendant toute la durée de l'Exposition, depuis le 20 février jusqu'au 4 décembre 1915. L'Exposition sera ouverte pendant la saison la plus favorable de l'année en Californie. Probablement la période la plus favorable sera celle d'avril, mai, septembre et octobre. En général, on peut dire que San Francisco a un climat côtier et que l'été y est frais sans pluie ; le climat d'hiver est sans neige, sans glace et sans bise. Les faits suivants sont empruntés au Bulletin 44 de la publication *Le Climat de San Francisco*, dirigée par le professeur A. B. Mc Adie, du Bureau météorologique des États-Unis et éditée par le Département de l'Agriculture :

La température moyenne annuelle à San Francisco est de 56 degrés

Fahrenheit. Septembre est le mois le plus chaud, janvier le mois le plus froid. La température moyenne en septembre est de 59.1 degrés et de 49.2 en janvier. Pendant les vingt dernières années, il n'y a eu que vingt-sept jours pendant lesquels la température a dépassé 90 degrés et pendant la même période, elle n'est pas descendue sous 32 degrés, qui correspondent au 0 centigrade. Les différences entre les températures des jours et des nuits sont petites. L'heure la plus chaude, 2 heures de l'après-midi, a une température moyenne de 59.2 et l'heure la plus froide, 6 heures du matin, a une température moyenne de 50.9 degrés.

Les chiffres suivants indiquent le nombre moyen des jours de pluie durant les mois correspondant à la durée de l'Exposition. Les renseignements sont empruntés à des rapports officiels couvrant 62 ans :

Mars	11 jours	Juin	1 jour	Septembre	2 jours.
Avril	6 »	Juillet	0 »	Octobre	4 »
Mai	4 »	Août	0 »	Novembre	7 »

Les délégués devront se munir de pardessus et de manteaux. D'avril à novembre, les parapluies peuvent être tranquillement laissés à la maison.

B., C. — Quant aux conditions climatériques des diverses régions des États-Unis, qui seront traversées au cours des voyages faits par les délégués des Associations Internationales, toute époque, de mai à novembre, peut convenir à cet effet. Si l'on tient compte de la possibilité de donner des conférences payées dans les écoles d'été, il faut ne pas oublier que ces écoles estivales s'ouvrent au plus tôt vers le 1^{er} juin et se ferment au plus tard le 1^{er} septembre. Pour le cas où des membres d'Associations Internationales envisageraient la possibilité de donner de telles conférences dans les villes, il y a lieu de faire observer que celles-ci sont surtout demandées en mai, pendant la période qui précède les vacances, ou pendant la dernière partie de septembre et en octobre, immédiatement après la réouverture des institutions éducatives américaines. Si l'on tient compte de tous les éléments, il est clair que les mois d'août, de septembre et le commencement d'octobre constitueront les périodes les meilleures, dans la plupart des cas, pour les Congrès organisés par les Associations Internationales.

14. Calendrier des Congrès.

Le Bureau des Conventions et des Sociétés a reconnu la nécessité de grouper les Congrès et les réunions qui s'occupent de matières connexes. A ce point de vue, beaucoup de difficultés spéciales ont été rencontrées. Fort souvent les organisations américaines sont obligées, aux termes de leurs statuts, de tenir leurs assemblées à des dates fixes. Dans plusieurs cas, ces dates sont déterminées nécessairement par la période des vacances ou les conditions industrielles. Aux États-Unis, il n'existe pas d'Office Central similaire à celui de l'Union des Associa-

tions Internationales. Le Bureau a pu surmonter partiellement ces difficultés, et, avec la coopération des organisations intéressées, il a établi différents groupements et est en pourparlers pour d'autres. Parmi les groupements déjà conditionnellement ou définitivement établis, on peut citer les suivants :

1. Médecine et Hygiène.....	Juin.
2. Anthropologie et Archéologie.....	Juillet 12-17.
3. Histoire.....	Juillet 19-24.
4. Économie.....	Juillet 26-31.
5. Vie municipale, Plan de cités, etc.....	Juillet 26-31.
6. Science.....	Août 2-7.
7. Éducation.....	Août 16-27.
8. Congrès Panama-Pacific dentaire.....	Août 30-septembre 9.
9. Commission intern, électro-technique...	Septembre 6-n.
10. Congrès intern, électrique.....	Septembre 13-18.
11. Congrès intern, des ingénieurs.....	Septembre 20-25.
12. Congrès intern, du gaz.....	Septembre 27-oct. 2.
13. Congrès des assurances.....	Octobre 4-16.

15. Langues.

Bien que l'anglais soit nécessairement la langue officielle des Congrès, l'Exposition s'efforcera de fournir des interprètes et des traducteurs officiels pour les orateurs qui prononceront leurs discours dans d'autres langues que l'anglais. Donnant suite à votre suggestion, des interprètes seront fournis, s'il est nécessaire, pour le français, l'allemand, l'espagnol, l'italien et l'espéranto.

16. Expositions.

L'emplacement de l'Exposition couvre 625 acres et s'étend sur 2 milles le long de la baie de San Francisco. Les n palais qui la constituent, couvrent une surface totale de 63 acres 05. Les parois des salles de ces il palais ont une longueur totale de 47 milles.

Dans tous les palais les espaces demandés dépassent déjà largement ceux qui sont disponibles. L'assignation définitive des différents emplacements sera réalisée entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre 1914. Par suite du fait que la demande dépasse l'offre, toutes les exhibitions seront hautement sélectionnées.

Il sera possible d'établir une section, dans la division de l'économie sociale, où les Associations Internationales pourront exposer comme telles sans être obligées de se rattacher à une division nationale. Les surfaces planes pour les expositions officiellement admises leur seront affectées à titre gratuit. L'exposant, en tous cas, devra assurer les frais de son installation et son entretien pendant la durée de l'Exposition. Un espace limité pourra être réservé à une exposition consacrée à

l'internationalisme, mais la question devrait être réglée définitivement avant le 1^{er} juin prochain.

Un défaut reconnu, de beaucoup d'expositions dans le passé, a consisté dans le fait que les membres des Congrès et des Conférences n'ont pas été informés, à l'avance et d'une manière précise, concernant les expositions relatives aux matières qui les intéressent. A l'initiative du Bureau des Conventions et des Sociétés, beaucoup de Congrès et de Conférences touchant aux questions d'éducation, de science ou de technique, qui se réuniront à San Francisco en 1915, organiseront un Comité spécial composé de personnes expertes chargées de faire une revue des divers objets exposés, immédiatement après l'ouverture de l'Exposition en février 1915. Cette revue aura pour but de dresser les listes des objets qui peuvent spécialement intéresser leurs membres et ces listes seront imprimées par chacun des organismes compétents et envoyées à leurs membres, deux à quatre mois avant la date choisie pour le Congrès ou la Conférence organisé par eux. Ces publications seront accompagnées de cartes indiquant comment il sera possible d'atteindre facilement les diverses entrées de l'Exposition et où les objets compris dans ces listes se trouvent placés, dans les jardins ou dans les palais. Dans de nombreux cas, les rapports présentés par les différentes associations seront appuyés par des expositions. En un mot, nous avons cherché à considérer l'Exposition comme un laboratoire en action et en relation étroite avec les Congrès et les Conférences. De cette manière, nous espérons que l'Exposition, grâce aux Congrès organisés et aux objets exhibés, constituera une vaste leçon de choses dans tous les domaines de l'éducation, de la science et de l'industrie.

17. Bureau officiel des Congrès.

La réponse à cette demande est l'existence même du Bureau des Conventions et des Sociétés. Ce Bureau représente officiellement l'Exposition dans toutes ses relations avec les associations régionales, nationales et internationales. Il s'efforcera d'harmoniser les intérêts, d'éviter des doubles emplois, de grouper des organisations connexes, d'établir des corrélations entre les Congrès et les Expositions spéciales, d'aider les Congrès et les Conférences à organiser leurs sessions. En un mot, d'agir comme un *clearing house* pour le service des différents organismes intéressés.

Calendrier des Réunions Internationales

CONGRES, CONFERENCES,
ASSEMBLEES, SESSIONS, CONVENTS

Sont énumérées dans ce calendrier, dans l'ordre des dates, les réunions (161), dont la convocation est parvenue à la connaissance de l'Office Central. Les chiffres des deux dernières colonnes à droite renvoient les premiers aux tomes III, IV, et V de la *Revue* (ceux relatifs au tome III sont en italique, au tome IV en grasse, au tome V en romain), les seconds à l'*Annuaire de la Vie Internationale*, 1908-1909 et 1910-1911 (ceux relatifs à 1908-1909 sont en italique).

Tant le calendrier que les notices qui le précèdent seront constamment mis à jour : à cette fin, il est demandé instamment aux Congrès et Associations de bien vouloir fournir sans retard les informations utiles.

<i>Abréviations employées :</i>	G. Général.
An, Association.	I. International.
As. Assemblée.	Mg. Meeting.
Ce. Comité.	Rn. Réunion.
Cf. Conférence.	Ss. Session.
Cg. Congrès.	U. Universel.
Cn, Commission.	Un. Union.
Cv. Convention.	[062 (00)
Fn. Fédération.	

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1914	Cg. I. de la presse périodique (4°).	Leipzig.	05		731
1914	Ss. G. de l'Ordre neutre des Bons Templiers (3°).	(Allemagne.)	178		901
1914	Cg. I. de l'armée du salut.		<i>267.12</i>		959
1914	World's Christ. Endeav. Conv.(5°).	Sydney.	284		989
1914	Cg. I. « Pour mieux se connaître ».	Bruxelles.	327 (43:44)	133	
1914	Cg. I. des employés d'hôtels (30).	(Italie).	<i>331.88.640.24</i>		1167
1914	Cg. I. de la mutualité libre (3°).	Paris.	<i>334.7</i>		
1914	Ss. de l'Institut de Droit int. (29°).	Munich.	341		1389
1914	Cf. panaméricaine (5°).	Santiago.	<i>341.1</i>		163
1914	Rn. des Bureaux perm. de l'Un. I. pour la protection de l'enfance.	Madrid.	<i>362.71</i>	254	1565
1914	Rn. du Bureau de la Féd. I. des Instituteurs (9°).	Copenhague.	372	233	1675
1914	Cg. I. des étudiants de l'Amérique du Sud.	Santiago.	378		1718
1914	Cg. I. des bains populaires (2°).	Bruxelles.	<i>613.41</i>		2074
1914	Cg. I. de sauvetage.	Amsterdam.	<i>614.8</i>		2081
1914	Cg. I. d'urologie (3°).	Berlin.	616.6		<i>2121</i>
1914	Cg. des aliénistes et neurologistes de langue française.	Luxembourg.	616.8	161	
1914	Cg. I. des ingénieurs-conseils.	Berne.	62 (069)	555	
1914	Cg. I. des architectes et hygiénistes municipaux.	Lyon.	628		<i>628</i>

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Re v.	Ann.
1914	Cg. I. agrogéologique.	St-Petersbourg.	63.11		2263
1914	Cn. I. scientif. de télégr. sans fil.	Bruxelles.	654-25	17	
1914	Cg. I. des sciences comptables (4°).	Luxembourg.	657	17	2343
1914	As. I. des chimistes du cuir (12°).	Vienne.	675:54		2369
1914	Cg. I. des filateurs et manufacturiers de coton.	(Suisse.)	677.2		2389
1914	Cg. I. des horlogers, bijoutiers et orfèvres (2°).	Berne.	681.11	17	
1914	Cg. I. des architectes (10°).	St-Petersbourg .	72	4	2417
1914	Cg. I. des Ass. touristes.	Londres.	796.5		2463
1914	Cg. I. d'aéronautique.	Lyon.	797-5	112	2516
1914.01.08/11	Cg. I. d'assistance aux aliénés (5°).	Moscou.	362.2	544	1557
1914.02.14	Un. I. cycliste (29°).	Paris.	796.6	469	2475
1914.03.21	Institut I. d'embryologie (2° sess.).	Cambridge.	59.13	550	
1914.04	Rn. I. de thalassothérapie.	Cannes.	615.839.1	265	
1914.04	Rn. des Cn. spéc. du Ce. électrot. I.	Madrid.	621.3	163	2185
1914.04.01/04	Cg. I. de l'enseignement math.	Paris.	51 (07)	152	1863
1914.04.06/08	Cg. de philosophie mathématique.	Paris.	51	151	
1914.04.13/16	Cg. I. de chirurgie (4°).	New-York.	617	363	2149
1914.04.19/22	Cg. I. de phonétique expérimentale (1°).	Hambourg.	41		
1914.05.14/21	Cg. I. féministe (5°).	Rome.	396	359	1761
1914.05.16/24	Cg. I. de riziculture (5°).	Valence.	63.316		120
1914.06	Cn. Panaméricaine de codification.	Rio de Janeiro.	341.018		
1914.06	Cg. I. de Chambres de Commerce.	Paris.	38 (062)	567	1727
1914.06.01/05	Cg. I. d'ethnologie et d'ethnographie.	Neuchâtel .	572	260	1935
1914.06.01/06	Cg. de la Soc. I. de musique (5°).	Paris.	78		2441
1914.06.02/05	As. I. de philosophie juridique et économique (3°).	Francfort-s/M.	34 (01)	134	1377
1914.06.08/10	Cg. I. de laiterie (6°).	Berne.	63.71	271	2295
1914.06.10/14	Cf. I. des Un. chrét. de jeunes filles	Stockholm.	267.8		969
1914.06.12/14	Cg. I. des Ass. de presse (16°).	Copenhague.	07		613
1914.06.15/25	Cg. I. olympique.	Paris.	796	373	2453
1914.06.16/17	Cg. I. des filateurs de lin (5°).	Vienne.	677.11		2379
1914.06.18/20	Cf. Interparlem. du Commerce.	Bruxelles.	38 : 328		
1914-06.23/30	Cg. I. d'agronomie tropicale (3°).	Londres.	63 (213)	168	2257
1914.07.20/22	Cg. I. de viticulture.	Lyon.	63.46		2281
1914.07.26/08.04	Cg. I. des Bons Templiers.	(Norvège.)	178		893
1914-07-27/31	Cg. I. d'électrologie et de radiologie médicales (7°).	Lyon .	615.84		2119
1914.08	Cg. I. de l'enseignem. cornm. (10°).	Barcelone.	38 (07)		1731
1914.08.02/10	Cg. I. esperantiste (10°).	Paris.	4.0892		1803
1914.08.03/08	Cg. I. dentaire.	Londres.	617.6		2151
1914.08.03/08	Cg. I. vétérinaire (10°).	Londres.	619		2169
1914.08.10/15	Cg. I. d'ophtalmologie (12°).	St-Petersbourg.	617.7		2122
1914.08.14	Cg. I. de la droguerie.	Bruxelles.	668		2353
1914.08.16	Cg. I. des ouvriers cordonniers.	Vienne.	331.88 : 685.311		1285
1914.08.19	Cf. Interparlementaire (19°).	Stockholm.	172.4		807
1914.08.20/23	Cg. I. des travailleurs du bois.	Vienne.	331.88:674	536	1255
1914.08.21/22	Cg. I. des inventeurs.	Lyon.	6.081		2001
1914.08.23/27	Cg. I. du bâtim. et des trav.pub.(4°)	Kerne.	69		2403
1914.08.23/28	Cg. I. socialiste (9°).	Vienne.	3-9-14	352	1089

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Re v.	Ann .
1914.08.29/09.06	Cg. anarchiste I.	Londres.	335.8		
1914.08.31/09	Cg. I. des tramways et des chemins de fer secondaires (18°).	Budapest.	625.6	269	2213
1914.08.31/09.01	Cg. U. de la crémation (5°).	Malmö.	614.62		2075
1914.09	Cg. I. du christianisme social.	Bale.	3:284		
1914.09	Cg. I. pour les classes moyennes.	Hanovre.	321.91		107
1914.09	As. I. de sismologie.	St-Pétersbourg .	341.29 : 551.22		479
1914.09.07/12	Cf. I. de l'Ass. de dr. intern. (29°).	La Haye.	341		139
1914.09.07/12	Cg. I. de neurologie, de psychiatrie et de psychologie.	Berne.	616.89	105	
1914.09.07/12	Cg. I. du caoutchouc.	Batavia.	63.347.3		2242
1914.09.09/13	Cg. Eucharistique internat. (25°).	Lourdes.	265.3		703
1914.09.10	Cf. I. de l'Union postale univers.	Madrid.	341.28.16		343
1914.09.10/14	Cg. de l'Ass. littéraire et artistique (37°).	Leipzig.	347-78		847
1914.09.15/17	As. I. pour la protection légale des travailleurs (8°).	Berne.	351.83	252	1493
1914.09.15/19	Cg. U. de la paix (21°).	Vienne.	172.4	81	839
1914.09.16/17	Cg. I. des assureurs maritimes.	La Haye.	368.2		
1914.09.21/26	Cg. I. des maladies profess. (3°).	Vienne.	613.6	263	2059
1914.09.22/29	Cg. I. d'éducation familiale (4°).	Philadelphie.	371.398	229	1629
1914.09.26/28	Cg. I. des œuvres d'éducat. popul.	Leipzig.	37		1605
1914.10.05/10	Cg. I. des américanistes (19°).	Washington.	571 (73)		106
1914.11.23/26	Cg. U. des hôteliers (3°).	Paris.	640.241		230
1914.12	Cf. sanitaire panaméricaine (6°).	Montevideo.	341.27-7		299
1915	Cg. I. antialcoolique (15°).	(New Jersey.)	178		923
1915	Cg. I. pour la prot. des animaux.	Paris.	179.3		687
1915	Cg. I. de la libre pensée (16°).	Prague.	211		949
1915	Cg. I. du christianisme libéral (7°).	Tokyo.	284.95		100
1915	Cg. de l'Institut I. de sociologie (9°).	Vienne.	3		1041
1915	Ss. de l'Institut I. de statist. (15°).	Bruxelles.	31		105
1915	Cf. I. de l'Union syndic. int. (8°).	San Francisco.	331.88		1123
1915	Cg. I. des ouvriers brasseurs (4°).	Munich.	331.88 : 663.4		1207
1915	Cf. I. télégraphique.	Paris.	341.28.17		363
1915	Cg. I. du suffrage des femmes (8°).	Berlin.	342.83		1415
1915	Cg. I. pénitentiaire (9°).	Londres.	343.8		831
1915	Cg. I. des sciences admin. (2°).	Madrid.	35		140
1915	Cg. I. des gouttes de lait (4°).	Londres.	362.71		1565
1915	Cg. I. des actuaire (8°).	St-Pétersbourg.	368	259	1589
1915	Rn. du Bureau de la Fn. I. des Instituteurs (10°).	Prague.	372	233	1675
1915	Cg. I. de l'enseign. primaire (3°).	Prague.	372		167
1915	Cg. I. des étudiants (<i>Corda Fratres</i>) (9°).	Montevideo.	378		1707
1915	Cf. I. des agents commerciaux.	Budapest.	381.2		
1915	Cg. I. des chemins de fer (9°).	Berlin.	385		174
1915	Cg. I. de navigation (13°).	Stockholm.	387	364	1459
1915	Cg. I. de radiologie et d'électricité.	Munich.	537.531		1903
1915	Cg. I. d'anthr. et d'archéologie pré-historiques (15°).	Madrid.	571		1931
1915	Cg. U. des races (2°).	Paris.	572	156	193"
1915	Cg. I. ornithologique (6°).	Serajevo.	59.82		1987
1915	Cg. I. fédératif d'anatomie (3°).		611		2033

DATE	TITRE DE LA RÉUNION	SIÈGE	C. D.	Références	
				Rev.	Ann.
1915	Cn. I. des rech, sur le cerveau (3°).		611.82		203 5
1915	Cg. I. de thalassothérapie (6°).	San Remo.	615.839.1		211
1915	Cg. I. de laryngo-rhinologie	Copenhague.	617.8	364	216
1915	Cg. I. des Ass. agricoles et de démographie rurale.	Paris.	63 (062)		224 3
1915	Cg. I. d'agronomie coloniale.	Madrid.	63 (-5)		225
1915	Cg. I. de chimie appliquée (9°).	St-Petersbourg.	661		234
1915	Cg. I. de la danse (3°).	Hambourg.	793.3		244
1915.04	Cg. I. de pédologie (2°).	Madrid.	136.7		763
1915.05.22/29	Cg. I. de botanique (4°).	Londres.	58		196
1915.05.30/06.05	Cg. I. de l'assistance (6°).	Londres.	36		15
1915.06	Cg. de l'Ass. cathol. I. pour la protection de la jeune fille.	Fribourg.	362.86		157 9
1915.06	Cg. I. p' l'essai des matériaux (7°).	St-Petersbourg.	62.01	r83	2177
1915.06	Cg. I. des mines, de la métall., de la mec. et de la géolog. appl.	Londres.	622		2203
1915.08.27/09.05	Cg. I. dentaire.	San Francisco.	617.6		2151
1915.08.31/09.07	Cg. I. de philosophie (5°).	Londres.	1	251	639
1915.09.06/11	Cn. I. électro-technique.	San Francisco.	621.3	163	2185
1915.09.13/18	Cg. I. des applicat. électriq.	San Francisco.	621.3		2193
1915.09.20/25	Cg. I. de l'art de l'ingénieur.	San Francisco.	62	266	
1916	Ss. de l'Ass. I. des Académies (8°).	Berlin.	061		739
1916	Cg. I. antialcoolique (16°).	San Francisco.	178		923
1916	Cg. I. des ouvriers métallurg. (8°).	Vienne.	331.88669	371	1237
1916	Cf. I. des charpentiers.	(Allemagne.)	641		
1916	Cf. postale sud-américaine (2°).		341.28.16		349
1916	Cg. I. d'hygiène scolaire (5°).	Bruxelles.	371.7		165
1916	As. I. de l'Ass. des Écoles du dimanche.	Tokyo.	374.62		169 1
1916	Cg. I. des mathématiciens.	Stockholm.	51		186
1916	Un. I. p' les rech, solaires (6°).	Rome.	5237	244	1877
1916	Cg. I. de zoologie (10°).	Budapest.	59		1973
1916	Cg. de l'Un. Végétarienne I. (5°).	(Allemagne ou France.)	613.261		2055
1916	Cg. I. des bains populaires (3°).	Bordeaux.	613.41		2074
1916	Cg. I. d'homéopathie (9°).	Berlin.	615.53		2104
1916	Cg. I. du froid (4°).	St-Petersbourg.	612.55		2195
1916	Cg. I. de la route (4°).	Munich.	625.7		2215
1916	Cg. I. de sténographie (12°).	Alger.	653	169	2329
1916	Cg. I. des éditeurs (9°).	Paris.	655.4	262	2333
1916	Cg. I. de géographie (11°).	St-Petersbourg.	91		2523
1916	Un. de la Cn. polaire I.	St-Petersbourg.	91 (211)	176	2531
1916.05	Cg. I. d'assistance aux aliénés	Paris.	362.2		1557
1916.09	Cg. I. de physiologie (10°).	Paris.	612	158	2041
1917	Cg. I. de la libre pensée (17°).	Lausanne.	211		949
1917	Cg. I. des ouvriers selliers (4°).	Copenhague.	331.88	95	1281
1917	Cf. I. do radiotélégraphie.	Washington.	341.2		381
1917	Cg. I. contre la tuberculose.	Londres.	616.99		214
1917	Cf. I. contre la lèpre.	Serajevo.	616.908		212
1918	Cg. I. des sciences historiques (4°).	St-Petersbourg			251
1919		Hambourg.			7
1920	World's Missionary Conference	Hambourg.			953

L'Union des Associations Internationales

ORGANISATION

Le *Congrès Mondial* se réunit à intervalles de trois années minimum. La *Commission Centrale*, composée de délégués des Associations, se réunit annuellement. L'*Office Central* agit comme organe exécutif de l'Union. Il est aidé dans ses travaux, par six *Commissions* dans lesquelles toutes les Associations peuvent se faire représenter et qui envisagent toutes les questions du point de vue des relations mutuelles et interscientifiques : 1. Coopération et entreprises communes; 2. Réglementation et législation; 3. Systèmes d'unités; 4. Organisation interne des Associations et des Congrès; 5. Documentation et publications; 6. Langage scientifique et technique.

CENTRE INTERNATIONAL

Le Centre International a été établi à Bruxelles, siège actuel de 65 organismes internationaux. Il est installé dans un ensemble de locaux, encore provisoires, mis gracieusement à sa disposition par le Gouvernement belge (4,200m²). Un grand nombre d'Associations y ont leur domicile.

Les services et collections organisés en coopération au Centre International sont :

1° Le Musée International (16 salles, comprenant environ 3,000 objets et tableaux); 2° la Bibliothèque Collective Internationale (75,000 volumes) ; 3° le Répertoire Bibliographique Universel (11 millions de notices sur fiches classées par matières et par auteurs) ; 4° les Archives Documentaires Internationales (10,000 dossiers comprenant environ 300,000 pièces et documents iconographiques) ; 5° un Service collectif de librairie fonctionnant au sein de l'Office Central.

PUBLICATIONS

L'Union fait paraître les publications suivantes : 1° *Actes du Congrès Mondial* (rapports, discussions et vœux) ; 2° *Annuaire de la Vie Internationale* (monographies résumant toutes les données de l'enquête permanente sur les Associations Internationales;) 3° *La Vie Internationale* (revue mensuelle publiant des études d'ensemble et des informations sur la vie et l'organisation internationales) ; 4° *Code des Vœux et Résolutions des Congrès Internationaux* (coordination des desiderata principaux dans tous les domaines de la vie internationale) (en préparation).

MOYENS D'ACTION

Le budget de l'Union est alimenté par les cotisations volontaires des Associations, par les subventions des États et par les libéralités du mécénat. Elle est notamment subsidiée par l'Union Interparlementaire et par la « Carnegie Endowment for International Peace ».

ADRESSE : *Office Central des Associations Internationales*. — Bruxelles, 3bis, rue de la Régence (Palais des Beaux-Arts).

Consulter la publication n° 25a : *L'Union des Associations Internationales*.

L'Union des Associations Internationales

BUT ET PROGRAMME

L'Union des Associations Internationales a été constituée à Bruxelles, en 1910, au cours d'un Congrès Mondial, auquel adhèrent 132 organismes internationaux.

Elle a été développée par le deuxième Congrès Mondial, réuni en 1913, et auquel furent représentés 170 Associations Internationales et 24 Gouvernements.

Son programme est le suivant :

1° Grouper les Associations Internationales (institutions, fédérations, ligues, congrès, instituts, commissions, bureaux permanents, etc.), créées au cours des cinquante dernières années; établir entr'elles des relations permanentes, seconder leur action et leurs travaux, les amener à coopérer, à unifier leurs méthodes et à coordonner leur organisation et leur programme;

2° Etudier systématiquement les faits généraux de la vie internationale ; en dégager la conception pratique d'une organisation mondiale fondée à la fois sur le droit, sur le progrès scientifique et technique et sur la libre représentation des intérêts communs à toute l'humanité ;

•3° Tenir les Associations Internationales comme la représentation la plus haute des diverses catégories d'intérêts mondiaux qu'elles ont fédérés internationalement ; les amener à se confédérer librement dans le but de poursuivre ensemble l'organisation de la vie internationale dans toutes ses parties ;

4° Créer un Centre International pour y aménager les installations matérielles nécessaires à l'activité de l'Union et à celle des Associations affiliées, ainsi que pour faciliter la gestion des grands intérêts mondiaux ;

5° Contribuer à développer les relations par delà les frontières, à accroître la solidarité humaine et à assurer la paix entre les nations.

